

Bilan de rentrée 2017



www.ac-noumea.nc

 @acnoumea

Sommaire

1.1 Les élèves	6
1.1.1 La démographie scolaire : des effectifs dans le 2 nd e degré stables en 2017, mais en diminution de 2,5 % depuis 2012, plus prononcée dans le privé que dans le public	6
1.1.2 Des résultats aux examens contrastés qui requièrent de nécessaires progrès	14
1.1.3 Quelques focus sur les performances scolaires en établissement	16
1.1.4 Un bilan de l'information et de l'affectation, traduisant de premières inflexions positives des parcours des élèves	18
1.1.5 Les incivilités, l'absentéisme et le décrochage des élèves : objet d'un renouvellement de projets compte tenu de la dégradation de la situation	21
1.2 Quatre priorités de l'année scolaire 2017	26
1.2.1 Ouvrir l'école calédonienne sur son environnement et sur l'international	26
1.2.2 Créer de nouvelles opportunités de parcours de formation	27
1.2.3 Améliorer la réussite de tous les élèves	29
1.2.4 Renforcer le rééquilibrage selon les territoires et l'origine des élèves	35
1.3 Les moyens d'enseignement aux Établissements	36
1.3.1 Des H/E supérieurs au national, des E/D plus tendus en lycée, des conditions d'enseignement plus favorables dans le privé.	36
1.3.2 Des moyens renforcés dans le public du 2 nd e degré et maintenus dans le privé malgré le contexte démographique, des moyens donc en progression depuis 2012	40
1.3.3 Des moyens financiers en hausse de la part de l'État et la Nouvelle-Calédonie, avec une partition de contribution de 91,6% État et de 8,4% Nouvelle-Calédonie sur le budget du vice-rectorat	43
1.3.4 Une gestion maîtrisée de la masse salariale	53
1.3.5 Une démarche de gestion des postes, des emplois et des compétences lancée, une baisse significative des maîtres auxiliaires dans le public, un plan de formation des personnels renoué	58
1.4 La mise en œuvre du protocole d'accord entre l'État et le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie du 26 octobre 2016	68
1.4.1 Le sens du protocole et sa valeur symbolique et politique	68
1.4.2 Les engagements de l'État de 2017 à 2019	69
1.4.3 La situation précise de moyens en date du 30 mars 2017	71
Annexe : Protocole d'accord Nouvelle-Calédonie-État pour la mise en œuvre du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie	73

Préambule

Le rapport de dialogue de gestion 2016 présentait dans une première partie les caractéristiques du système éducatif calédonien. Nous avons considéré cette année qu'il était inutile de les rappeler. Ainsi le rapport de 2017 sera structuré en 3 parties :

- bilan de la rentrée 2017 ;
- perspectives 2018 ;
- demandes du vice-rectorat, direction générale des enseignements de la Nouvelle-Calédonie à l'égard du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

L'année 2016 est une année exceptionnelle de l'évolution institutionnelle de l'école calédonienne. En effet, elle a été marquée par des votes du congrès qui constituent des repères politiques majeurs :

- Le 15 janvier 2016, vote du premier projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie ;
- Le 1^{er} décembre 2016, vote de la charte d'application de ce projet, constituant une véritable feuille de route des actions à conduire pour les 3 années à venir ;
- Le 29 décembre 2016, délibération concernant la mise en réforme du collège et résolution relative à la correction locale du baccalauréat. Elle est aussi marquée par la visite de la Ministre de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, concrétisée notamment par la signature d'un protocole d'accord d'accompagnement par l'État du projet éducatif calédonien et par la ratification d'un avenant aux conventions du 18 octobre 2011, relatif au statut du vice-rectorat et aux conditions de recrutement et de nomination du vice-recteur, directeur général des enseignements de la Nouvelle-Calédonie.

Dire que 2016 est une année historique n'est pas un vain mot pour le système éducatif de la Nouvelle-Calédonie.

Elle est révélatrice non seulement de la manière dont l'État entend reconnaître et accompagner la Nouvelle-Calédonie mais aussi de la mise en œuvre des premières mesures qui, tout à la fois, confortent le rattachement à la République à travers la mise en réforme du collège et la correction locale du baccalauréat et identifient « l'autonomie » de ce territoire par une contextualisation affirmée dans la mise en place des priorités éducatives et pédagogiques calédoniennes.

Le bilan de rentrée 2017 rend compte d'ores et déjà de certaines évolutions parmi lesquelles on retiendra principalement :

- le taux d'orientation 3^e/2^e pour la première fois inversée dans l'histoire de ce système entre l'enseignement général et technologique et l'enseignement professionnel (au bénéfice de l'EGT) ;
- l'augmentation significative des poursuites d'études en enseignement supérieur particulièrement en BTS ;
- la mise en œuvre obligatoire des projets d'établissement pour tous les collèges et les lycées ;

- le lancement d'un plan spécifique des langues et culture kanak ;
- et évidemment, **l'ouverture de deux nouveaux lycées financés intégralement par l'État (le lycée du Mont-Dore et l'établissement de Pouembout).**

Il s'attache, pour autant à s'inscrire dans la nécessité de relever trois défis :

Le premier défi, c'est bien sûr la jeunesse de la population calédonienne : Plus d'un quart de la population du territoire est en âge de formation, près de 71 000 élèves ou étudiants. C'est un défi éducatif bien entendu compte tenu des déficits de repères constatés et de la montée des incivilités et de la violence scolaire, mais c'est aussi un défi social, économique, un défi humain tout simplement. Le « destin commun » de la Nouvelle-Calédonie se constituera autour de sa jeunesse sinon il restera des mots, jeunesse qui doit être une chance et non un problème à l'aune des échéances électorales et de la préparation du référendum d'auto détermination de novembre 2018.

Le deuxième défi, c'est celui de la démocratisation de la réussite scolaire, plus que jamais nécessaire quand on constate les résultats 2016. La réussite de chaque élève, quels que soient ses origines, sa situation sociale ou son lieu d'habitation doit être un leitmotiv constant. Un décalage se creuse (pour ne pas dire un décrochage) entre les très bons élèves et les élèves en difficultés et entre les territoires, notamment entre la côte est de la province Nord et la province Sud, décalage qui est l'expression de véritables inégalités scolaires et sociales.

Le troisième défi, c'est celui de l'adaptation de l'appareil de formation. En effet, il faut bien sûr faire face aux contraintes inhérentes à l'insularité, mais il faut également organiser l'offre éducative sur un territoire qui est faiblement peuplé, qui a une faible densité ou plus exactement, sur un territoire où la population est très inégalement répartie. Aujourd'hui, l'offre de formation de base est en apparence satisfaisante, mais il faut aller plus loin pour répondre aux besoins de la société moderne calédonienne : une meilleure adaptation de l'offre aux besoins économiques à condition que ceux-ci soient clairement définis, la nécessité d'une ouverture sur le monde et d'une mobilité pour les jeunes, une offre aménagée en parcours et contribuant à tirer vers le haut les jeunes tout en offrant pour les plus démunis une possibilité de qualification ainsi qu'un rééquilibrage à poursuivre entre les territoires.

1.1 Les élèves

1.1.1 La démographie scolaire : des effectifs dans le 2nde degré stables en 2017, mais en diminution de 2,5 % depuis 2012, plus prononcée dans le privé que dans le public

1.1.1.1 Les chiffres clefs globaux

Un constat d'effectifs 2017 (1^{er} et 2nd degré privé et public) inférieur aux prévisions (-383 soit 0,56%), et inférieur au constat 2016 (-284).

Les élèves

	Constat de rentrée 2016	Constat de rentrée 2017	Prévisions 2017
élèves du 1er degré public	27 043	26 940	27 280
élèves du second degré public	22 984	23 234	23 034
élèves du 1er degré privé	7 677	7 547	7 432
élèves du second degré privé	9 852	9 529	9 887
élèves dans le privé hors contrat.	503	525	525
Total	68 059	67 775	68 158

Les effectifs du second degré

A la rentrée 2017, les effectifs d'élèves dans le second degré public et privé sous contrat sont globalement stables par rapport à 2016 (-73 élèves soit -0,2%).

La prévision globale de rentrée est de 32 921 élèves, sans les élèves des établissements hors-contrat et des établissements relevant du secteur de l'agriculture, contre 32 763 élèves constatés en 2017, soit un écart de 158 élèves (0,5%).

En post-bac la progression est très importante : +279 élèves (+17%).

Les répartitions par niveau dans le second degré

Collèges + SEGPA + ULIS : 17 667

Lycées : 6 617

LP : 6 558

Post-bac, en lycées et LP : 1 921

Les établissements scolaires

Ouverture de deux nouveaux lycées :

- Pouembout
- Mont-Dore

L'impact de l'ouverture des lycées du Mont-Dore et de Pouembout se mesure avec une croissance des effectifs de lycées : +111 élèves, et des effectifs des lycées professionnels : +142 élèves.

Répartition public/privé dans le second degré

Public : 23 234 (71%)

Privé : 9 529 (29%)

1.1.1.2 Les effectifs du 1er degré public en 2017

Nombre d'écoles	182	Nombre de classes	1 267	Nombre d'élèves	26 940
-----------------	-----	-------------------	-------	-----------------	--------

Les écoles publiques en Nouvelle-Calédonie

Nombre total d'écoles	182
Ecoles primaires publiques	95
Ecoles maternelles publiques	45
Ecoles élémentaires publiques	42

Les classes des écoles publiques en Nouvelle-Calédonie

Nombre de classes	Dont classes CLIS	Effectif moyen par classe
1 267	28	21

Les effectifs des écoles publiques en Nouvelle-Calédonie

Nombre d'élèves par province

	TOTAL	%
Province îles Loyauté	1 725	6,4%
Province Nord	4 617	17,1%
Province sud	20 598	76,5%

1.1.1.3 Les effectifs du 1er degré privé en 2017

Les effectifs par direction

2017	Privé
Primaire DDEC	6 525
Primaire FELP	499
Primaire ASEE	687
Ensemble	7 711

Les effectifs par Province

Nombre total d'élèves par Province	FELP	ASEE	DDEC	Ensemble	%
Province îles Loyauté	56	449	664	1 169	15,2
Province Nord	443	238	1 652	2 333	30,2
Province sud	-	-	4 209	4 209	54,6
TOTAL	499	687	6 525	7 711	100%
TOTAL en %	6,5%	8,9%	84,6%	100%	

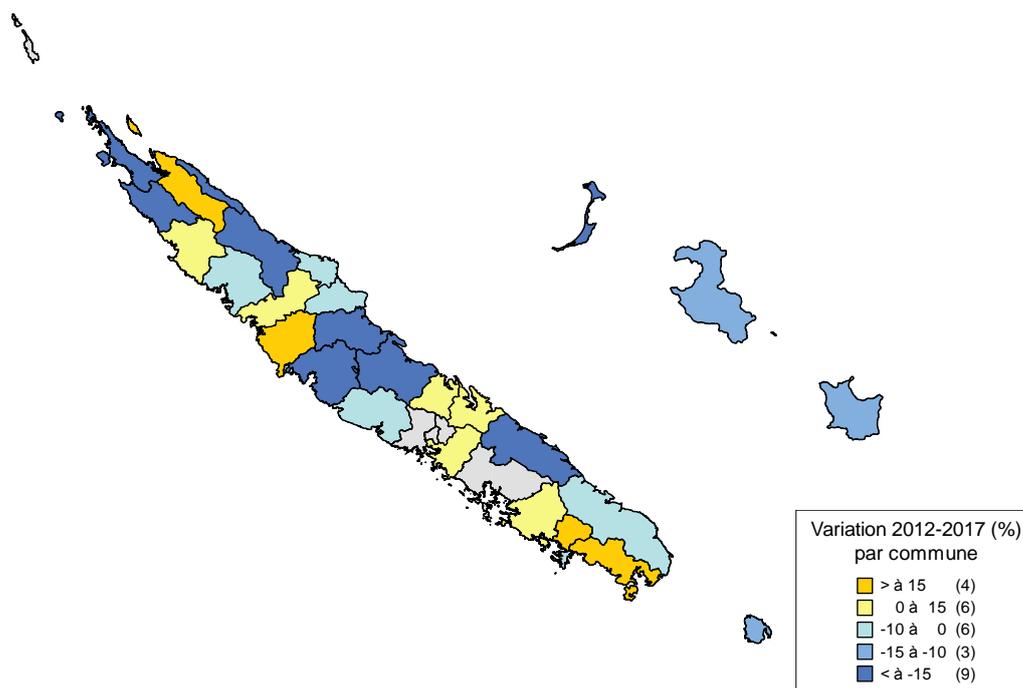
1.1.1.4 Les effectifs du second degré public et privé sous contrat : des effectifs dans le 2^e degré stables en 2017, mais en diminution de 2,5 % depuis 2012, plus prononcée dans le privé que dans le public, et selon les provinces

A la rentrée scolaire 2017, les 77 établissements publics et privés sous contrat relevant du ministère de l'éducation ont accueilli 32 763 élèves. Les effectifs scolaires du second degré sont globalement stables (-0,2% d'évolution) par rapport à la rentrée précédente mais en baisse de 2,5%, soit 845 élèves de moins, depuis le transfert de l'enseignement du second degré à la Nouvelle-Calédonie en 2012.

L'évolution de la population scolaire des trois provinces est très contrastée (*figure 1*). En cinq ans, la province des îles Loyauté a perdu 400 élèves, soit une baisse de 16%, sous l'effet d'une diminution des naissances et d'une émigration encouragée par la forte croissance économique des deux autres provinces. La province Nord compte également 400 élèves de moins depuis 2012 (-8%) mais cette baisse est principalement concentrée sur le versant Est où les effectifs ont diminué de 15% (500 élèves de moins). Sur le versant Ouest, la population scolaire progresse de 5% (100 élèves supplémentaires) en cinq ans. En province Sud, les effectifs demeurent stables sur la période (-0,2%). La dynamique scolaire est surtout concentrée dans les communes périphériques de Nouméa (+12%, soit 1 050 élèves de plus). Ailleurs, la population scolaire a diminué de 6% en cinq ans.

A la rentrée 2017, 79% des élèves du second degré sont scolarisés en Province Sud (77% en 2012), 15% en province Nord (16% en 2012) et 6% dans la Province des îles Loyauté (7% en 2012).

1) Evolution des effectifs dans les établissements du second degré public et privé sous contrat par commune entre 2012 et 2017 (y compris post-bac)

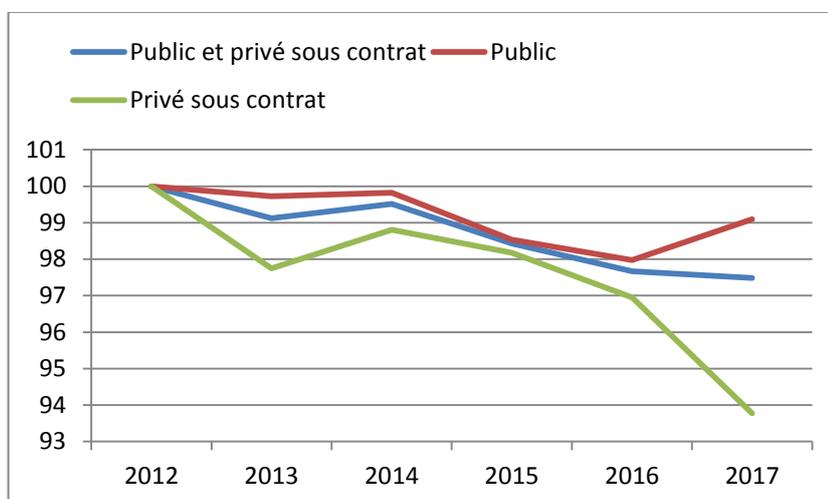


Source : Vice-rectorat/DGE – SEP – Base Elèves Académique

Une diminution importante des effectifs dans les établissements privés sous contrat

En 2017, 23 230 élèves sont scolarisés dans les établissements publics qui se répartissent en 33 collèges, 7 lycées d'enseignement général ou technologique ou polyvalents et 3 lycées professionnels. Après une diminution continue des effectifs amorcée en 2015, le nombre d'élèves progresse de 1,1% sur un an (260 élèves supplémentaires).

2) Évolution des effectifs du second degré par secteur depuis 2012 (Base 100 = année 2012)

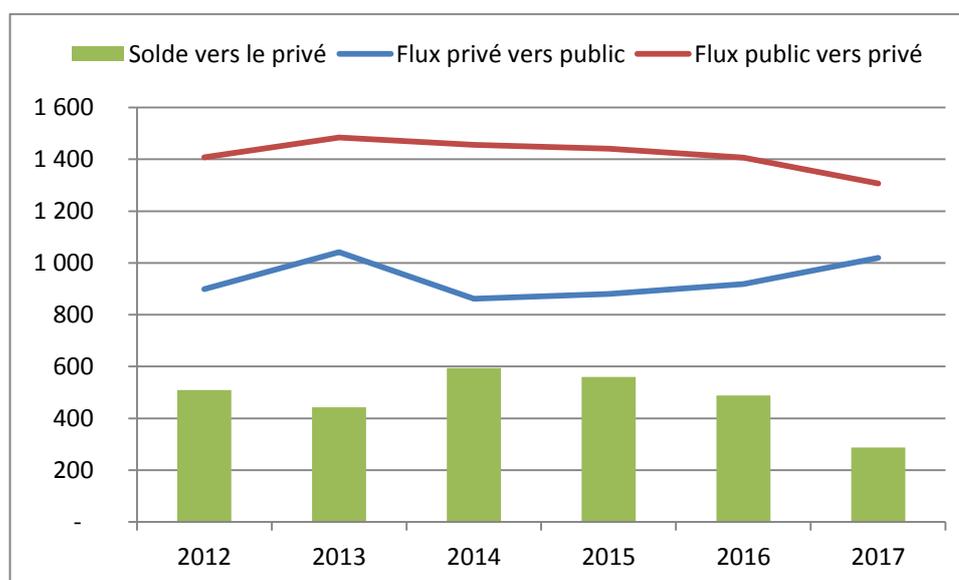


Source : Vice-rectorat/DGE – SEP – Base Elèves Académique

Les 23 collèges, 3 lycées d'enseignement général ou technologique ou polyvalents et 8 lycées professionnels privés sous contrat comptent 9 530 élèves en 2017, soit 320 élèves de moins par rapport à la rentrée précédente (-3,3%). Cette baisse d'effectifs, constatée dans tous les niveaux d'enseignement pré-baccalauréat, est la plus forte depuis 2012 (Figure 2) en raison d'un solde net d'élèves moins favorable pour le privé et d'un impact plus important de la diminution des générations.

Entre 2016 et 2017, les flux d'élèves venant du secteur public de l'académie vers les établissements privés sous contrat ont diminué de 7%, pour atteindre 1 300 élèves, tandis que 1 000 élèves ont transité du secteur privé vers le public, en hausse de 11%. Ceci se traduit par un solde favorable pour le privé de 290 élèves inférieur de 42% à celui de l'an dernier (Figure 3).

3) Flux entre les secteurs d'enseignement public et privé sous contrat depuis 2012



Source : Vice-rectorat/DGE – SEP – Base Elèves Académique

A la rentrée 2017, 71% des élèves sont scolarisés dans le public contre 70% cinq ans auparavant.

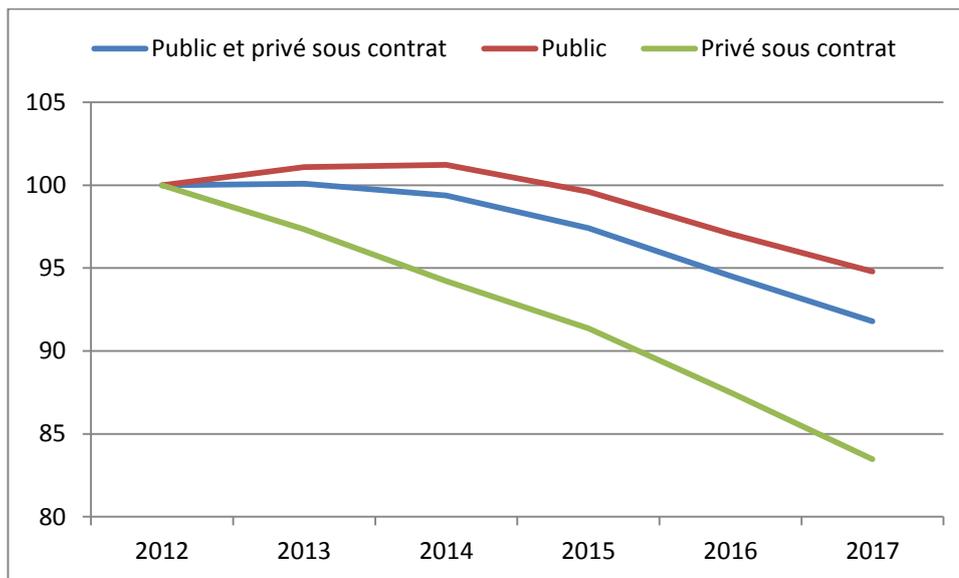
Des effectifs en baisse en collège pour la quatrième année consécutive

Les établissements du collège scolarisent 17 680 élèves et concentrent 54% des effectifs du second degré en 2017. Ces établissements comptent 525 élèves de moins sur un an (-2,9%). La diminution des effectifs dans le 1^{er} cycle concerne les deux secteurs : - 320 élèves dans le public (-2,3%) et -205 élèves dans le privé sous contrat (-4,6%).

Cette baisse, amorcée en 2014 (Figures 4 et 5), s'est renforcée avec le départ des générations 1999-2001 non compensés par les générations 2002-2005 (- 350 naissances). **En cinq ans de 2012 à 2017, les collèges de Nouvelle-Calédonie ont perdu 1 580 élèves, soit une diminution de 8%.**

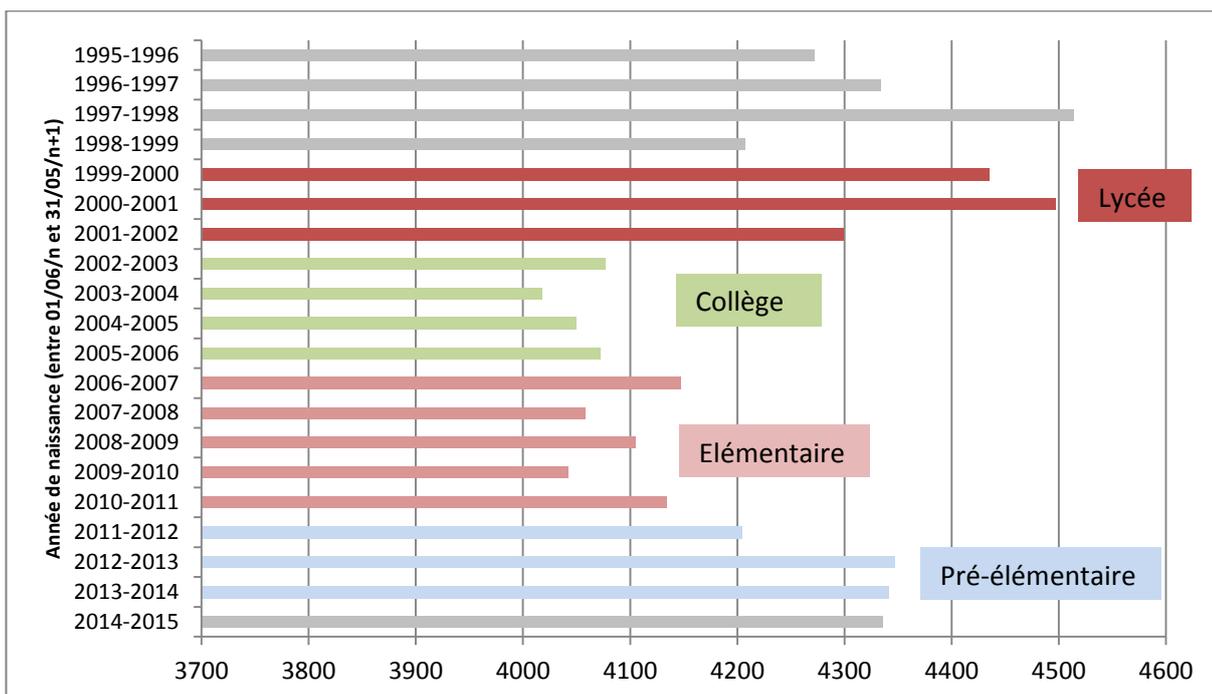
En 2017, 815 élèves sont scolarisés en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et 190 sont inscrits dans des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

**4) Évolution des effectifs en collège par secteur depuis 2012
(Base 100 = année 2012)**



Source : Vice-rectorat/DGE – SEP – Base Elèves Académique

5) Nombre de naissances en Nouvelle-Calédonie et situation scolaire à l'âge normal à la rentrée 2017



Source : Etat civil - ISEE

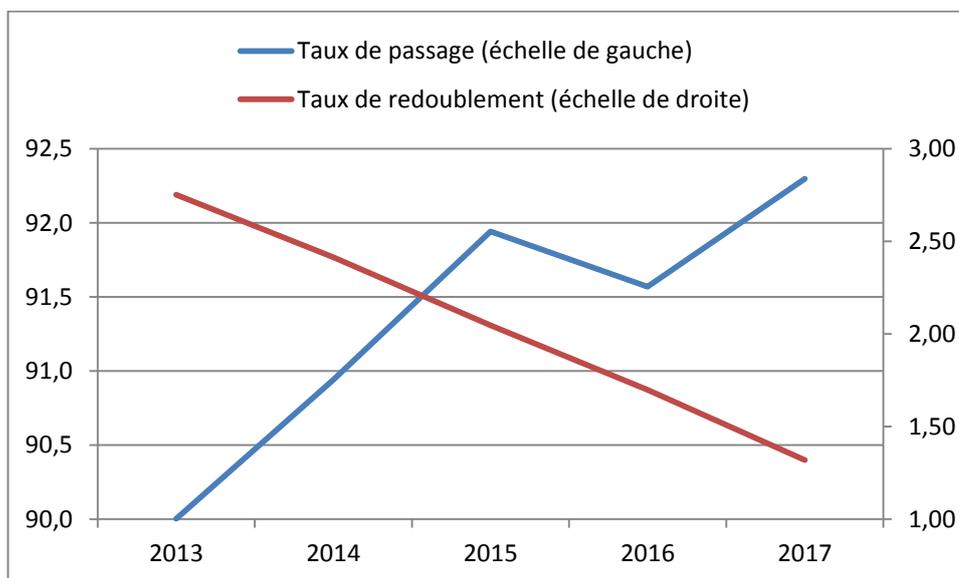
Une évolution des effectifs lycéens en pré-baccalauréat contrastée

Avec 13 165 élèves en 2017, les effectifs lycéens en pré-baccalauréat regroupent 40% de la population scolaire du second degré répartis pour moitié en formation générale ou technologique et en formation professionnelle.

L'arrivée au lycée de la génération 2001-2002 plus nombreuse que celle sortante de 1998-1999 (Figure 5) se traduit par une hausse des effectifs en lycée d'enseignement général ou technologique (+2,4%) et dans les lycées professionnels (+0,5%) par rapport à la rentrée précédente.

La progression du taux de passage en académie des élèves de troisième (+2,3 points depuis 2012) vers le lycée et la diminution du taux de redoublement en troisième (-0,9 points en cinq ans) contribuent également à la hausse des effectifs en lycée (Figure 6).

6) Taux de passage de 3^{ème} en seconde et taux de redoublement en 3^{ème} entre 2013 et 2017



Source : Vice-rectorat/DGE – SEP – Base Elèves Académique
Champ : académie de Nouvelle-Calédonie

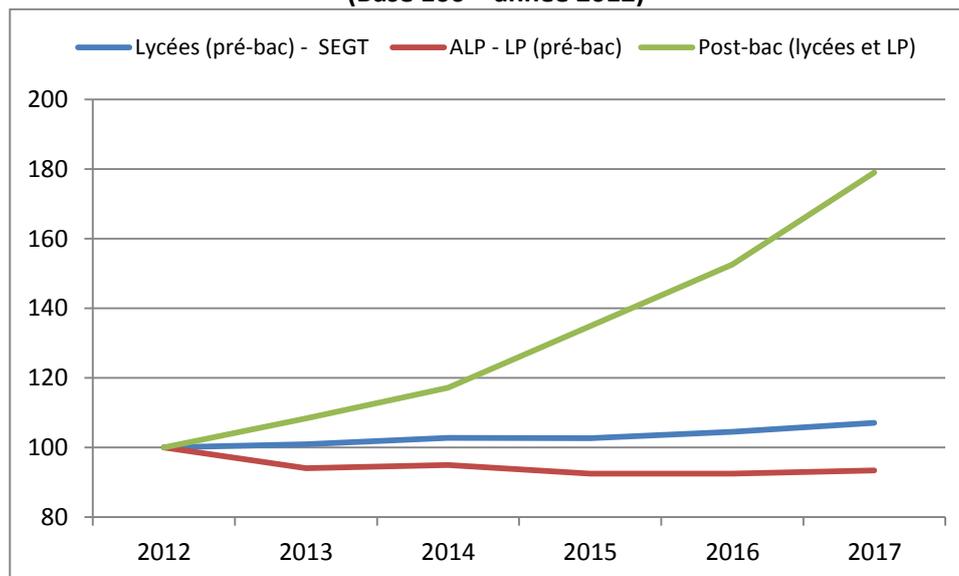
L'évolution des effectifs est plus contrastée au cours des cinq dernières années. Si le second cycle général et technologique voit ses effectifs progresser de 430 élèves, en revanche, le cycle professionnel perd 500 élèves essentiellement dans les établissements publics, traduction d'un choix de politique éducative décidée pour 2017.

Une hausse des effectifs en post-baccalauréat sans précédent depuis 2012.

En 2017, 1 920 élèves suivent une formation post-baccalauréat, soit 6% de la population scolaire des établissements du second degré.

Avec 280 élèves supplémentaires, les effectifs en post-baccalauréat ont progressé de 17% sur un an, soit une augmentation sans précédent depuis le transfert du second degré à la Nouvelle-Calédonie (Figure 7), augmentation, elle aussi, liée à des choix pédagogiques qui portent fruit.

**7) Évolution des effectifs lycéens par type de formation depuis 2012
(Base 100 = année 2012)**



Source : Vice-rectorat/DGE – SEP – Base Elèves Académique

Cette hausse concerne principalement la 1^{ère} année de BTS dont les effectifs progressent de 33% (+214 élèves) par rapport à la rentrée 2016. L'augmentation de l'offre de formation en 1^{ère} année de BTS a principalement bénéficié aux détenteurs d'un baccalauréat professionnel dont les effectifs ont été multipliés par six depuis 2012 et représentent 30% en 2017 contre 10% en 2012 (Figure 8).

8) Élèves en 1^{ère} année de BTS selon la formation d'origine en 2012 et 2017

Formation d'origine	2012		2017	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Bac général	69	14,9	67	7,8
Bac technologique	281	60,6	364	42,4
Bac professionnel	45	9,7	259	30,2
Autres*	69	14,9	168	19,6
Ensemble	464	100,0	858	100,0

* Autres : Redoublants, Licence pro, DUT, Mention complémentaire ...

L'augmentation de l'offre de formation et de la diversité des élèves en post-baccalauréat traduit la mise en œuvre du Projet Educatif de la Nouvelle-Calédonie (PENC) qui fixe comme objectif d'amener d'ici 2025, 40% d'une classe d'âge au niveau licence ou au niveau III, toutes filières de l'enseignement supérieur confondues.

1.1.2 Des résultats aux examens contrastés qui requièrent de nécessaires progrès

Comparaison des résultats de la Nouvelle-Calédonie avec ceux de la métropole, de l'académie d'Amiens et de la Polynésie Française.

% de réussite	RAPPEL 2015				2016			
	NC	métropole	académie d'Amiens	Polynésie Française	NC	métropole	académie d'Amiens	PF
DNB	78,2%	86,3%	84,6%	67,3%	78,5%	87,3%	85,7%	<i>nd</i>
CAP	71,8%	83,8%	84,9%	79,0%	76,6%	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>
BACCALAURÉAT								
Général	85,3%	91,5%	89,6%	85,3%	84,5%	91,4%	89,3%	89,0%
Technologique	76,6%	90,6%	87,2%	83,0%	82,2%	90,7%	89,9%	84,1%
Professionnel	73,1%	80,3%	78,4%	76,7%	69,7%	82,2%	79,0%	75,9%
Total baccalauréat	78,1%	87,8%	85,1%	81,3%	77,8%	88,5%	85,8%	82,4%
BTS	72,3%	73,5%	75,2%	<i>nd</i>	71,6%	75,0%	75,5%	<i>nd</i>

Données par académies fournies par la BCP (base centrale de pilotage) - 2016 non disponible

Taux BTS 2016 métropole et Amiens non officiels (site Le Parisien Etudiant)

La comparaison avec la Polynésie Française permet de situer deux territoires du Pacifique, celle avec Amiens permet de comparer deux territoires dont les catégories socio professionnelles sont proches.

DNB :

Progression en Nouvelle-Calédonie de 0,3 point par rapport à 2015.

Progression en métropole et dans l'académie d'Amiens

Creusement des écarts :

- de -8,1% à -8,8% pour l'écart NC/métropole
- et de -6,4% à -7,2% pour l'écart avec l'académie d'Amiens.

Élèves admis au DNB selon la mention en 2015 et 2016

Mentions	2015	2016
Très Bien	303	369
Bien	502	504
Assez Bien	870	861
Ensemble	1 675	1 734

Le nombre de mentions a augmenté de 3,5% entre 2015 et 2016 alors que le nombre d'admis a diminué de 0,4%. La part de mention « Très bien » passe de 18,1% à 21,3% sur la même période.

Taux de réussite au DNB selon la province de l'établissement en 2016

Province	Public	Privé sous contrat	Ensemble
Sud	80,8	79,8	80,6
Nord	69,5	66,5	68,5
îles Loyauté	76,7	88,0	83,1
Ensemble	78,6	78,4	78,5

Le taux de réussite par province varie de 68,5% en province Nord à 83,1% dans la province des îles Loyauté en 2016. C'est dans le secteur privé de la province des îles Loyauté que le taux de réussite est le plus élevé avec 88%.

CAP :

Progression en Nouvelle-Calédonie de 4,8 points par rapport à 2015.

En 2015 les taux de Polynésie, métropole et Amiens étaient supérieurs à celui de la NC.

BAC :

Baisse du taux global en NC : -0,3 point par rapport à 2015

Hausse des taux de réussite 2016 par rapport à 2015 en métropole (+0,7%), à Amiens (+0,7%) et en Polynésie (+1,1%)

En 2016 écart entre NC et métropole : 10,7% ; 8,0% avec Amiens et 4,6% avec la Polynésie

- Bac général NC : entre 2015 et 2016 = -0,8%
Écarts 2016 : avec la métropole : -6,9%, avec Amiens : -4,8%, avec la PF : -4,5%
- Bac technologique NC : entre 2015 et 2016 = +5,6%
Écarts 2016 : avec la métropole : -8,5%, avec Amiens : -7,7%, avec la PF : -1,9%
- Bac professionnel NC : entre 2015 et 2016 = -3,4%
Écarts 2016 : avec la métropole : -12,5%, avec Amiens : -9,3%, avec la PF : -6,2%

Élèves admis au baccalauréat selon la mention en 2015 et 2016

Mentions	2015	2016
Très Bien	81	103
Bien	274	287
Assez Bien	684	692
Ensemble	1 039	1 082

Le nombre de mentions a augmenté de 4% entre 2015 et 2016. La part de mention « Très bien » passe de 7,8% à 9,5% sur la même période.

BTS :

Baisse du taux de réussite NC : -0,7% par rapport à 2015.

Écart avec la métropole : -3,4% ; écart avec Amiens : -3,9%

1.1.3 Quelques focus sur les performances scolaires en établissement

L'analyse des taux de réussite aux examens montre toujours un net décalage avec les résultats de la métropole.

Une analyse plus fine des résultats met en évidence des disparités entre les zones géographiques et les établissements ainsi que des écarts de performance suivant les filières ou les disciplines sur lesquels il est nécessaire de s'interroger.

Plusieurs focus illustrent ces situations :

Le DNB :

Au-delà de la réussite au diplôme,

- les taux de réussite ainsi que les moyennes au contrôle ponctuel montrent des résultats contrastés entre les provinces d'une part, mais aussi entre les établissements. Une vigilance particulière doit être accordée à la zone de la côte Est dont les résultats sont faibles.
- l'analyse croisée des moyennes au contrôle ponctuel et au contrôle continu, fait apparaître des écarts parfois importants entre les notes obtenues (différences allant de -1 à 6 points). Le contrôle continu est le plus souvent surdimensionné dans les établissements qui accueillent des élèves fragiles au niveau scolaire et/ou provenant de milieu social défavorisé voire très défavorisé, l'objectif étant de ne pas décourager ces jeunes. Ces pratiques peuvent toutefois mettre en danger les élèves de ces collèges dans la poursuite de leurs études au lycée. Un ajustement est donc nécessaire.

Le baccalauréat série Scientifique :

En série S, les taux de réussite au baccalauréat sont cette année en baisse. L'observation des résultats obtenus à l'épreuve écrite de mathématiques révèle des moyennes faibles, voire très faibles (entre 4 et 6), dans plusieurs établissements. Cette situation est préoccupante. Afin d'accompagner les équipes dans

l'analyse des besoins et la recherche de réponses spécifiques dans ces lycées, des visites croisées seront menées conjointement dans les trois disciplines scientifiques.

Les résultats en bac pro STI

Le taux de réussite au premier tour, fluctuant ces dernières années, est en baisse par rapport à 2015 (47,2% contre 53%). Il traduit notamment une baisse des résultats pour les deux Bac Pro (ELEEC et MEI) représentant 37% des effectifs.

En dépit d'une meilleure préparation aux oraux de contrôle (80,6% des élèves sont rattrapés en 2016, contre 75,2% en 2015), la réussite globale des élèves de Bac Pro Industriel est en recul (64% en 2016 contre 67,5% en 2015) et interrompt la progression constatée régulièrement depuis 2013. Les résultats sont variables selon les sections et relativement fluctuants d'une session à une autre.

On note cependant une progression constante de la proportion de mentions (19,3% en 2016 contre 16,7% en 2015) depuis 2014, même si on ne dénombre encore aucune mention TB.

En enseignement général, les résultats obtenus en CCF sont en progrès par rapport à 2015 et sont globalement ceux attendus à la fois en Bac Pro et pour ce type d'épreuve.

Les résultats obtenus en épreuve ponctuelle (français/histoire-géographie) sont faibles et très pénalisants (coef. 5) pour les élèves. On note, pour le français, trois moyennes inférieures à 4,25 ; les trois spécialités concernées sont celles dont les moyennes générales et les taux de réussite sont les plus faibles.

En enseignement professionnel, les résultats en épreuve ponctuelle écrite demeurent insuffisants (voire catastrophiques) et montrent qu'en dépit des progrès constatés par endroit, des efforts supplémentaires sont attendus dans la préparation des élèves.

Au niveau des épreuves en CCF, les résultats se sont globalement maintenus et correspondent à ce qui est attendu, même si certaines sections interpellent : les résultats obtenus pénalisant lourdement les élèves (coef. entre 7 et 8).

Des mauvais résultats de l'épreuve liée à la soutenance du rapport de stage perdurent pour certaines spécialités.

La comparaison des notes selon le mode de certification (ponctuel ou en CCF) démontre une exigence parfois supérieure en CCF.

En conclusion, on peut dire que :

- le passage en CCF (qui a été extrêmement favorable au BTS industriel) améliore progressivement mais très lentement les résultats des Bac Pro industriels ;
- les résultats aux épreuves écrites ne sont pas toujours au niveau attendu, en dépit de la préparation assurée par certaines équipes et de la teneur des sujets (adaptés et réalisables).

Les perspectives pour l'année 2017

Les objectifs fixés par le PENC pour le brevet et le baccalauréat nécessitent de se pencher sur les facteurs externes ou internes au système éducatif calédonien qui conditionnent la réussite des jeunes.

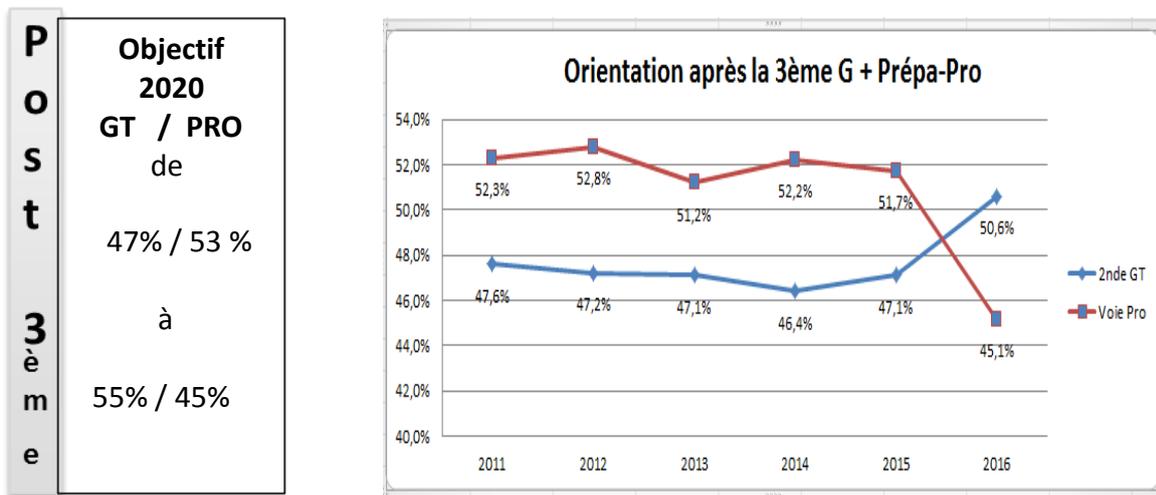
Afin d'améliorer la performance scolaire et de mieux cibler les actions visant notamment au rééquilibrage, deux nouveaux dispositifs seront installés en 2017 :

- **Une évaluation d'entrée en 6e**, identique à celle proposée au niveau national par la DEPP, qui concernera tous les élèves de tous les collèges publics et privés de Nouvelle Calédonie et permettra d'avoir une image précise des acquisitions des élèves à l'entrée au collège.
- **Des indicateurs pour les lycées (IVAL)** qui mesureront la valeur qui a été ajoutée par un établissement par rapport au niveau initial de ses élèves. Ces indicateurs restitueront la différence entre les résultats obtenus et les résultats qui étaient attendus, compte tenu des caractéristiques scolaires et socioprofessionnelles des élèves.

Ces dispositifs viennent renforcer les indicateurs de pilotage pédagogique, ils visent à installer une culture de l'évaluation sur le territoire et à conforter la démarche initiée par la Nouvelle-Calédonie concernant l'observatoire de la réussite éducative.

1.1.4 Un bilan de l'information et de l'affectation, traduisant de premières inflexions positives des parcours des élèves

1.1.4.1 Bilan de l'orientation post 3ème



On note une inversion de tendance historique, conforme aux objectifs fixés et au profit de l'EGT.

1.1.4.2 Bilan de l'affectation post 3ème

À l'issue du premier tour, 242 élèves (toutes origines confondues) n'ont pas pu trouver de place au premier tour... Alors qu'il est resté 694 places disponibles...

Au 2nd tour : 180 saisies ont été réalisées par les chefs d'établissements pour des élèves non affectés au premier tour, 173 élèves ont pu trouver une solution d'affectation.

Le 3ème tour (manuel) a commencé aussitôt après la diffusion des résultats du 2nd tour :

- Collège : Tous les élèves ont été affectés,
- LGT : Tous les élèves bénéficiant d'une décision d'orientation en voie générale et technologique ont été affectés,
- LP :
 - Près de 90% des élèves ont été affectés sur leurs vœux 1 à l'issue du second tour,
 - Tous les élèves qui ont formulé (ou reformulé) des vœux ont été affectés à l'issue du 3^{ème} tour.

Il reste près de 200 places vacantes en 1^{ère} année de CAP et 2^{nde} bac pro sur l'ensemble du territoire calédonien.

1.1.4.3 Situation en post bac

SUP NC est l'application qui permet de gérer les affectations en filières sélectives en Nouvelle-Calédonie. (BTS, CPGE, DCG, MAN & IUT).

Ces filières sélectives sont contingentées.

Résultats de l'affectation via SUP NC par province de résidence, toutes origines de bac

	Autres	Iles	Nord	Sud	Total général
Nombre de candidats	113	163	279	1474	2029
Admis vœu 1	38	51	90	571	750
Admis tous vœux	50	77	143	890	1160

	Autres	Iles	Nord	Sud	Total général
Nombre de candidats	113	163	279	1474	2029
% nbre de candidats	5,6%	8,0%	13,8%	72,6%	100%
Admis vœu 1	33,6%	31,3%	32,3%	38,7%	37,0%
Admis tous vœux	44,2%	47,2%	51,3%	60,4%	57,2%

Nombre de candidats par Bac d'origine et province de résidence

	Autres	Iles	Nord	Sud	Total général
GEN	45	26	55	450	576
PRO	32	64	114	468	678
TEC	36	73	110	556	775
Total général	113	163	279	1474	2029

Nombre d'admis par Bac d'origine et province de résidence

	Autres	Iles	Nord	Sud	Total général
GEN	15	9	15	264	303
PRO	16	26	54	205	301
TEC	19	42	74	421	556
Total général	50	77	143	890	1160

Part des admis par Bac d'origine et province de résidence

	Autres	Iles	Nord	Sud	Total général
GEN	33,3%	34,6%	27,3%	58,7%	52,6%
PRO	50,0%	40,6%	47,4%	43,8%	44,4%
TEC	52,8%	57,5%	67,3%	75,7%	71,7%
Total général	44,2%	47,2%	51,3%	60,4%	57,2%

1.1.4.4 Situation en BTS

À la rentrée 2017, 848 élèves sont inscrits en 1^{ère} année de BTS (établissements publics et privés sous contrat) contre 645 en 2016, soit une augmentation de 31,5% sur un an (203 élèves supplémentaires). Le nombre d'élèves inscrits en 2^{ème} année de BTS progresse également de 5,4% passant de 572 en 2016 à 603 ans 2017.

Elèves en BTS en 2016 et 2017

	2016	2017	Ecart 2017 / 2016	
			Nombre	%
1ère année BTS	645	848	203	31,5%
2ème année BTS	572	603	31	5,4%
Total	1 217	1 451	234	19,2%

L'augmentation de l'offre de formation en 1^{ère} année de BTS a principalement bénéficié aux détenteurs d'un baccalauréat professionnel dont les effectifs ont été multipliés par cinq depuis 2012. En cinq ans, la part des élèves inscrits en 1^{ère} année de BTS détenteurs d'un baccalauréat professionnel a été multipliée par trois.

Elèves en 1^{ère} année de BTS selon la formation d'origine en 2017 et 2012

Formation d'origine	2017		2012	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Bac général	66	7,8%	69	14,9%
Bac technologique	362	42,7%	281	60,6%
Bac professionnel	251	29,6%	45	9,7%
Autres*	169	19,9%	69	14,9%
TOTAL	848		464	

* Autres : Redoublants, Licence pro, DUT, Mention complémentaire ...

1.1.5 Les incivilités, l'absentéisme et le décrochage des élèves : objet d'un renouvellement de projets compte tenu de la dégradation de la situation

1.1.5.1 Prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaires

La charte d'application des orientations de politique éducative de la Nouvelle-Calédonie, adoptée par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie le 1 décembre 2016, fixe comme priorité triennale (2017-2019) la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire.

Dans cette perspective, la politique menée par le VR-DGE en ce domaine a été réaffirmée et amplifiée dans les établissements scolaires à la rentrée 2017, notamment par la mise en œuvre, dans la classe et en dehors de la classe, de l'ensemble des dispositifs et instances qui visent, d'une part, à affirmer l'assiduité scolaire des élèves et, d'autre part, à remédier au décrochage scolaire : programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE), PPRE « passerelles », accompagnement personnalisé, accompagnement éducatif, cellule de veille éducative, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)...

L'ensemble de ces dispositifs sont désormais mis en cohérence et en résonance dans tous les établissements scolaires au sein de parcours individualisés de prévention et de lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaires.

Ces parcours individualisés, propres à chaque élève, intègrent, selon le profil des élèves « décrocheurs », les dispositifs externalisés de traitement du décrochage scolaire :

Pour les élèves de 12 à 16 ans scolarisés en province Sud, les dispositifs "relais" des collèges Louise Michel à Païta et Tuband à Nouméa ont été largement « rénovés », notamment dans une démarche de coopération renforcée avec les établissements dont sont issus les élèves accueillis. Par ailleurs, ces dispositifs "relais" ont désormais vocation à accueillir des élèves scolarisés sur l'ensemble du territoire de la Province Sud ; Ces dispositifs offrent à des élèves en situation de décrochage scolaire la possibilité d'un accompagnement personnalisé pendant une période de 7 semaines pour une réinsertion dans un parcours de formation générale. Au niveau de l'année scolaire, le dispositif fonctionnera sur une période de 26 semaines. La prise en charge hebdomadaire des élèves dans le dispositif sera de 3,5 jours soit un total de 21 h et 6 h dans le collège d'origine. Le lundi, les élèves restent scolarisés dans leur établissement d'origine afin de conserver le lien entre l'élève et l'établissement.

Les moyens mis à disposition de chaque dispositif relais sont les suivants :

- En moyens humains :
 - 1 ETP pour chaque poste de coordonnateur pour les 3 dispositifs : Nouméa, Païta et Poindimié
 - 0,5 ETP pour le poste d'accompagnement éducatif (uniquement pour le collège de Tuband car le dispositif est situé hors les murs)
- En moyens horaires :
 - 216 HSE pour chaque dispositif
 - 200 heures de crédits pour les autres vacances pour chaque dispositif

Pour les élèves de 12 à 16 ans scolarisés en province Nord et dans la province des Iles, le VR-DGE encourage et accompagne les initiatives qui sont prises, notamment pour la création de dispositifs "relais" *ad hoc*. Un dispositif "relais" est ainsi créé à la rentrée 2017 au collège Raymond VAUTHIER à Poindimié, celui-ci fonctionne selon les mêmes modalités et avec les mêmes moyens que ceux établis dans les deux dispositifs de la province sud.

Pour les élèves de plus de 16 ans (post-troisième), un dispositif unique, dénommé Dispositif d'accompagnement éducatif de Nouvelle Calédonie (DAENC), est accueilli au lycée du Grand Nouméa à Dumbéa. Ce dispositif a pour vocation de répondre à la situation de certains jeunes post 3^{ème} n'ayant obtenu aucune qualification de niveau V minimum et qui souhaitent clairement reprendre un cursus scolaire en bénéficiant d'un accompagnement individualisé particulier. Ces élèves sont repérés par les chefs d'établissement des lycées professionnels et/ou généraux et technologiques, lorsque toutes les possibilités de remédiation à l'interne ont échoué et/ou par le CIO pour les élèves qui ne sont plus scolarisés. En accord avec la famille, la candidature pour intégrer le dispositif d'accompagnement est présentée lors d'une commission. Le dispositif fonctionnera sur une période de 22 semaines à compter de début mai et jusqu'à la fin novembre 2017.

Les moyens mis à disposition du DAENC est le suivant :

- En moyens humains :
 - ETP pour le poste de coordinatrice (personnel service vie de l'élève)
- En moyens horaires :
 - 216 HSE
 - 72 heures de crédits pour les autres vacances

Un budget de 1 500 000 FCFP pour les investissements informatiques ainsi que les indemnités des élèves pendant les périodes de stage en entreprise.

Un projet de convention partenariale sur le décrochage scolaire est également en cours d'élaboration entre le gouvernement, les trois provinces de la Nouvelle-Calédonie et les communes. Cette convention cadre a vocation à être déclinée en convention et dispositifs spécifiques et opérationnels associant, dans une démarche concertée et partagée, l'ensemble des partenaires engagés dans la lutte contre le décrochage scolaire (VR-DGE, directions de l'enseignement privé, PJEJ, procureur, gendarmerie, sécurité publique, communes...)

Enfin, un logiciel spécifique d'identification, de suivi et d'accompagnement des élèves décrocheurs, dénommé "persévérance", a vu son cahier des charges arrêté au cours du mois de mars 2017, pour une conception au cours de l'année 2017 et une mise en œuvre à la rentrée scolaire 2018.

1.1.5.2 État de situation des violences recensées en milieu scolaire = une dégradation préoccupante

Au cours de l'année 2016, 207 faits d'incivilités ou de violences ont été signalés et remontés dans le logiciel CIVINC (collecte des informations sur les faits de violences et incivilités de la Nouvelle-Calédonie) du vice-rectorat (collèges et lycées confondus).

Sur ces **207** signalements, **112** déclarations concernent des atteintes aux personnes (violences physiques ou verbales).

Sur l'ensemble de ces **207** signalements :

- **168** relèvent de la province Sud ;
- **38** de la province Nord ;
- **1** de la province des îles Loyauté.

Pour l'ensemble des trois provinces, il est observé :

- **139** faits signalés en collèges ;
- **34** faits signalés en lycées professionnels ;
- **34** faits recensés en lycées d'enseignement général et technologique.

Pour information, sur l'ensemble de l'année scolaire **2015**, 146 faits d'incivilités et de violences avaient été recensés pour les 3 provinces.

Il est observé, en comparant l'année 2015 par rapport à l'année 2016, une augmentation de 41,7 % de faits signalés dans CIVINC avec toujours une part importante concernant les atteintes aux personnes.

Par ailleurs, les violences physiques et verbales représentent le premier motif de convocation du conseil de discipline d'établissement.

En 2015, 123 conseils de discipline se sont tenus sur l'ensemble de l'année scolaire (102 pour les collèges et 21 pour les lycées).

En 2016, 123 conseils de discipline ont eu lieu (**110** pour les collèges et **13** pour les lycées).

- Sur ces **123** conseils de discipline : **79** concernent des faits de violences physiques et verbales, les autres conseils de discipline relèvent soit de faits relatifs à des dégradations et incivilités soit à la consommation d'alcool et/ou de cannabis.
- Sur ces **123** conseils de discipline, **57** se sont conclus par une exclusion définitive de l'élève, **29** par une exclusion avec sursis et pour les autres (exclusion temporaire ou exclusion de l'internat).

En ce qui concerne précisément le prononcé d'une exclusion définitive, celui-ci doit obligatoirement être accompagné de mesures destinées à garantir la poursuite de la scolarité de l'élève, conformément à l'article 17-2 de la délibération n°106 relative à l'avenir de l'école calédonienne.

- Sur **ces 123** conseils de discipline : **100** concernent la province Sud, **20** la province Nord et **3** pour la province des îles Loyauté.

1.1.5.3 Les dispositions mises en place au niveau du vice-rectorat

Les collaborations partenariales

- **au niveau de la sécurité au sein des établissements publics d'enseignements** de la Nouvelle-Calédonie (EPENC) ou à leurs abords immédiats :

Une convention a été signée en 2016 entre la direction de la sécurité publique en Nouvelle-Calédonie et le vice rectorat de la Nouvelle-Calédonie. Cette convention prévoit la définition et la mise en œuvre concertées et partagées d'actions de sécurisation des abords des établissements scolaires. Ces actions sont conduites en lien avec les personnels de vie scolaire et tout personnel désigné par les chefs d'établissement concernés.

Dans une démarche de prévention, le policier formateur anti-drogue pour intervenir auprès des classes de 6^{ème}, des classes de CAP et de 2^{nde} professionnelle.

Le travail partenarial au sein des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté en présence des référents police concernés, sera encouragé.

- **au niveau des mesures éducatives**

Il existe un partenariat avec des structures d'accueil notamment dans le cadre des mesures de responsabilisation prévues à l'article 50 du statut des EPENC.

La mesure de responsabilisation a pour objectif de faire participer les élèves en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives.

- **au niveau de la consommation alcool et cannabis**

Plusieurs établissements ont instauré un partenariat avec le service d'addictologie de l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle Calédonie et mis en place « un protocole en cas d'alcoolisation ou de consommation de cannabis », ce document précise le rôle de chacun y compris celui des parents sur les points suivants : détection, sanction, évaluation, soin, accompagnement. Début 2016, ce protocole a été retravaillé avec l'Agence sanitaire et sociale, de manière à l'uniformiser et le compléter pour l'ensemble des établissements scolaires.

Tous les établissements scolaires du territoire ont mis en place des actions de lutte contre l'alcool. Beaucoup d'actions de prévention des addictions sont menées dans les EPENC mais leur caractère ponctuel limite l'impact sur les comportements.

Fin 2018 : 90 % des établissements du 2nd degré publics auront bénéficié d'une formation de leur équipe au repérage précoce et à l'orientation des élèves consommateurs d'alcool vers les dispositifs existants.

1.2 Quatre priorités de l'année scolaire 2017

1.2.1 Ouvrir l'école calédonienne sur son environnement et sur l'international

1.2.1.1 La nouvelle donne des LCK

Désormais les langues et culture kanak relèvent d'un cadre codifié et structuré d'un enseignement obligatoire des éléments fondamentaux de la culture et d'autre part, de l'offre de formation obligatoire s'agissant des langues kanak. Ainsi est-il organisé à partir de la rentrée 2017, un premier parcours d'enseignement de la culture kanak de 18 heures annuelles, à l'entame de chaque cycle d'enseignement (6ème, 1ère année de CAP et 2nde), de sorte à ce que chaque élève capitalise un enseignement de 126 heures, à l'horizon 2023 et à l'issue de la scolarité dans le second degré.

L'année 2017 sera l'occasion d'ouvrir de grands chantiers, sous la coordination du conseil partenarial des LCK dont la création et les attributions ont fait l'objet d'un arrêté du gouvernement en date du 17 janvier 2017.

L'essentiel de ces chantiers porte sur :

- La création d'un programme pour les éléments fondamentaux de la culture kanak de la maternelle au lycée, la poursuite de l'application des programmes pour l'enseignement des langues kanak au collège et son extension au lycée ;
- La montée en compétences des enseignants grâce à l'accord entre le vice-rectorat et l'UNC qui fixe comme ambition partagée, la formation de formateurs en langues kanak ;
- L'évaluation des progrès des élèves, portée par la dynamique de la réforme du collège : mise en place d'un enseignement pratique interdisciplinaire obligatoire sur l'enseignement des éléments fondamentaux de la culture kanak.

1.2.1.2 Les premières sections internationales Franco-Australiennes

Les 2 Sections Internationales Franco-Australiennes (SIFA) ouvrent leurs portes aux collèges de Dumbéa-sur-mer et de Baudoux. Ce sont les premières (SIFA) sur l'ensemble du territoire républicain et les premières entre la France et l'Australie. Ainsi, la Nouvelle-Calédonie est le premier territoire français à initier ces sections.

Les 46 élèves néo-calédoniens et étrangers qui ont passé avec succès les tests d'admission organisés en novembre 2016 et février 2017 sur tout le territoire de la Nouvelle-Calédonie seront accueillis en cette rentrée 2017 par l'équipe pédagogique de 6e SIFA, renforcée d'une enseignante australienne qui leur prodiguera 4h de langue, littérature et culture australiennes, avec le concours d'une enseignante de DNL (discipline non linguistique) en histoire-géographie qui les initiera pendant 2 heures à l'histoire-géographie

australienne en anglais. Ils bénéficieront donc d'un enseignement spécifique supplémentaire d'anglais australien de 6 heures par semaine.

Ce cursus international leur permettra de prendre le meilleur de chaque système éducatif et de découvrir l'Australie au cours d'un voyage organisé par leur établissement.

Ces collégiens pourront présenter le Diplôme National de Brevet Option Internationale (DNBI) en fin de 3ème et poursuivre leur cursus en section internationale au lycée pour obtenir l'Option Internationale du Baccalauréat (OIB), gage de l'excellence de leur niveau linguistique, littéraire et civilisationnel, et sésame pour l'entrée dans des universités étrangères ou en prépa.

Ces SIFA s'inscrivent en droite ligne dans l'esprit de la Charte d'éducation du projet éducatif de Nouvelle-Calédonie, et tout particulièrement dans le volet qui concerne « l'ouverture de l'école calédonienne sur la région Océanie et sur le monde » ; concrétisant ainsi les engagements pris dans le cadre des accords de Nouméa.

1.2.2 Créer de nouvelles opportunités de parcours de formation

1.2.2.1 L'ouverture des lycées de Pouembout et du Mont Dore

La rentrée 2017 voit se concrétiser des engagements pris dans le cadre des accords de Nouméa et dans une logique de rééquilibrage pour offrir à la jeunesse calédonienne de nouvelles opportunités de formation, par la construction d'un nouveau lycée au Mont-Dore, et par la construction d'une extension du lycée agricole et général de Pouembout, baptisé en octobre dernier Lycée Michel Rocard. A terme ce seront près de 1500 élèves qui seront accueillis dans des filières générales, technologiques et professionnelles proposées dans ces deux établissements.



Le lycée du Mont Dore

Un lycée de « proximité »

Depuis la rentrée de février 2017, ce lycée polyvalent accueille plus de 300 élèves provenant des 4 collèges publics de la zone sud : Yaté, Plum, Boulari, Normandie.

Ce nouvel établissement permet également de désengorger les trois lycées de la province Sud. Et d'ici 2018, l'offre de formation du lycée proposera un enseignement : général (de la Seconde à la Terminale), professionnel (du CAP au bac pro), supérieur (BTS) et agricole (CAP). Le lycée propose une offre de formation complète autour de 3 filières : Numérique, Environnement, Agriculture.

Un lycée « Pays »

L'ouverture de l'internat est prévue pour la rentrée 2018 (100 internes).

Ce lycée offre « des formations qui n'existent pas ailleurs : » CAP Propreté de l'Environnement Urbain, BTS Métiers des Services à l'Environnement, Bac Pro et BTS Systèmes Numériques.

Un lycée conforme aux normes « HQE, haute qualité environnementale ».

Ce nouvel établissement scolaire est construit à deux pas du quartier de Saint-Michel sur un terrain de six hectares acheté par la ville du Mont-Dore.



Le lycée Michel Rocard de Pouembout

L'extension du lycée agricole et général Michel Rocard de Pouembout est une opération BTP de grande envergure qui a nécessité une programmation des travaux en trois tranches distinctes.

Les deux premières tranches ont été livrées en août 2016 et janvier 2017. Elles permettent aux élèves de bénéficier de locaux neufs notamment : un réfectoire, une infirmerie, une lingerie, des salles réservées aux enseignants, des locaux dédiés aux sciences expérimentales, au baccalauréat STI2D, aux arts plastiques, au cycle général d'enseignement, des espaces récréatifs mais également l'ouverture de quatre internats permettant d'accueillir 200 internes supplémentaires et des logements de fonction. Les livraisons des équipements pédagogiques et du mobilier dédiés à l'ensemble de ces bâtiments neufs se sont déroulées conformément à la programmation envisagée au bénéfice du bon déroulement de la rentrée scolaire 2017.

Ainsi l'offre de formation au Lycée Michel Rocard s'est étoffée dès la rentrée 2017 d'un baccalauréat L, S (sciences de l'ingénieur), STI2D et STL ainsi que d'une nouvelle filière de baccalauréat professionnel agricole en aménagements paysagers.

Quant à la troisième tranche de la programmation des travaux, elle sera opérationnelle pour la rentrée 2018. Le lycée accueillera près de 600 élèves en 2017 jusqu'à plus de 900 en 2019.

1.2.2.2 L'augmentation des capacités d'accueil en CAP, Bac Pro, BTS pour améliorer les parcours de formation et une diversification des offres

La réussite scolaire étant favorisée par une orientation choisie, les capacités d'accueil des formations professionnelles ont été considérablement augmentées pour offrir à cette rentrée 104 places supplémentaires en CAP, 219 places supplémentaires en Bac Professionnel et 217 places en BTS – permettant ainsi aux élèves d'accéder plus largement aux formations de leur choix.

En plus de l'augmentation des capacités d'accueil dans les structures existantes, de nouvelles filières voient le jour à cette rentrée afin d'étoffer le panel des spécialités de formation présentes en Nouvelle-Calédonie, conduisant les jeunes vers des métiers d'avenir. On peut citer notamment le développement d'une offre de Bac Professionnel et de BTS dans le domaine de systèmes numériques, ou encore la mise en place de la filière complète (du CAP au BTS) centrée sur les métiers de protection de l'environnement.

La voie technologique est également consolidée, avec l'ouverture de la série « Sciences et Technologies de Laboratoire », ce qui permet pour la première fois en Nouvelle-Calédonie de proposer l'éventail complet des séries conduisant au baccalauréat technologique.

1.2.2.3 Un pôle espoir rugby unique pour le Pacifique

Validée le 10 novembre 2016 par la Présidence de la Fédération Française de Rugby (FFR), avec l'accord du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, l'ouverture d'un Pôle Espoirs "Rugby" viendra compléter l'offre de formation du Lycée du Grand Nouméa pour la rentrée scolaire de février 2017.

Sur une liste de 30 joueuses et joueurs présélectionnés, pas moins de seize élèves rejoindront le dispositif, dont une douzaine (dix garçons et deux filles) seront inscrits au lycée du Grand Nouméa pour y suivre leur scolarité en Seconde, Première et Terminale et bénéficier d'un hébergement à l'Internat.

La coordination du Pôle sera assurée par Monsieur Laurent VILI, récemment affecté au lycée pour y assurer une mission d'encadrement et de suivi ; son activité dépassera largement le cadre du Grand Nouméa, puisque il aura aussi la responsabilité de cinq autres jeunes gens, scolarisés en filière professionnelle (lycée Jules Garnier, St Joseph de Cluny, CFA Nouville) et hébergés dans une autre structure, sur la commune de Dumbéa.

Ce magnifique outil de performance et de très haut niveau permettra l'accompagnement, pour les jeunes calédoniens, d'un double projet scolaire et sportif ; il complètera les quatre dispositifs de type CHAM (classe à horaires aménagés) déjà implantés dans cet établissement :

- le Pôle Oceania Espoirs en natation ;
- le Pôle Espoirs féminin en Handball ;
- le Pôle Judo ;
- le Pôle Karaté.

1.2.3 Améliorer la réussite de tous les élèves

1.2.3.1 Une année de préparation par la formation de la mise en réforme des collèges

La délibération sur l'adaptation et la contextualisation de la réforme du collège a été adoptée le 29 décembre 2016 par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie. Son application est prévue pour la rentrée 2018, elle s'accompagne d'une nouvelle organisation des enseignements, des cycles, de nouveaux programmes et d'un nouveau socle pour le collège. L'une des principales priorités pour l'année 2017 est donc de préparer sa mise en œuvre.

Il s'agit en premier lieu d'organiser la formation des personnels concernés : ainsi en 2017, 6 journées de formation obligatoires sont proposées pour tous les enseignants, CPE et documentalistes, et 3 journées de formation sont prévues pour les personnels de direction.

Par ailleurs, cette année verra la poursuite et l'extension des expérimentations dans les collèges et, un comité de pilotage de la réforme a été installé le 8 février 2017 qui va être alimenté par des groupes plus techniques dont la réflexion portera sur :

- l'organisation de la nouvelle 3ème prépa pro qui remplacera en 2018 tous les dispositifs et structures tels 3ème PDMF, 3ème d'insertion ;
- l'organisation de la nouvelle SEGPA ;
- la création d'outils pour la formation et de ressources contextualisées pour la Nouvelle-Calédonie à destination des enseignants et des personnels de direction.

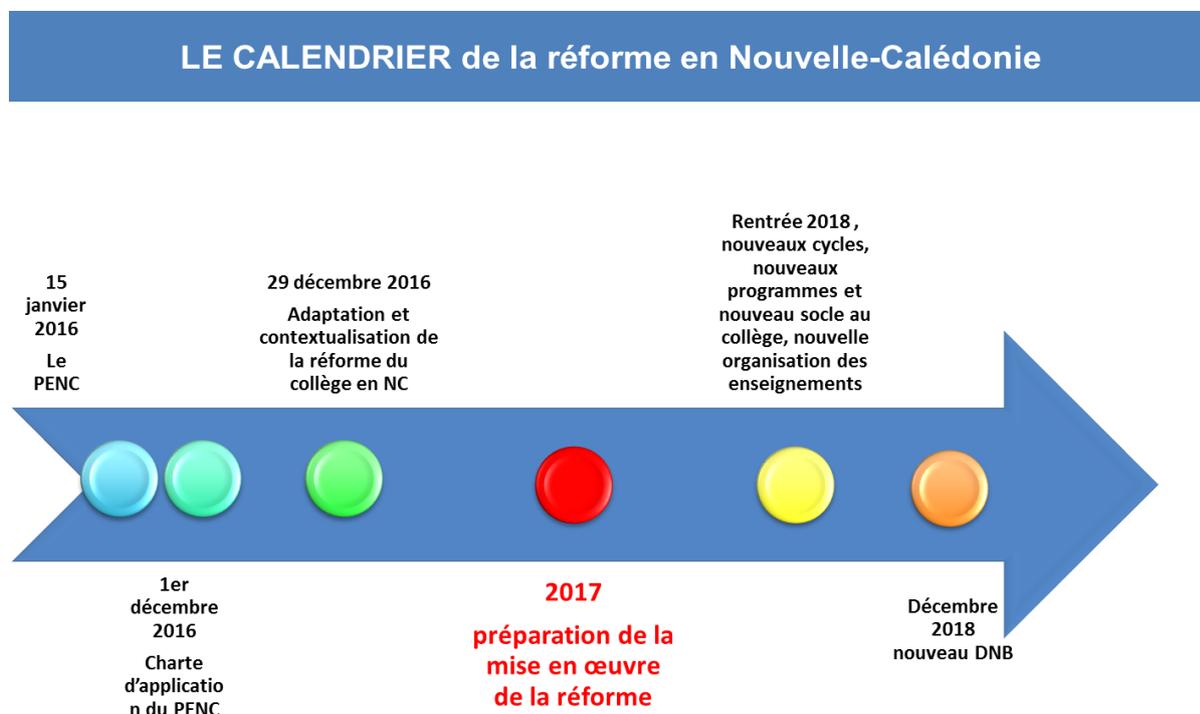
Enfin dans le cadre de la charte d'application du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie (PENC) et de son plan triennal, en 2017 et dans la poursuite de la réforme du collège de la Nouvelle-Calédonie des réflexions et des actions seront initiées qui vont notamment concerner l'école primaire puisque la nouvelle organisation des enseignements pour l'école obligatoire prévoit un cycle 3 qui comprend le CM1, le CM2 et la 6ème donc à cheval sur l'école primaire et le collège. On peut citer par exemple:

- les cycles au niveau du primaire,
- les nouveaux programmes et le nouveau socle (cycle 3, cycle2, cycle 1), qui sont de la compétence de la Nouvelle-Calédonie pour l'école primaire,
- les référentiels pour les E.P.I obligatoires (parcours civique et citoyenneté, découverte du monde professionnel et orientation, éléments fondamentaux de la culture kanak).

L'année 2017 permettra en outre l'acquisition des nouveaux manuels scolaires.

En 2018, la nouvelle organisation du collège entrera en vigueur, pour tous les niveaux d'enseignement, de la sixième à la troisième, dans tous les collèges.

Les candidats de Nouvelle-Calédonie à l'examen du DNB de la session 2018 présenteront les épreuves selon les nouvelles modalités définies par l'arrêté ministériel du 31 décembre 2015.



1.2.3.2 La reconquête du temps scolaire par la correction locale du bac

La correction en Nouvelle-Calédonie des épreuves écrites des baccalauréats général et technologique vise à améliorer la réussite des élèves par la reconquête du temps scolaire pour tous. Il contribue à répondre à une des recommandations du rapport du 17 juillet 2015 de la chambre territoriale des comptes.

Cette disposition contribue également à légitimer l'action pédagogique des enseignants, pour qui il est ainsi indispensable d'être confronté à une pratique d'évaluation certificatrice.

Afin de répondre à certaines interrogations sur le déroulement et la correction du baccalauréat en Nouvelle-Calédonie quatre garanties sont apportées :

L'objectivité de la correction

Les sujets restent élaborés en métropole ainsi que la grille d'évaluation. Le déroulement des corrections se fera en « loge », c'est-à-dire tous les correcteurs seront convoqués au même endroit et au même moment et recevront des consignes identiques de correction.

L'anonymat des copies

Aucun enseignant ne pourra corriger une copie d'un de ses élèves, compte tenu d'une part des modalités de brassage des copies qui seront effectuées et d'autre part de la correction « dématérialisée » pour les disciplines à faible flux d'effectifs d'élèves et d'enseignants.

La supervision du déroulement des épreuves

Une mission d'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) attestera du bon déroulement des épreuves sur le plan réglementaire et opérationnel.

La délivrance du diplôme par une autorité académique métropolitaine

Elle se fera par un recteur d'académie de métropole afin de garantir, la valeur nationale du diplôme et de faciliter l'inscription de jeunes bacheliers calédoniens dans les universités métropolitaines.

1.2.3.3 Le développement du numérique éducatif

Lancé par le président de la République en mai 2015 à l'issue de la concertation nationale sur le numérique éducatif, le plan numérique pour l'éducation a pour but de permettre aux enseignants et aux élèves de bénéficier de toutes les opportunités offertes par le numérique. C'est un des leviers du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie pour améliorer la performance scolaire.

Il vise à :

- développer des méthodes d'apprentissages innovantes pour favoriser la réussite scolaire et développer l'autonomie ;
- former des citoyens responsables et autonomes à l'ère du numérique ;
- préparer les élèves aux emplois digitaux de demain.

Sa mise en œuvre repose sur quatre piliers : la formation des enseignants, les programmes, les ressources pédagogiques et l'équipement.

Des élèves et des enseignants équipés grâce au soutien actif des provinces

Des enseignants formés. Deux journées de formation en 2017 sur le numérique éducatif pour tous les enseignants. Des formations complémentaires pour les enseignants des collèges numériques (Magenta et Portes de fer).

Des ressources numériques pédagogiques à la disposition des enseignants.

1.2.3.4 Le renforcement de la professionnalisation de certains personnels

La mise en place d'un accompagnement et d'une montée en compétences de certains personnels pour un rééquilibrage des emplois est renforcée :

- préparations aux concours : pour une montée en compétences des MA et réduire l'emploi précaire ;
- accueil des néo-professeurs, anciens maitres auxiliaires (MA) : 1 jour de formation institutionnelle, conseils gestion de classe et approche didactique de la discipline ;
- accompagnement des équipes éducatives : plan d'accompagnement des équipes CAP (gestion de l'hétérogénéité des élèves, différenciation des enseignements dans le cadre des groupes de niveau, aide individualisée...);
- formation des personnels administratifs et agents techniques ;
- accompagnement sectoriel des professeurs en LCK.

Par ailleurs, parce que l'action des adjoints d'éducation participe pleinement à l'instauration d'un climat scolaire serein et propice à la réussite des élèves, la charte d'application des orientations de politique éducative de la Nouvelle-Calédonie, adoptée par le Congrès le 1^{er} décembre 2016, prévoit un plan de rénovation du métier d'adjoint d'éducation.

Dès la rentrée 2017, le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements (VR-DGE) contribuera sans attendre, en lien étroit avec la direction des ressources humaines du gouvernement, à **la formation continue** des adjoints d'éducation en assurant à leur bénéfice 12 heures de formations spécifiques, réparties sur deux jours, au bénéfice des 260 adjoints d'éducation qui exercent leurs fonctions sur le territoire.

Il en sera de même pour **la formation initiale** : à la rentrée 2017, le VR-DGE contribuera à la formation des adjoints d'éducation stagiaires, en lien étroit avec la direction des ressources humaines du gouvernement, à concurrence de 30 heures de formations spécifiques réparties sur cinq jours tout au long de l'année scolaire 2017.

Ces formations porteront précisément sur les champs d'intervention des adjoints d'éducation : la prévention et le traitement de la violence scolaire, la prévention des conduites à risques, l'animation des vies collégienne et lycéenne ou la maîtrise des outils de pilotage de la vie scolaire par les adjoints d'éducation.

Par ailleurs, un groupe de travail sera chargé de redéfinir les modalités d'évaluation des adjoints d'éducation.

1.2.3.5 La prévention et lutte contre le décrochage scolaire

Dès la rentrée 2017, la politique en ce domaine sera réaffirmée et amplifiée dans les établissements scolaires, notamment par la mise en œuvre, dans la classe et en dehors de la classe, de l'ensemble des dispositifs et instances qui visent, d'une part, à affirmer l'assiduité scolaire des élèves et, d'autre part, à remédier au décrochage scolaire : programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE), PPRE « passerelles », accompagnement personnalisé, accompagnement éducatif, cellule de veille, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)...

L'ensemble de ces dispositifs sera mis en cohérence et en résonance au sein de parcours individualisés de prévention et de lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaires.

Ces parcours individualisés pourront intégrer, selon le profil des élèves « décrocheurs », les dispositifs externalisés de traitement du décrochage scolaire suivants :

Pour les élèves de 12 à 16 ans scolarisés en province Sud, les dispositifs relais des collèges Louise Michel à Paita et Tuband à Nouméa sont maintenus, « rénovés » et « renforcés ». Ils ont désormais vocation à accueillir des élèves scolarisés sur l'ensemble du territoire de la province Sud ;

Pour les élèves de 12 à 16 ans scolarisés en province Nord et dans la Province des Iles, le VR-DGE encouragera et accompagnera les initiatives qui seront prises, notamment pour la création de dispositifs relais ad hoc ;

Pour les élèves de plus de 16 ans (post-troisième), un dispositif unique, qui sera accueilli dans un lycée « support », est en voie de finalisation.

Un projet de convention partenariale sur le décrochage scolaire est également en cours d'élaboration entre le gouvernement, les trois provinces et les communes. Cette convention cadre a vocation à être déclinée en convention et dispositifs spécifiques et opérationnels associant, dans une démarche concertée et partagée, l'ensemble des partenaires engagés dans la lutte contre le décrochage scolaire (VR-DGE, directions de l'enseignement privé, PJEJ...).

1.2.3.6 La sécurisation des établissements scolaires pour un climat apaisé

Parce que la sécurité des élèves et des personnels des établissements scolaires est un impératif absolu, le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, direction générale des enseignements (VR-DGE) a pris une série de mesures spécifiques visant à anticiper et à se prémunir davantage encore contre les risques - y compris contre le risque terroriste qui, bien que faible, n'est pas nul en Nouvelle-Calédonie - auxquels peuvent être soumis les élèves et les personnels des collèges et des lycées :

- **Une convention de partenariat a récemment été signée par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie et la direction de la sécurité publique.** Cette convention vise, d'une part, à protéger les établissements scolaires contre d'éventuels faits de violence qui pourraient se produire en leur sein ou à leurs abords par un renforcement des échanges d'information et des actions de prévention menées conjointement avec la police nationale ; d'autre part, à lutter contre les faits de

délinquance et de violence aux abords des établissements scolaires, notamment par des actions spécifiques menées par les forces de police pour lutter contre la vente et la consommation de produits stupéfiants.

Une convention de même nature est en cours d'élaboration entre le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie et la gendarmerie nationale.

- **Chaque EPENC a élaboré un diagnostic de sécurité qui offre une analyse précise des facteurs de risques encourus par l'établissement.** Au regard de cette observation partagée, des propositions propres à chaque établissement scolaire seront faites pour en améliorer encore la sécurité.
- **Une vigilance particulière est portée aux abords des établissements scolaires,** afin notamment d'éviter les attroupements préjudiciables à la sécurité des élèves, alors même qu'il importe de continuer à faire respecter l'interdiction de fumer dans l'enceinte des collèges et des lycées. La présence des chefs d'établissement à l'entrée des collèges et des lycées aux principaux mouvements d'élèves constitue plus que jamais un impératif en cette année scolaire 2017.
- A compter de cette rentrée scolaire, **chaque élève scolarisé dans un collège public aura bénéficié, avant la fin de sa scolarité au collège, d'une formation aux « gestes qui sauvent » ou au PSC1.**
- **La révision du plan particulier de mise en sureté (PPMS) propre à chaque EPENC sera achevée dans tous les établissements** dans les prochaines semaines. En cas de nécessité, le PPMS doit permettre de mettre en sécurité les élèves et les personnels, ainsi que de mettre en œuvre les directives des autorités en attendant l'arrivée des secours. Il doit être facilement accessible aux enseignants intervenant dans les classes. L'organisation de trois exercices dans le cadre du PPMS dans le courant de chaque année scolaire est indispensable. L'un de ces exercices portera sur une intrusion.
- **Un « protocole de gestion de crise dans les établissements scolaires en Nouvelle-Calédonie » a été élaboré** par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie et transmis à tous les établissements scolaires. Une cellule de gestion de crise au sein du vice-rectorat a notamment été constituée pour faire face à toute situation d'urgence particulière.

Parce que l'adhésion des parents d'élèves aux mesures de sécurité prises est une nécessité, les actions mises en œuvre seront présentées aux familles dans chaque EPENC au cours des réunions de rentrée.

1.2.4 Renforcer le rééquilibrage selon les territoires et l'origine des élèves

1.2.4.1 Des parcours d'excellence renouvelés

Dans le cadre du contrat de développement 2017-2021 État/Inter collectivités, l'opération est financée à 80% par l'État et pour les 20% restant par la Nouvelle-Calédonie et les trois provinces à hauteur de 5% chacune. L'État a inscrit 442 000 000 XPF sur 5 ans et la part des collectivités s'élève à 110 500 000 XPF, (27 625 000 XPF par collectivité) soit un coût global de 552 500 000 XPF.

La Nouvelle-Calédonie est maître d'ouvrage de l'opération visant à aider les opérateurs calédoniens du parcours d'excellence pendant les 5 années à venir.

Le vice-rectorat aura pour rôle de gérer le dispositif pour la Nouvelle-Calédonie.

Pour bénéficier de ces financements, les opérateurs doivent répondre à un appel à projet circonscrit à un cahier des charges fixant un nombre déterminé de parcours finançables pour les élèves méritants.

1.2.4.2 Des attentions particulières pour réduire les inégalités géographiques et sociales

Le développement de l'offre de formation contribue à réduire les inégalités d'accès à la formation sur l'ensemble du pays. Ainsi, l'extension du lycée Michel Rocard permet d'implanter en province Nord deux nouvelles séries technologiques (Sciences et Technologies pour l'Industrie et le Développement Durable, et Sciences et Technologies de Laboratoire), mais également d'offrir dans le bassin nord-ouest l'ensemble des séries du baccalauréat général : S, ES et à présent également L.

La formation agricole en milieu scolaire, présente en province Nord, est à présent également offerte en province Sud grâce à l'ouverture de deux CAP agricoles au lycée du Mont-Dore.

Au-delà de ce rééquilibrage territorial, les procédures d'affectation des élèves dans les filières professionnelles ont été ajustées, afin de garantir des places réservées pour certains publics. Les élèves issus de SEGPA ont ainsi bénéficié de places réservées en CAP, de même que le recrutement dans les filières de BTS s'est fait en veillant à diversifier le profil des bacheliers accueillis, notamment ceux issus des voies technologiques et professionnelles.

1.3 Les moyens d'enseignement aux Établissements

1.3.1 Des H/E supérieurs au national, des E/D plus tendus en lycée, des conditions d'enseignement plus favorables dans le privé.

1.3.1.1 Les H/E et E/D dans l'enseignement public

Collèges	Rappel 2016			2017		
	Eff.	E/D	H/E	Eff.	E/D	H/E
Bourail - Louis-Léopold Djiet	264	22	1,4	263	23,91	1,31
Canala	185	20,56	1,48	155	19,38	1,7
GOD de Kouaoua	88	22,00	1,47	82	20,50	1,52
Dumbéa - Auteuil Edmée Varin	611	25,46	1,18	604	25,17	1,20
Dumbéa-sur-Mer	541	24,59	1,22	639	24,58	1,21
Dumbéa - Katiramona Jean Fayard	350	23,33	1,33	328	21,87	1,37
Dumbéa - Koutio Francis Carco	746	22,61	1,32	653	23,32	1,32
Hienghène - Paï-Kaleone	193	21,44	1,43	161	20,13	1,52
Houaïlou Wani	127	15,88	1,98	125	15,63	1,98
Koné	362	24,13	1,26	361	22,56	1,33
Koné - Païamboué	300	23,08	1,29	333	23,79	1,25
Koumac	334	22,27	1,35	317	24,38	1,24
La Foa - Théodore Kawa Braïno	411	22,83	1,35	379	21,06	1,46
Lifou - Laura Boula - Wé	218	24,22	1,37	196	21,78	1,54
Lifou - GOD de Mou	45	15,00	2,16	57	19,00	1,74
Maré - La Roche	127	18,14	1,65	120	17,14	1,80
Maré - Tadine	136	19,43	1,67	146	20,86	1,56
Mont-Dore - Boulari	699	22,55	1,33	673	23,21	1,31
Mont-Dore - Plum	521	23,68	1,26	532	24,18	1,23
Nouméa - Baudoux	613	25,54	1,21	628	26,17	1,18
Nouméa - Kaméré	605	22,41	1,34	585	21,67	1,38
Nouméa - Magenta	863	25,38	1,18	817	25,53	1,20
Nouméa - Mariotti	846	28,20	1,09	842	28,07	1,11
Nouméa - Normandie	471	24,79	1,21	479	25,21	1,20
Nouméa - Portes de Fer	397	22,06	1,42	375	22,06	1,41
Nouméa - Rivière-Salée	448	22,40	1,36	441	23,21	1,33
Nouméa - Tuband	489	25,74	1,23	479	25,21	1,29
Ouvéa	128	18,29	1,67	133	22,17	1,48
Ouvéa - Shea Tiaou - Fayaoué	107	17,83	1,78	104	17,33	1,76
Païta Nord - Ondémia	499	23,76	1,23	523	24,90	1,20
Païta Sud - Louise Michel	339	24,21	1,23	368	24,53	1,22
Poindimié - Raymond Vauthier	349	21,81	1,39	324	21,60	1,40
Poya - Essau Voudjo	157	19,63	1,57	152	19,00	1,68
Thio - La colline	108	18,00	1,57	96	19,20	1,68
Yaté	104	17,33	1,64	110	22,00	1,58
TOTAL	12 781	23,20	1,31	12 580	23,38	1,31
<i>comparatif métropole</i>					24,3	1,18

On constate que les moyennes des E/D et H/E sont plus favorables en Nouvelle-Calédonie.

Même si les collèges du Grand Nouméa se rapprochent des moyennes nationales, ce n'est pas le cas des collèges de petite taille situés sur la côte Est et aux Iles.

LYCÉES PROFESSIONNELS	Rappel 2016			2017		
	Eff.	E/D	H/E	Eff.	E/D	H/E
Koné ALP	34	17,00	3,87	30	15,00	4,40
Koumac ALP	61	17,43	3,66	64	18,29	3,53
La Foa ALP	70	14,00	3,94	80	16,00	3,71
Lifou LP Williamia Haudra	138	23,00	2,32	158	26,33	2,10
Maré ALP	11	11,00	4,64	22	22,00	2,34
Mont-Dore				136	30,22	1,98
Nouméa LP Commercial et Hôtelier A. Escoffier	1138	26,16	1,95	1042	25,11	1,98
Nouméa LP Industriel J. Garnier	459	22,95	2,21	490	24,50	2,12
Nouméa LP Pétro Attiti	822	24,18	2,27	818	23,71	2,28
Ouvéa ALP	15	7,50	3,73	17	17,00	3,32
Poindimié ALP	55	9,17	3,11	56	18,67	3,46
Touho LP Augustin Ty	340	19,43	2,36	376	26,86	2,37
TOTAL	3 143	22,37	2,27	3 289	24,18	2,26
<i>en métropole</i>					19,1	2.12

En Nouvelle-Calédonie, la moyenne du H/E est de 2.26 en lycées professionnels contre 2.12 en métropole. La moyenne du E/D est de 24.18 pour 19.1 en métropole.

La réussite scolaire étant favorisée par une orientation choisie, les capacités d'accueil ont été augmentées en bac professionnels et CAP par la création de structures et par l'augmentation des capacités d'accueil théorique de 24 à 30.

Ainsi, à la rentrée 2017, on constate que 33 divisions en filière professionnelle ont des effectifs supérieurs à 24 élèves.

LYCÉES	Rappel 2016			2017		
	Eff.	E/D	H/E	Eff.	E/D	H/E
Dumbéa grand Nouméa	1586	30,50	1,32	1568	31,36	1,34
Lifou Williamia HAUDRA	185	20,56	1,81	217	21,70	1,65
Mont-Dore Lycée polyvalent du Mont-Dore				182	30,33	1,47
Nouméa Jules GARNIER	986	29,88	1,61	920	27,88	1,71
Nouméa Lapérouse	1480	30,83	1,39	1448	30,17	1,41
Poindimié Antoine KELA	275	22,92	1,81	284	21,85	1,82
Pouembout Lycée M. Rocard	238	26,44	1,46	333	27,75	1,57
TOTAL	4 750	29,14	1,45	4 952	28,79	1,49
<i>en métropole</i>					27,9	1,28

En Nouvelle-Calédonie, la moyenne du H/E est de 1.49 en lycées pré bac pour 1.28 en métropole. La moyenne du E/D est de 28.79 pour 27.9 en métropole.

LYCÉES / LP POST-BAC	Rappel 2016			2017		
	Eff.	E/D	H/E	Eff.	E/D	H/E
Dumbéa grand Nouméa	320	21,33	1,73	341	24,36	1,66
Mont-Dore				61	30,50	2,03
Nouméa Jules GARNIER	364	24,27	2,21	393	26,20	2,20
Nouméa Lapérouse	428	23,78	2,07	458	25,44	2,04
Nouméa LP Commercial et Hôtelier A. Escoffier	74	16,44	1,74	102	25,50	2,39
Nouméa LP Pétro Attiti	27	27,00	3,53	45	30,00	3,40
Poindimié Antoine Kéla	37	18,50	3,58	33	16,50	1,95
TOTAL	1 250	22,52	2,14	1 433	25,36	2,06

en métropole

1,57

L'augmentation des capacités en BTS (de 24 à 30, et la création de nouveaux BTS) a permis d'accueillir + 183 étudiants.

1.3.1.2 Les H/E et E/D dans l'enseignement privé : les conditions d'enseignement globalement meilleures que dans le public.

COLLEGES		RAPPEL 2016			2017		
DIRECTION	ETABLISSEMENT	EFFECTIF	E/D	H/E	EFFECTIF	E/D	H/E
ASEE	BAGANDA	163	20,38	1,47	177	22,10	1.36
	DO MWA	69	17,25	1,73	61	15,20	1.82
	DO NEVA	51	12,75	2,43	57	14,20	2.21
	EBEN EZA	78	15,60	1,96	66	16,50	1.88
	HAVILA	342	19,00	1,64	332	20,70	1.52
	HNAIZIANU	129	16,13	1,98	112	16,00	1.97
	BOAOUVA KALEBA	98	16,33	1,96	102	20,40	1.60
	TAREMEN	215	17,92	1,71	217	19,70	1.72
	TOTAL COLLEGE ASEE	1145	17,62	1,76	1124	19,05	1,66
DDEC	CHAMPAGNAT	301	21,50	1,43	289	22,23	1,40
	ROUGE	85	21,25	1,41	79	19,70	1,55
	DOUARRE	126	21,00	1,42	103	20,60	1,48
	HNATHALO	133	16,63	1,83	134	19,10	1,57
	BONOU (hors SEGPA)	139	17,38	2,49	135	16,90	1,70
	TOTAL VIGOUROUX	148	18,50	1,59	142	20,30	1,56
	LA CONCEPTION	197	24,63	1,23	241	24,10	1,20
	SACRE CŒUR	265	18,93	1,56	237	19,75	1,54
	SAINTE MARIE (hors SEGPA)	430	21,50	1,43	378	22,23	1,40
	SAVIO	189	23,63	1,24	187	23,30	1,25
	SAINT JOSEPH DE CLUNY	691	28,79	1,09	678	28,25	1,11
	SAINT JOSEPH VAO	127	15,88	1,89	120	20,00	1,75
	YVES MARIE HILY	106	21,20	1,57	84	21,00	1,60
	TOTAL COLLEGE DDEC	2937	21,28	1,43	2807	22,45	1,37
FELP	MOU	65	16,25	1,96	51	17,00	2,26
	TIETA	215	19,55	1,60	190	19,00	1,65
	TOTAL COLLEGES FELP	280	18,67	1,69	280	18,54	1,78

Pour mémoire, le E/D moyen en collège de l'enseignement privé en métropole est de 26.1

Il faut retenir que les H/E et E/D offrent à priori de meilleures conditions d'enseignement dans le privé à rapporter aussi aux publics élèves plus défavorisés et à la taille réduite des structures scolaires du privé.

LGT		RAPPEL 2016			2017		
DIRECTION	ETABLISSEMENT	EFFECTIF	E/D	H/E	EFFECTIF	E/D	H/E
DDEC	ANOVA	439	24,39	1,79	440	24,40	1,80
	BLAISE	917	27,79	1,44	863	28,80	1,50
	TOTAL LGT DDEC	1356	26,59	1,55	1303	27,20	1,60
ASEE	DO KAMO	356	23,73	1,85	311	22,20	2,09

Pour mémoire, le E/D moyen en LGT de l'enseignement privé en métropole est de 24.9

LYCEES PROFESSIONNELS		RAPPEL 2016			2017		
DIRECTION	ETABLISSEMENT	EFFECTIF	E/D	H/E	EFFECTIF	E/D	H/E
DDEC	François d'Assise	322	21,47	2,10	308	20,50	2,20
	Gabriel Rivat	118	13,11	3,07	114	11,40	3,11
	Jean XXIII	659	19,97	2,35	637	20,50	2,28
	Johanna Vakié	194	16,17	2,62	182	15,10	2,85
	Marcelin-Champagnat	581	22,35	2,26	577	21,40	2,33
	Père Gueneau	382	19,10	2,56	372	19,60	2,72
	Saint-Joseph de Cluny	444	27,75	1,67	438	27,40	1,66
	Saint-Pierre CHANEL	413	20,65	1,96	424	21,20	1,96
	TOTAL LP DDEC	3113	20,62	2,23	3052	19,86	2,59
ASEE	DO KAMO	239	26,56	1,77	232	25,78	1,83

Pour mémoire, le E/D moyen en LP de l'enseignement privé en métropole est de 16.7.

BTS + MAN		RAPPEL 2016			2017		
DIRECTION	ETABLISSEMENT	EFFECTIF	E/D	H/E	EFFECTIF	E/D	H/E
DDEC	Anova	30	15,00	2,29	47	23,50	1,54
	Blaise	148	24,67	2,33	157	26,17	1,79
	François d'Assise	16	16,00	2,19	35	17,50	1,83
	Jean XXIII	37	12,33	2,81	34	11,33	3,06
	Marcelin-Champagnat	50	25,00	1,82	60	30,00	1,77
	Saint-Joseph de Cluny	30	15,00	1,87	57	28,50	2,00
		TOTAL BTS +MAN	311	20,62	2,23	390	22,94

1.3.2 Des moyens renforcés dans le public du 2nde degré et maintenus dans le privé malgré le contexte démographique, des moyens donc en progression depuis 2012

1.3.2.1 Les moyens en postes créés dans l'enseignement public

La signature d'un protocole d'accord triennal entre l'État et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a permis la création de 26 postes supplémentaires dès la rentrée 2017 déclinés comme suit :

- Personnel de direction : 1 proviseur pour l'ouverture du lycée du Mont Dore.
- Enseignants : 12 (dont 5 pour l'enseignement des éléments fondamentaux de la culture et des langues kanak et 7 pour l'ouverture de BTS).
- Administratif : 1 catégorie C au lycée du Mont Dore.
- CPE : 1 au lycée du Mont Dore.
- Infirmière : 1 au lycée du Mont Dore.
- Personnels de surveillance : 4 (dont 2 au lycée du Mont Dore et 2 au lycée Michel Rocard de Pouembout)
- Agents techniques : 6 (dont 4 au lycée du Mont Dore et 2 lycée Michel Rocard de Pouembout).

Cette dotation s'inscrit globalement dans la mise à disposition globale et gratuite qui depuis 2012 (date du transfert de compétences) a évolué de plus de 46,5 postes.

Évolution des créations en établissements de 2012 à 2017

Catégories	Socle Emplois 2011	Créations obtenues - Rentrées scolaires						Socle Emplois 2017	
		2012	2013	2014	2015	2016	2017		
MI-SE	215						4	219	
CPE	54			1			1	56	
INFIRMIERES	33						1	34	
ASSISTANTES SOCIALES	14							14	
MEDECIN	0		1					1	
ADMINISTRATIFS	131			2 (1B+1C)		4 (2B+2C)	1 C	138	
TOS	379						6	385	
ENSEIGNANTS	1897	10		-1,5			12	1917,5	
PERSONNEL DIRECTION	64					2	1	67	
IA-IPR et IEN	8		1 IEN IO	1 IA IPR EVS				10	
TOTAL par rentrées scolaires		10	2	2,5	0	6	26		
		Total sur 6 ans							
		46,5							
TOTAL GENERAL	1969							1994,5	MADGG 1979,5

Les créations d'emploi 2017 sont issues du protocole passé entre l'État et la Nouvelle-Calédonie pour la mise en œuvre du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie signé le 26 octobre 2016. Parmi les 46,5 créations dont 15 ne relèvent pas de la MADGG (les 4 MI SE, 6 TOS et 5 emplois pour les LCK) ; en

d'autres termes, la MADGG est de 1979, 5 soit une augmentation réelle de plus de 31,5 postes au plafond d'emplois.

Ceci est à rapporter à la baisse de démographie. La Nouvelle-Calédonie dispose de moyens satisfaisants en progression depuis 2012.

1.3.2.2 Les moyens en postes dans l'enseignement privé

- dans le 1^{er} degré

Divisions 1 ^{er} degré	ASEE	DDEC	FELP	TOTAL
	-1div +1 div	-17 div + 13div	-1 div	-5 div
Effectif 2017 (2016)	687 (698)	6525 (6435)	499 (540)	7711 (7673)
Variation effectif	-11	+90 (dont 226 Dumbéa)	-41	+38
Nbre divisions 2017	43 (43)	315 (319)	32 (33)	390 (395)
E/D moyen 2017	15.9	20.7	15.6	19.77 (19.4)

19 divisions ont été fermées et 14 ouvertes, soit un solde net de -5 divisions ; ces chiffres reflètent l'ouverture d'une nouvelle école de la DDEC qui représente 10 divisions et 226 élèves. Sans cette ouverture, dans une zone en pleine urbanisation, la baisse des effectifs d'élèves du 1^{er} degré se confirmerait.

Le E/D moyen a légèrement progressé (19.77) restant toujours inférieur à 20.

	élèves	Maîtres surnuméraires, ASH et psychologues	animateurs	Décharges direction	total
ASEE	687	12	7	1	20
DDEC	6525	46	11	22	79
FELP	499	7	3	2	12
	7711	65	21	25	111

Les postes de personnels autres (maîtres surnuméraires, maîtres ASH, psychologues scolaires, directeurs déchargés et animateurs) sont restés stables par rapport à 2016.

- dans le 2nd degré

	ASEE	DDEC	FELP	TOTAL	Constat élèves 1 ^{er} mars 2017	Effectifs 2016	Ecart élèves 2017/2016
Collège	- 6 div	-13 div + 2div	-1 div	-18 div	4268	4468	-200
Lycée	-1 div	-1 div		-2 div	1614	1712	-98
LP					3284	3361	-77
TOTAL 2 nd degré	-7 div	-12 div	- 1 div	-20 div	9166	9541	-375
Post bac		+1.5 div en LP		+ 1.5 div	390	311	+79
					9556	9852	- 296

postes	ASEE	DDEC	FELP	TOTAL
Documentalistes	6.5	18.5	1.5	26.5
DDFPT	0.5	10.5		11
Animateurs	3	12	2	17
	10	41	3.5	54.5

La rentrée 2017 a vu la confirmation de la baisse des effectifs dans le 2nd degré privé :

- 200 élèves en collège
- 98 en LGT
- 77 en LP

Seul le post-bac a augmenté en lien avec l'augmentation des capacités d'accueil et les poursuites de formation.

Les structures ont été ajustées : fermeture de 18 divisions en collège et de 2 en LGT.

À noter qu'un petit collège a cette année une division mixte 6^e/5^e générales, ce qui constitue une nouveauté dans les structures d'établissements privés.

L'incidence sur les postes se traduit par la suppression de 15 postes par rapport à 2016: 5 postes dans le 1^{er} degré et 10 postes dans le 2nd degré.

1.3.2.3 Les moyens projets

- **Les moyens projets dans l'enseignement public**

La mise en œuvre généralisée des projets d'établissements dans les collèges et lycées publics s'inscrit désormais comme une composante majeure du projet éducatif calédonien.

Des moyens horaires et financiers ont été alloués pour soutenir les projets d'établissement autour de 5 axes :

- axe 1 : performance et offre de formation
- axe 2 : numérique
- axe 3 : ouverture culturelle
- axe 4 : ouverture internationale
- axe 5 : action de vie scolaire et de promotion de la santé et de lutte contre les violences

Les moyens délégués en 2017 aux 43 établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (EPENC) s'élèvent à :

- 7 400 heures HSE
- 7 900 heures d'accompagnement éducatif
- 36 706 857 XPF soit 305 890 euros

- **Les moyens projets dans l'enseignement privé**

Une enveloppe globale de 180 HSA (6480 hse) a été déléguée pour couvrir les projets d'établissement qui se déclinent autour des priorités du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie.

1.3.3 Des moyens financiers en hausse de la part de l'État et la Nouvelle-Calédonie, avec une partition de contribution de 91,6% État et de 8,4% Nouvelle-Calédonie sur le budget du vice-rectorat

1.3.3.1 Les budgets alloués pour la rentrée 2017

Le budget de la Nouvelle-Calédonie

Pour l'exercice de ses compétences en matière d'enseignement secondaire public, d'enseignements primaire et secondaire privés, de santé scolaire, la Nouvelle-Calédonie a consacré **4 575 708 966 XPF** en 2016, soit 38 344 441 euros.

Par rapport au transfert de compétences au 1er janvier 2012, ce budget global géré par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie - direction générale des enseignements est passé de 4 010 319 759 XPF (33 606 479 €) à 4 575 708 966 XPF (38 344 441 €).

Le budget est ventilé sur trois programmes. Le P1105 pour l'enseignement privé, le P1106 pour l'enseignement second degré public et depuis 2015, le P1103 pour le soutien à l'enseignement supérieur concernant les dépenses relatives aux contrats de développement lié au pôle NTIC de l'UNC ainsi qu'au projet éducatif.

Programme	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016
P1103 Enseignement supérieur				2 816 774	67 354 308
P1105 Enseignement privé	2 058 452 592	2 028 332 726	2 063 688 429	2 072 346 957	2 395 161 498
P1106 Enseignement second degré public	1 951 867 167	2 547 497 306	2 766 958 787	2 084 935 350	2 113 193 160
Total général (F XpF)	4 010 319 759	4 575 830 032	4 830 647 216	4 160 099 081	4 575 708 966
Total général (euros)	33 606 480	38 345 456	40 480 824	34 861 630	38 344 441

En fonctionnement on peut noter une augmentation de 1,5 % entre 2015 et 2016 soit 47 156 065 XPF (395 168 €). En investissement cette augmentation a été de 40 % entre 2015 et 2016 soit 368 453 820 XPF (3 087 643 €).

Ventilation par section	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016
Fonctionnement	3 156 967 479	3 322 401 027	3 306 811 053	3 233 358 027	3 280 514 092
P1103			0	2 816 774	11 354 308
P1105	2 058 452 592	2 028 332 726	2 063 688 429	2 072 346 957	2 049 161 498
P1106	1 098 514 887	1 294 068 301	1 243 122 624	1 158 194 296	1 219 998 286
Investissement	853 352 280	1 253 429 005	1 523 836 163	926 741 054	1 295 194 874
P1103			0	0	56 000 000
P1105			0	0	346 000 000
P1106	853 352 280	1 253 429 005	1 523 836 163	925 741 054	893 194 874
Total général (XPF)	4 010 319 759	4 575 830 032	4 830 647 216	4 160 099 081	4 575 708 966
Total général (euros)	33 606 479,58	38 345 455,67	40 480 823,75	34 861 630,37	38 344 441,21

Cette augmentation inégale entre les sections est essentiellement due à la poursuite des travaux liés au PPI et au PULSE ainsi qu'au financement des travaux de rénovation des établissements de l'ASEE et de la FELP et de la mise en œuvre du contrat de développement pole NTIC de l'UNC.

Pour 2017,

Les moyens budgétisés en 2017 traduisent les orientations de la Nouvelle-Calédonie et son engagement dans le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif.

	BP 2017 (XpF)	BP 2017 (€)
Fonctionnement	3 332 106 627	27 926 405
P1103	48 343 023	405 163
P1105	2 077 353 900	17 410 315
P1106	1 206 409 704	10 110 927
Investissements	1 270 250 000	10 645 973
P1103	220 250 000	1 845 917
P1105	150 000 000	1 257 151
P1106	900 000 000	7 542 905
Total général	4 602 356 627	38 572 378

Le budget de l'État

L'État a consacré en 2016 **49 426 269 947 XPF** (414 192 143 €) pour le système éducatif de la Nouvelle-Calédonie. Ces crédits ont permis de financer les charges de personnel dans le cadre de la MADGG, la poursuite des travaux des lycées du Mont Dore et de Pouembout et les dépenses de fonctionnement liées aux charges non transférées (indemnités de frais de changement de résidence, examens, formations..)

Depuis 2012, ce budget est passé de 46 267 716 613 XPF (387 723 465 €) à 49 426 269 947 XPF (414 192 143 €) soit une augmentation de 3 158 553 334 XPF (26 468 678 €) sur cinq exercices.

Cette augmentation est inégale entre les programmes. Elle est essentiellement constatée sur le programme 214 qui inclut la construction des deux nouveaux lycées ainsi que sur le programme 231 (vie de l'étudiant) pour la gestion des bourses de l'enseignement supérieur.

Programme.	2012	2013	2014	2 015	2 016
139 Enseignement privé du premier et du second degré	112 785 704	107 362 431	108 619 940	108 768 757	109 514 405
140 Enseignement scolaire public du premier degré	1 423 813	1 151 144	1 399 920	1 214 482	1 292 364
141 Enseignement scolaire public du second degré	211 312 859	211 532 957	212 046 541	213 077 703	206 697 895
214 Soutien de la politique de l'éducation nationale	16 718 109	21 540 725	18 867 368	33 576 114	49 558 436
230 Vie de l'élève	41 373 344	41 906 865	42 653 510	43 530 303	42 830 400
172 Recherches scientifiques et tech. (DGSIP)	2 597			2 452	137
231 Vie de l'étudiant (bourses)	4 107 040	4 053 650	4 435 908	5 058 455	4 298 506
Total général (euros)	387 723 465	387 547 771	388 023 186	405 228 266	414 192 143
Total général (XPF)	46 267 716 613	46 246 750 733	46 303 482 868	48 356 594 988	49 426 269 947

Pour 2017,

Conformément aux engagements pris dans le protocole d'accord État/Nouvelle-Calédonie pour la mise en œuvre du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie, les prévisions globales préfigurent une poursuite de cette tendance avec une augmentation de 858 252 170 XPF soit 7 192 153 €.

Pour la masse salariale (Titre 2), la part de l'augmentation est estimée à 1 696 248 947 XPF (14 214 566 €). Elle sera essentiellement imputable à la revalorisation de la valeur du point d'indice au 1er février 2017 ainsi qu'à l'évolution de la cartographie des emplois et à la réforme du parcours professionnels carrières et emplois (PPCR) au 1^{er} janvier 2017.

Pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement (hors titre 2), une diminution globale de 837 996 776 XPF (7 022 413 €) est attendue du fait d'une mise à disposition anticipée des crédits fin 2016 pour la construction des deux nouveaux lycées.

Programme	Prévisions 2017 en Euros		
	Titre 2	Hors Titre 2	Total
139 Enseignement privé du premier et du second degré	111 089 147	1 189 765	112 278 912
140 Enseignement scolaire public du premier degré	1 402 008	0	1 402 008
141 Enseignement scolaire public du second degré	215 584 759	178 948	215 763 707
214 Soutien de la politique de l'éducation nationale	9 538 079	32 963 757	42 501 836
230 Vie de l'élève	44 844 756	294 434	45 139 190
172 Recherches scientifiques et tech. (DGSIP)			
231 Vie de l'étudiant (bourses)		4 298 506	4 298 506
Total général (euros)	382 458 749	38 925 410	421 384 159
Total général (XPF)	45 639 468 785	4 645 036 983	50 284 505 768

Le budget consolidé:

Les moyens consacrés par la Nouvelle-Calédonie et l'État en matière d'enseignement secondaire public, d'enseignements primaire et secondaire privés, de santé scolaire, représentent **54 886 862 395 XPF (soit 459 951 908 €)**, soit part État=91,6% et part Nouvelle-Calédonie = 8,4%.

Ils se répartissent par nature comme suit :

Budget consolidé Etat et NC	2 016	2 017	Variation
Masse salariale	43 943 219 839	45 639 468 785	1 696 248 946
Fonctionnement	4 539 220 533	4 600 055 312	60 834 778
Investissement	5 519 538 541	4 647 338 299	-872 200 242
Total général (XPF)	54 001 978 913	54 886 862 395	884 883 482
Total général (€)	452 536 584	459 951 908	7 415 324

Soit une augmentation globale de 884 883 482 XPF (7 415 324 €) entre 2016 et 2017.

Si on rentre plus en détail de chaque programme, les premières actualisations attendues sont les suivantes :

PROGRAMME ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRE
Programme 141 - 1ère actualisation programmation 2017
actualisé au 15 04 2017

Centre financier : Nouvelle Calédonie

AE /CP	Socle initial notifié en 2016 avant RP et ajustements	Programmation initiale 2017		Au 13/03/2017 (crédits ouverts par dispositif)	Prévisions d'exécution 2017	Proposition de 1ère actualisation	Pour mémoire Constat d'exécution au 31/12/2016
		Socle 2017 (crédits ouverts par dispositif)	Socle 2017 (crédits ouverts par brique)				
BRIQUES DE BUDGETISATION	A	D=B+C	E				
CREDITS PEDAGOGIQUES			12 019	0		0	11 340
FRAIS DE DEPLACEMENT			70 161	5 709	57 763	57 763	66 197
FORMATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ORIENTATION			96 768	42 524	121 185	121 185	64 883
FORMATION CONTINUE DES ADULTES ET VAE			0	0	0	0	
TOTAL	163 698	150 948	178 948	48 232	178 948	178 948	142 420

Cette actualisation tient compte des 28 000 € reçus dans le cadre du protocole d'accord Etat- Nouvelle-Calédonie pour accompagner la formation des enseignants dans le cadre de la mise en place de la réforme des collèges.

PROGRAMME SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'EDUCATION NATIONALE
Programme 214 - 1ère actualisation programmation 2017
actualisé au 15 04 2017

Centre financier : Nouvelle Calédonie

AE/ICP	DEPOSITIFS	A	B	C	D = B + C	E	Programme initial 2017				I
							F	G	H = G - D	Pour mémoire Constat d'exécution au 31/12/2016	
I - IMMOBILIER - DEPENSES DE L'OCCUPANT	Loyers budgétaires	186 572	187 300		187 300	187 300	187 300	187 300	0	0	186 200
	Loyers		0		0		0	0	0	0	
	Entretien courant et autres dépenses de l'occupant		0		0		0	58 000	58 000	0	44 282
	Energies et fluides		0		0		0		0	0	
	Travaux bâtiments		0		0		0		0	0	
	Informatique	266 675	266 675	-21 334	245 341	245 341	245 341	0	0	263 627	
	Equipements informatiques		0		0		0	0	0		
	Formation	43 200	42 336	-3 387	38 949	38 949	38 949	0	0	32 220	
	Frais de déplacement	44 000	44 000	-3 520	40 480	40 480	40 480	0	0	16 135	
	Convocations à l'initiative de la centrale	40 000	40 000	-3 200	36 800	36 800	36 800	0	0	66 109	
VI - FOR. CONGES BONIFIES ET CONGES ADMINISTRATIFS		4 050 000	3 880 435	-3 10 435	3 570 000	3 570 000	2 442 500	530 000	530 000	4 208 893	
VII - ACTION SOCIALE		3 978	3 978	-318	3 660	3 660	3 660	5 500	5 500	9 482	
VIII - FONCTIONNEMENT COURANT - AUTRES DEPENSES		41 000	38 540	-18 067	20 473	20 473	39 196	42 000	42 000	79 116	
IX - GRANDS PROJETS INFORMATIQUES	Opérateurs		0		0	0	0	0	0		
X - OPERATEURS	Examens, concours et honoraires médicaux	264 050	239 950	-19 196	220 754	220 754	220 754	0	0	209 265	
XI - EXAMENS, CONCOURS, HONO. MEDICAUX	Bourses de service public		0		0	0	0	0	0		
XII - BOURSES DE SERVICE PUBLIC	Bourses de service public		0		0	0	0	0	0		
XIII - BOURSES DE SERVICE PUBLIC	Numérique éducatif		0		0	0	43 035	0	0	52 216	
XIV - NUMERIQUE EDUCATIF	Transports scolaires outre-mer		0		0	0	0	0	0		
XV - TRANSPORTS SCOLAIRES OUTRE-MER	Relations internationales		0		0	0	0	0	0		
XVI - RELATIONS INTERNATIONALES	TOTAL	4 939 475	4 743 214	-379 457	4 363 757	4 363 757	3 272 635	5 042 292	6 355 000	5 167 495	

I - IMMOBILIER - DEPENSES DE L'OCCUPANT (Entretien courant)	+ 58 000 € tient compte des dépenses liées à l'entretien et à la poursuite des travaux de remise en état de la villa.
VI - FOR. CONGES BONIFIES ET CONGES ADMINISTRATIFS	+ 530 000 €: ensemble des besoins évalués mi-décembre 2016 pour les campagnes 2017 (Nouveaux arrivants -départs et arrivées des personnels directions mi-année - Départs défunts - enseignants chercheurs UNC)
VII - ACTION SOCIALE	+5 500 € : réajustement sur besoin structurel (constat pluriannuel)
VIII - FONCTIONNEMENT COURANT - AUTRES DEPENSES	+ 42 000 € : réajustement sur besoin structurel (constat pluriannuel)

PROGRAMME VIE DE L'ELEVE
Programme 230 - 1ère actualisation programmation 2017
actualisé au 15 04 2017

Centre financier : Nouvelle Calédonie

AE /CP	Socle initial notifié en 2016 avant RP et ajustements	Programmation initiale 2017		Au 13/03/2017 (crédits ouverts par dispositif)	Prévisions d'exécution 2017	Proposition de 1ère actualisation	Pour mémoire Constat d'exécution au 31/12/2016
		Socle 2017 (crédits ouverts par dispositif)	Socle 2017 (crédits ouverts par brique)				
ACCIDENTS DU TRAVAIL DES ELEVES	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	0	6 724
POLITIQUE DE L'INTERNAT ET ETABLISSEMENTS A LA CHARGE DE L'ETAT		0	0	0	287 434	287 434	
TOTAL	7 000	7 000	7 000	7 000	294 434	287 434	6 724

POLITIQUE DE L'INTERNAT ET ETABLISSEMENTS A LA CHARGE DE L'ETAT	Cette proposition de réajustement correspond aux versements de deux subventions pour contribuer au fonctionnement courant des deux nouveaux lycées de Pouembout (132 400 €) et Mont-Dore (155 030 €) conformément au protocole d'accord signé en 2016 entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie.
---	--

1.3.3.2 Les équipements pédagogiques et informatiques

- Rénovation des réseaux informatiques des lycées et ALP**

Les nouvelles technologies impliquées dans les enseignements nécessitent une infrastructure fiable et performante. Les bâtiments sont reliés par fibre optique, le câblage des salles de cours s'appuie sur des normes récentes, les éléments actifs (switches, routeurs) sont administrables à distance et permettent des débits en accord avec les besoins croissants des TICE.

Afin de ne pas perturber les établissements, les travaux lourds sont exécutés pendant les vacances scolaires. La période décembre 2016 – janvier 2017 a donc été mise à profit pour finir les travaux engagés pour les lycées Escoffier, Grand Nouméa, Attiti, Lapérouse.

En 2017, l'effort porte notamment sur les lycées de Lifou (Williamia Haudra) et de Poindimié (Antoine Kéla) pour une rénovation complète. Les lycées Jules Garnier à Nouméa et Augustin Ty à Touho voient leur réseau rénové au gré des rénovations des bâtiments.

Ces opérations nécessitent l'attribution d'un nouveau marché public.

- Modernisation des équipements informatiques pour les lycées et ALP**

Visio-conférence

Le vice-rectorat dote l'ensemble des lycées d'un système de visio-conférence moderne et homogène.

Le matériel a été commandé pour tous les lycées.

En 2017, l'ensemble des lycées sont dotés.

Serveurs

Dans le cadre de la modernisation des lycées, des serveurs performants, accompagnés d'onduleurs et de systèmes de stockage ont été commandés pour les établissements suivants:

Garnier, Attiti, Lapérouse, Grand Nouméa, Touho, Laroche, Pouembout, Mont Dore.

La priorisation tient compte de la vétusté du matériel en place, et suit la rénovation des réseaux.

Les établissements dont le réseau est rénové en 2017 sont donc dotés de matériels neufs à cette occasion.

- **Subventions**

Les lycées disposent d'un parc conséquent d'ordinateurs (en moyenne 420 machines par établissement pour un taux de moins de 3 élèves par ordinateur) ainsi que nombre d'équipements à vocation pédagogique (vidéoprojecteurs, TBI, tablettes, imprimantes).

Les subventions allouées aux lycées sont essentielles au maintien du potentiel, dont le renouvellement du parc informatique, et permettent le premier équipement lors d'ouvertures de section ou d'augmentation des capacités d'accueil.

Une enquête menée par le vice-rectorat permet de recenser les projets des établissements. Après examen par une commission mixte (pédagogues et techniciens), les équipements jugés prioritaires par les établissements et validés par la commission sont financés par le biais de subventions.

En 2017, l'aide apportée aux établissements est la suivante :

- **Lycées généraux et technologiques : 45 MCFP**
- **Lycées professionnels : 17 MCFP**

La première campagne a pourvu 80% du montant total. Une deuxième campagne en cours d'année permettra les ajustements nécessaires selon l'évolution des besoins.

- **Subventions d'équipements pédagogiques et de vie de l'élève**

Une enquête menée par le vice-rectorat en octobre 2016 a permis de recenser les besoins des établissements en équipements pédagogiques ainsi que ceux destinés à l'accueil des élèves (demi-pension, internat, vie scolaire etc...). Après examen par une commission mixte (pédagogues et techniciens), les équipements jugés prioritaires par les établissements et validés par la commission sont financés par le biais de subventions.

En 2017, l'aide apportée aux établissements sera la suivante :

- Enseignement général : 24 538 676 XPF
- Enseignement professionnel : 40 879 275 XPF
- Vie de l'élève : 63 919 134 XPF

Le tableau ci-joint précise les volumes de subventions apportés à chaque établissement.

Subventions d'équipements pour les lycées et ALP publics de la Nouvelle-Calédonie selon le budget alloué en 2017

Etablissements	DLL			DSI	
	Enseignement général	Enseignement pro.	Vie de l'élève	Informatique (en.général)	Informatique (ens.pro)
A. KELA	1 450 000 XPF		7 500 000 XPF	900 000 XPF	
LAPEROUSE	5 282 254 XPF		2 000 000 XPF	7 808 912 XPF	
J. GARNIER	6 274 553 XPF		11 370 864 XPF	9 753 000 XPF	
Gd. NOUMEA	6 500 000 XPF		8 150 000 XPF	10 051 790 XPF	
ESCOFFIER		6 433 400 XPF	2 237 500 XPF		9 067 000 XPF
P. ATTITI		4 540 377 XPF	7 558 024 XPF		2 272 700 XPF
A. TY - TOUHO		16 935 000 XPF	7 400 000 XPF		
W. HAUDRA	2 975 622 XPF		15 122 640 XPF	1 000 000 XPF	
POUEMBOUT	2 056 247 XPF		944 811 XPF	2 265 000 XPF	
ALP LAFOA		4 038 270 XPF	300 000 XPF		1 700 000 XPF
ALP KOUMAC		4 619 116 XPF	814 695 XPF		1 780 000 XPF
ALP KONE		295 752 XPF	0		483 000 XPF
ALP PMIE		2 308 156 XPF	0		1 193 000 XPF
ALP LA ROCHE		1 709 204 XPF	520 600 XPF		0
ALP OUVEA		0	0		300 000 XPF
Total	24 538 676 XPF	40 879 275 XPF	63 919 134 XPF	31 778 702 XPF	16 795 700 XPF

1.3.3.3 Les travaux réalisés pour la rentrée 2017

ETAT RECAPITULATIF DES TRAVAUX REALISES ET EN COURS DANS LES LYCEES ET ALP A LA RENTREE SCOLAIRE 2017					
					03/03/2017
ETABLISSEMENT	CODE DLL	MONTANT PREVU	ENGAGEMENTS	PAIEMENTS	ETAT DE L'OPERATION
ALP - POINDIMIE	ALPP01 - Travaux d'urgence	15 000 000	4 769 071	4 769 071	Réfection partielle des couvertures des ateliers 1 099 523 F opération terminée. Divers 284 351 (Extention des sanitaires) opération terminée.
TOTAL - ALP - POINDIMIE		15 000 000	4 769 071	4 769 071	
Antoine KELA - POINDIMIE	LAK02 - Rénov. Selon diagnostic urgence 2	146 000 000	214 678 432	78 008 920	Rénovation des bâtiments cuisine et salles de classe, marché n° 015M16 128 005 199 F opération en cours (90%) livraison rentrée scolaire 2017. Travaux de VRD appel d'offres en cours estimé à 20 000 000 F CAO février 2017). Réfection des sous-forget des internats 10 889 739 F opération terminée Maîtrise d'oeuvre des travaux de rénovation 13 954 500 F + 6 615 000 F
TOTAL - Antoine KELA		257 000 000	339 783 975	202 752 213	
Auguste ESCOFFIER - NOUMEA	LPCH01 - Reconstruct. Lycée phase 2	475 000 000	8 009 663	8 009 663	Etudes en cours pour la démolition du bâtiment E reconstruction du bâtiment (vie scolaire) 915 m2 sur 2 niveaux comprenant salle études, foyer d'élèves, bureau surveillants, salle des profs, 4 salles BTS, toilettes, CDI, et hall,et construction du bâtiment EPS comprenant vestiaires, douches,toilettes, salle de profs, salle de matériels EPS, montant estimé 550MF
	LPCH02 - Rénov. Selon diagn	67 000 000	290 190	290 190	Etudes en cours Bâtiment exploité depuis les années 1970 (46 ans) Construction sur 3 niveaux Non conforme à la réglementation PMR (VERITAS) Règlementation ERP non respectée (VERITAS) Vestiaires non adaptés aux normes d'aujourd'hui (VERITAS) Désordres structurels (VERITAS) Amiante, termites (VERITAS) - La reconstruction de la phase 2 permettra la suppression de ce bâtiment hors normes.
	LPCH08 - Rénovation logeme	30 000 000	21 999 849	21 999 849	Etude et rénovation de la villa du proviseur fin des travaux rentrée 2017
	LPCH03 - Rénov. Selon diagn	26 000 000			A intégrer dans l'opération de reconstruction du lycée phase 2
TOTAL - LPCH		603 000 000	39 404 010	34 547 779	
Lycée Augustin TY - TOUHO	LAT04 - Assainissement sur villa	3 000 000	9 140 817	7 618 984	Ravalement de la villa du proviseur 556 391 F Opération en cours. Couverture des auvents de deux villas 6 686 400 F Opération en cours
	LAT05 - Restruct. Lycée	273 480 000	339 690 667	312 343 097	Restructuration du bât. M, étude et marché 050M15 - 64 029 986 FCFP - Opération terminée décembre 2016. Complément sur le SSI 3 999 968 F CFP opération en cours.
	LAT07 - Autres travaux	17 000 000	15 851 669	9 265 963	Remplacement du lave vaisselle de la cuisine centrale 3 250 800 FCFP - Opération terminée en 2016. Réparation d'une fuite d'eau villa du proviseur 1 521 833 F Opération terminée oct. 2016 Collecte des eaux pluviales bât. A, B, C et G. 6 306 983 F Opération terminée nov. 2016.
	LAT08 - Matériel pédagogique	25 000 000	24 230 366	22 833 659	Equipement didactiques TMSEC marché 049M15 15 732 462 FCFP - Opération terminée en 2016.
TOTAL - Augustin TY		690 854 166	586 405 023	545 259 762	
Lycée du Grand Nouméa	LGN03 - Sécurité anti-intrusi	6 000 000	21 043 976	457 676	Remplacement de la clôture marché n° 016M16 20 586 300 FCFP opération réceptionnée en janvier 2017. Fourniture et pose de barreaudage métallique 1 408 742 F opération terminée en 2016.
	LGN04 - Autres travaux		9 155 668	4 365 900	Remplacement du lave vaisselle 3 087 000 F opération terminée début 2016 Remise en état/renforcement installation de climatisation bât. A 5 156 099 opération terminée 2016 Remise aux normes du SSI internat et externat 18 075 224 F opération terminée. Fourniture et pose de climatiseurs 1 347 850 F opération terminée. Fourniture et pose de quatre salles de classe (algéco) 13 144 950 F opération livrée rentrée scolaire 2017
TOTAL - LGN		482 000 000	44 717 873	12 222 206	

Lycée Jules GARNIER	LJG02 - Réhab. Et extension pôle des sciences	424 072 155	91 008 314	63 003 829	Travaux commencés en décembre 2016 livraison programmée pour la rentrée 2019
	LJG11 - Matériel pédagogique	119 800 000	107 617 090	107 617 090	Équipement didactique et mobilier des bâtiments rénovés + bâtiment L rénové + équipement pédagogique de la filière STD2A,
	LJG12 - Autres travaux	122 000 000	121 980 407	110 705 944	Divers travaux de rénovation de plomberie, peinture, maçonnerie et vitrerie, reconstruction du bâtiment L pour créer un espace tampon pendant la durée des travaux du futur pôle des sciences coût 55MF, Livré rentrée scolaire 2017
	LJG16 - Clôtures	44 000 000	43 648 500	34 024 000	La dépose de l'ancienne clôture, la fourniture et la pose d'une clôture à barreaudage et la fourniture et pose des portails et portillons. fin des travaux programmée pour février 2017
	LJG17 - Restruct Bât T BAC PRO ELEC	187 000 000	315 000	315 000	Plan d'urgence 2016 :Rénovation du bâtiment T pour le transfert du BAC PRO ELEC du lycée Péto ATTITI - programme défini et transmis à la DAPM pour conduite de l'opération le 10/11/2016. livraison prévue rentrée 2019.
TOTAL - LJG		2 317 222 155	1 939 674 862	1 883 643 114	
LAPEROUSE - NOUMEA	LLP01 - Bât. STS et internes	545 800 000	632 567 952	17 432 354	Marché engagé, signé et notifié ; permis de construire accordé. Démarrage des travaux mi-décembre 2016 livraison prévue pour mars 2018.
TOTAL - LAP		919 800 000	785 792 494	159 358 949	
Extension du Lycée agricole et Général - POUEMBOUT	Opération financée par MENESR	6 000 000 000	5 343 753 175	3 705 345 977	Rentrée 2017 : livraison de la tranche 2 a : restructuration administration et vie scolaire, locaux neufs : locaux des enseignants, cycle général et sciences, internat J8, STI2D, hangar agricole, déplacement dock agricole.
TOTAL - Lycée POUEMBOUT		6 000 000 000	5 343 753 175	3 705 345 977	
Petro ATTITI - NOUMEA	LPAA02 - Etanchéité/ravalement bât.	45 000 000	44 018 799	44 018 799	Rénovation de façade bât G + carrelage coursive + porte salle de classe achevés 15 646 340 F
	LPAA05 - Reconstruction cuisines & réfectoire	232 000 000	2 976 500	2 976 500	Plan d'urgence 2016 : Initialement prévue en rénovation de l'existant, la cuisine actuelle ne peut être rénovée aux normes d'hygiène (située en R+1, agencement inapproprié). Proposition en accord avec le SIVAP de reconstruire une cuisine centrale de plein pied : coût estimé à 200 MF - programme défini et transmis à la DAPM pour conduite de l'opération le 15/09/2016. livraison prévue rentrée 2019.
	LPAA06 - Rénov. Selon diagnostic dont rénovation internat	267 000 000	63 977 464	60 809 533	Plan d'urgence 2016 : Rénovation complète des internats. Coût estimé à 200 MF - programme défini et transmis à la DAPM pour conduite de l'opération le 10/01/2017. livraison prévue rentrée 2019.
	LPAA10 - Extension et rénovation du bâtiment B pour le BTS ERA	45 000 000			Carte des formations : Construction d'une extension sur un seul niveau de 170 m² au bâtiment B (atelier menuiserie) pour la création d'une section BTS ERA (études et réalisation d'agencements): coût estimé à 45 MF - programme défini et transmis à la DAPM pour conduite de l'opération le 02/11/2016. livraison prévue rentrée 2019.
	LPAA11 - Rénovation du bâtiment E (atelier maçonnerie) et du bâtiment Z (RDM)	42 000 000			Carte des formations : Rénovation du bâtiment E et Z (Génie Civil) pour la création d'un nouveau BTS travaux public et intégration de la filière bâtiment du lycée polyvalent Jules Garnier coût estimé à 42MF - programme défini et transmis à la DAPM pour conduite de l'opération le 10/11/2016. livraison prévue rentrée 2019.
TOTAL - Petro ATTITI		719 100 000	148 689 127	142 410 144	
William HAUDRA - LIFOU	LPWH03 - Rénov. Selon diagn	130 000 000	25 158 078	25 158 078	Reprise d'étanchéité bât C achevée 7 263 338 F. Remplacement de matériel dans la cuisine centrale achevé 10 091 321 F. Remise aux normes électriques de la partie externat achevé 3 659 855 F. remplacement de l'alarme incendie externat achevé 2 776 786 F. Divers 1 366 775 F achevé. Poursuite de la rénovation des autres bâtiments à programmer. Rénovation de sanitaires vestiaires et local EPS 11 763 434 F opération en cours.
	LPWH08 - Rénovation de l'Inte	60 000 000	-		plan d'urgence 2016 : coût estimé à 60 MF - Recrutement bureau maîtrise d'œuvre en cours - travaux à exécuter durant les petites vacances l'année scolaire 2017
	LPWH07 - Atelier MBC		34 016 270	267 750	Marché n° 032M16 travaux en cours, 3,5 mois de travaux 31 748 270 F. Début des travaux 15 novembre 2016 - livraison pour la rentrée scolaire 2017.
TOTAL - W. HAUDRA	LPWH01 - Etanchéité toitures	16 000 000			programme à définir
TOTAL - W. HAUDRA		275 500 000	98 315 893	49 958 815	
Construction du Lycée du Mont-Dore	Opération financée par MENESR	5 000 000 000	4 716 287 687	3 608 719 002	Rentrée 2017 : livraison de la tranche 2 a : restructuration administration et vie scolaire, locaux neufs : locaux des enseignants, cycle général et sciences, internat J8, STI2D, hangar agricole, déplacement dock agricole.
TOTAL - LMD		5 000 000 000	4 716 287 687	3 608 719 002	

1.3.4 Une gestion maîtrisée de la masse salariale

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	Prévisions 2017
Masse salariale	374 573 841	369 575 149	372 478 712	374 322 115	368 244 183	386 861 465

Malgré l'évolution du GVT différente selon les différentes catégories de population, on constate que la répartition par programme demeure constante.

Programme	139	140	141	214	230
Répartition 2016	29,30%	0,30%	56,30%	2,50%	11,60%
Répartition 2015	28,80%	0,30%	56,70%	2,40%	11,70%

A l'issue de l'exécution 2016, il apparait sur le total de la masse salariale une baisse de 1.62 %.

Cette baisse, qui porte essentiellement sur le programme 141, s'explique pour deux raisons majeures : d'une part, les opérations de rétablissement de crédits qui génèrent de facto une baisse des crédits consommés, ont été effectuées à hauteur d'un montant de 2 398 914.81 euros, et d'autre part, les nouvelles dispositions relatives aux deux mois de congé administratif des personnels soumis à séjour dont la prise en charge est désormais à la charge des académies d'accueil. Dans une moindre mesure, toujours pour cette même population, leur prise en charge est assurée par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie à compter de la date de pré-rentrée scolaire, et non plus à la date du jour d'embarquement au départ de Paris.

Ecart 2016 entre exécution et prévision

Programme	139	140	141	214	230
	-0,45%	-0,10%	-1,31%	-1,62%	-0,65%

Les prévisions restent supérieures à l'exécution. Le différentiel le plus important qui n'excède pas 1.62 % porte sur le programme 214 et s'explique notamment par des postes non pourvus.

La prévision pour 2017 d'un montant total de 386 861 465 euros, soit une augmentation de 18 617 280 euros (+5,06%), prend en compte hormis le GVT et l'augmentation de la valeur du point au 1^{er} février 2017, les mesures catégorielles 2017 liées au dispositif Parcours Professionnels Carrières Rémunérations (PPCR), et les mesures spécifiques du protocole d'accord Nouvelle-Calédonie - État pour la mise en œuvre du projet éducatif. Sur ce dernier point, au titre de 2017, l'augmentation porte sur un montant prévisionnel de 1 300 000 euros, correspondant à la création de 12 postes d'enseignants, d'un administratif de catégorie C, d'un CPE et d'une infirmière.

Par ailleurs, il est à noter que les crédits destinés à financer les postes inscrits au protocole d'accord Nouvelle-Calédonie/État pour la mise en œuvre du projet éducatif concernant le recrutement en 2017 de 10 ETP ATEE et surveillants seront délégués à la Nouvelle-Calédonie via le BOP 123, soit hors les plafonds d'emplois et de masse salariale. Cependant, pour tenir compte des engagements prévus

contractuellement et pour le bon fonctionnement des établissements, la mise en œuvre du protocole d'accord a été rendue effective depuis la rentrée de février 2017.

Par conséquent, la prise en charge de la masse salariale correspondante de 430 000 euros supportée sur le programme 230, fera l'objet d'un remboursement de la Nouvelle-Calédonie via les crédits du programme Outre-Mer 123 délégués par le Ministère de l'Outre-Mer.

Bilan d'exécution – Titre 2 : Programme 139 : Enseignement privé du 1^{er} et du 2nd degrés

Masse salariale	janv-16	févr-16	mars-16	avr-16	mai-16	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	TOTAL
Rémunérations titulaires et stagiaires (y compris NBI, IR et SFT)	2 127	2 127	2 127	4 752	4 752	4 752	4 780	4 780	4 780	4 780	4 780	4 780	49 315
Majoration de traitement titulaires	1 744	1 744	3 967	3 967	3 967	3 967	3 991	3 991	3 991	3 991	3 991	3 991	43 300
Rémunérations non titulaires	3 433 525	3 090 983	3 596 335	3 377 241	3 355 309	3 310 768,94	3 332 812	3 575 206	3 374 881	3 413 700	3 383 855	3 432 620	40 677 235
Majoration de traitement non titulaires	2 590 463	2 363 433	2 730 147	2 571 237	2 569 583	2 557 831	2 597 547	2 776 567	2 605 187	2 654 885	2 619 104	2 651 586	31 287 569
Heures supplémentaires	87 822	45 878	1 434	681 559	356 882	365 861	388 788	397 009	470 154	351 106	522 981	44 924	3 714 399
Indemnités	474 453	204 221	258 111	350 206	275 300	414 084	718 857	388 550	366 120	353 618	383 959	308 990	4 496 469
Vacations	4 340			1 144		685	1 614	260	1 237	263		1 256	10 798
Chômage													0
Congés longue durée	17 576	18 721	20 473	15 242	19 192	28 127	31 366	24 085	24 085	35 131	41 489	39 880	315 365
Autres prestations (capital décès)					36 475								36 475
Autres cotisations	2 297 851	2 015 460	2 366 189	2 370 767	2 288 841	2 309 196	2 380 631	2 412 302	2 342 705	2 349 018	2 336 750	2 276 447	27 746 158
sous total HCAS Pensions	8 909 901	7 742 568	8 978 783	9 376 115	8 910 301	8 995 271	9 460 384	9 582 749	9 193 139	9 166 492	9 296 907	8 764 474	108 377 084
CAS Pensions	1 551	1 551	3 528	3 528	3 528	3 666	3 564	3 564	3 564	3 549	3 549	3 517	38 656
TOTAL titre 2	8 911 452	7 744 119	8 982 310	9 379 643	8 913 828	8 998 937	9 463 948	9 586 312	9 196 703	9 170 040	9 300 456	8 767 991	108 415 740

Observations mensuelles de gestion

janvier	droits à congés/ISAE/paiement CCF 2015/HSE 2015
février	droits à congés jusqu'à mi février
mars	nouveaux contrats et régularisation des prolongations de contrats en DA/HSE/vacations
avril	HSA/IMP/Indemnités de sujétions/Professeurs principaux/Vacations
juillet	Valeur du point / ISAE versement 1
août	HSE
septembre	HSE
octobre	HSE
novembre	HSE / GIPA
décembre	congés payés

2016	MONTANTS
Prévisions académiques au 30/09/2016	108 818 993,00
Executions hors RDC au 31/12/2016	108 415 757,53
Ecart exécution - prévision	-403 235,47
Ecart en %	-0,37
RDC	91 117,08
Executions au 31/12/2016 après RDC	108 324 640,00
Ecart exécution - prévision	-494 352,55
Ecart en %	-0,45%

Bilan d'exécution – Titre 2 : Programme 140 : Enseignement scolaire du 1^{er} degré

Masse salariale	janv-16	févr-16	mars-16	avr-16	mai-16	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	TOTAL
Rémunérations titulaires et stagiaires (y compris NBI, IR et SFT)	33 907	33 907	33 907	33 907	33 907	32 969	28 362	31 928	33 228	33 244	33 698	33 035	395 998
Majoration de traitement titulaires	23 843	23 843	23 843	23 843	23 843	23 257	20 214	22 555	23 300	23 485	23 848	23 576	279 451
Rémunérations non titulaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Majoration de traitement non titulaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Heures supplémentaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Indemnités	10 192	10 192	10 522	10 192	10 226	34 478	28 703	72 711	36 754	10 346	12 507	24 124	270 948
Vacations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chômage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Congés longue durée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres prestations	198	198	198	198	198	198	198	172	132	132	132	132	2 087
Autres cotisations	5 005	5 005	5 040	5 005	5 005	5 853	5 036	7 471	6 473	4 979	5 122	5 480	65 476
sous total HCAS Pensions	73 146	73 146	73 510	73 146	73 179	96 754	82 513	134 837	99 887	72 187	75 307	86 347	1 013 959
CAS Pensions	23 844	23 844	23 844	23 844	23 844	23 179	19 915	22 364	23 209	23 372	23 692	23 452	278 405
total titre 2	96 990	96 990	97 354	96 990	97 024	119 933	102 428	157 201	123 096	95 559	98 999	109 800	1 292 364

OBSERVATIONS MENSUELLES DE GESTION

Juin	1F IE
juillet	Valeur du point au 1er juillet, 1F IE
août	3F IE1 sortant, 2 entrants
septembre	1F IE
Novembre	GIPA
Décembre	rappel Indemnité fonction

2016	Montants
Notification BOPI	NC
Prévisions académiques au 30/10/16	1 293 650,85
Executions au 31/12/16	1 292 364,00
Ecart prévisions - exécutions 2016	-1 286,85
Ecart prévisions - exécutions 2016 %	-0,10%

Bilan d'exécution – Titre 2 : Programme 141 : Enseignement scolaire du 2nd degré

Masse salariale	janv-16	févr-16	mars-16	avr-16	mai-16	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	TOTAL
Rémunérations titulaires et stagiaires (y compris NBI, IR et SFT)	7 455 679	5 487 825	5 813 487	5 497 599	5 542 906	5 517 141	5 505 577	5 621 547	5 672 813	5 728 168	5 681 306	5 581 070	69 105 117
Majoration de traitement titulaires	3 605 887	3 620 710	3 769 393	3 651 064	3 651 796	3 649 950	3 641 866	3 714 478	3 740 557	3 771 533	3 749 094	3 681 871	44 248 199
Rémunérations non titulaires	585 284	213 605	846 976	630 748	659 114	673 417	624 139	687 226	579 620	681 666	624 223	655 356	7 461 375
Majoration de traitement non titulaires	442 541	163 037	652 737	465 434	478 205	501 675	462 772	508 095	432 657	511 226	478 756	510 621	5 607 756
Heures supplémentaires	523 392	10 642	18 191	7 679	555 668	2 362 495	929 967	807 068	855 314	888 356	1 004 534	170 265	8 133 569
Indemnités	-1 190 706	1 716 307	2 146 886	768 456	1 116 107	1 513 160	1 523 634	1 683 133	1 079 379	1 070 627	1 119 795	4 058 726	16 605 506
Vacations	28 891	0	297	15 061	31 265	17 716	22 885	25 247	23 280	28 373	36 362	32 161	261 536
Chômage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Congés longue durée	30 309	33 584	25 249	29 881	31 085	31 679	31 871	37 822	37 822	43 028	38 568	39 081	409 980
Autres prestations	137 247	129 237	138 190	159 060	144 196	176 880	125 706	129 814	140 416	132 494	128 714	122 301	1 664 255
Autres cotisations	2 231 838	2 004 417	2 456 891	2 197 295	2 283 062	2 422 046	2 294 802	2 401 040	2 302 613	2 473 214	2 342 519	2 439 165	27 848 902
sous total HCAS Pensions	13 850 362	13 379 366	15 868 298	13 422 277	14 493 403	16 866 159	15 163 218	15 615 471	14 864 471	15 328 686	15 203 870	17 290 616	181 346 197
CAS Pensions	2 215 361	2 135 126	2 423 967	2 327 604	2 307 371	2 294 777	2 298 946	2 277 999	2 345 149	2 361 117	2 365 261	2 255 515	27 608 191
total titre 2	16 065 723	15 514 491	18 292 264	15 749 881	16 800 774	19 160 936	17 462 164	17 893 470	17 209 620	17 689 803	17 569 131	19 546 131	208 954 388

OBSERVATIONS MENSUELLES DE GESTION

Février	IE renouvellement séjour												
Mars	Prise en charge des soumis à séjour												
Mai	Mise en place des HSA et paiement des HSE, poursuite des ISO PM												
Juin	Poursuite des HSA												
Juillet	Valeur du point au 1er juillet, IE Per dir, campagne IAT												
Août	IE Per dir												
Novembre												GIPA	
Décembre												IF2R part R, IE ens	

2016	Montants
Notification BOPI	NC
Prévisions académiques au 30/10/16	209 290 573,00
Exécutions hors RDC au 31/12/16	208 954 387,77
Ecart prévisions - exécutions 2016	336 185,23
Ecart prévisions - exécutions 2016 %	0,16%
RDC	23989111
Exécutions au 31/12/16 après RDC	206 555 476,77
Ecart prévisions - exécutions 2016	-2 735 096,23
Ecart en %	-1,31%

Bilan d'exécution – Titre 2 : Programme 230 : Vie de l'élève

Masse salariale	janv-16	févr-16	mars-16	avr-16	mai-16	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	TOTAL
Rémunérations titulaires et stagiaires (y compris NBI, IR et SFT)	1 057 438	1 070 397	1 078 774	1 083 453	1 085 086	1 084 563	1 100 116	1 093 655	1 105 534	1 101 690	1 089 165	1 076 929	13 026 799
Majoration de traitement titulaires	697 577	706 027	717 519	710 460	716 114	717 323	729 978	721 221	730 691	722 259	720 654	712 958	8 602 783
Rémunérations non titulaires	214 344	228 873	321 946	318 335	304 596	316 369	315 480	321 248	315 146	328 888	314 849	298 475	3 598 549
Majoration de traitement non titulaires	153 630	166 920	230 024	232 998	224 752	235 032	232 243	233 975	222 349	239 563	229 243	223 901	2 624 629
Heures supplémentaires	54 630	0	2 527	97	5 063	9 127	13 796	11 746	27 286	17 959	28 088	10 606	180 925
Indemnités	72 720	145 294	139 530	97 577	95 073	89 774	236 488	255 493	217 199	168 283	178 847	249 713	1 945 991
Vacations	27 109	0	1 455	0	2 218	3 603	7 738	4 789	13 067	8 935	15 953	7 836	92 704
Chômage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Congés longue durée	3 720	3 720	3 720	3 720	0	0	0	0	0	0	0	0	14 881
Autres prestations	70 916	81 316	66 898	58 745	61 837	70 979	66 311	66 605	69 241	69 313	69 653	69 516	821 329
Autres cotisations	517 637	529 643	597 253	595 936	590 949	597 441	617 005	617 892	613 543	674 969	608 383	599 218	7 159 869
sous total HCAS Pensions	2 869 722	2 932 188	3 159 646	3 101 321	3 085 689	3 124 212	3 319 154	3 326 625	3 314 057	3 331 860	3 254 833	3 249 151	38 068 460
CAS Pensions	388 547	391 865	398 391	409 986	400 186	401 690	404 411	403 872	401 538	400 975	400 572	392 064	4 794 098
total titre 2	3 258 269	3 324 053	3 558 037	3 511 308	3 485 875	3 525 902	3 723 565	3 730 497	3 715 595	3 732 835	3 655 404	3 641 215	42 862 557

OBSERVATIONS MENSUELLES DE GESTION

Février	IE CPE												
Mars	Prise en charge des soumis à séjour												
Juillet	Valeur du point au 1er juillet, campagne IAT												
Août	Poursuite campagne IAT												
Novembre												Gipa	
Décembre												IE des partants	

2016	Montants
Notification BOPI	NC
Prévisions académiques au 30/10/16	43 104 909
Exécutions hors RDC au 31/12/16	42 862 557
Ecart prévisions - exécutions 2016	242 351
Ecart prévisions - exécutions 2016 %	0,56%
RDC	38 876
Exécutions au 31/12/16 après RDC	42 823 681
Ecart prévisions - exécutions 2016	-281 228
Ecart en %	-0,65%

Bilan d'exécution – Titre 2 : Programme 214 : Soutien

Masse salariale	janv-16	févr-16	mars-16	avr-16	mai-16	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	TOTAL
Rémunérations titulaires et stagiaires (y compris NBI, IR et SFT)	229 734	214 152	250 852	217 347	227 727	229 190	228 878	234 924	238 308	232 069	229 772	229 217	2 762 170
Majoration de traitement titulaires	138 762	129 031	141 585	139 254	136 585	137 966	137 735	141 535	143 382	142 988	137 307	138 158	1 664 290
Rémunérations non titulaires	37 072	34 725	49 054	49 593	42 926	47 551	47 265	45 910	46 243	48 626	47 553	52 006	548 524
Majoration de traitement non titulaires	24 388	22 758	32 695	31 294	28 259	32 333	32 449	32 667	31 511	32 172	32 873	34 450	367 848
Heures supplémentaires	0	0	0	0	0	166	252	0	0	0	0	0	418
Indemnités	82 266	81 101	148 691	99 372	83 964	84 529	86 856	115 081	99 306	82 935	86 056	129 515	1 179 672
Indemnités de jurys et vacations pour les examens et concours	0	0	108 908	74 430	9 567	8 138	16 663	0	0	1 632	1 826	1 661	222 825
Vacations	0	1 038	0	0	0	1 298	930	0	1 791	234	1 739	0	7 028
Chômage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Congés longue durée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres prestations	8 843	10 454	8 113	24 892	8 491	11 341	8 717	7 254	9 805	9 920	8 693	7 520	124 042
Autres cotisations	90 975	86 665	100 704	97 525	95 381	97 868	100 343	101 591	102 156	101 102	98 792	102 757	1 175 860
sous total HCAS Pensions	612 040	579 924	840 601	733 708	632 901	650 379	660 089	678 962	672 502	651 678	644 611	695 284	8 052 678
CAS Pensions	110 061	100 070	116 138	113 463	108 852	108 923	108 215	110 002	107 595	106 889	107 171	107 000	1 304 326
total titre 2	722 101	679 995	956 739	847 171	741 753	759 302	768 304	788 963	780 097	758 567	751 728	802 284	9 357 003

OBSERVATIONS MENSUELLES DE GESTION

Février	Mutations
Mars	IE VR + DSI, paiement des indemnités correction bac
Juillet	Valeur du point au 1er juillet, campagne IAT, surveillance concours
Août	IE DSI
Septembre	IE DSI
Décembre	CIA 2016 + PPRS + Campagne IAT + ICA DAET

2016	Montants
Notification BOPI	NC
Prévisions académiques au 30/10/16	9 399 861
Exécutions hors RDC au 31/12/16	9 357 003
Ecart prévisions - exécutions 2016	42 858
Ecart prévisions - exécutions 2016 %	0,46%
RDC	108 974
Exécutions au 31/12/16 après RDC	9 248 029
Ecart prévisions - exécutions 2016	-151 832
Ecart en %	-1,62%

Prévisions d'exécution – Titre 2 : Programme 139 : Enseignement privé du 1^{er} et du 2nd degrés

Masse salariale	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17	TOTAL prévisionnel
Rémunérations titulaires et stagiaires (y compris NBI, IR et SFT)	4 780	4 808	5 075	4 960	4 960	4 960	4 960	4 960	4 960	4 960	4 960	4 960	59 303
Majoration de traitement titulaires	3 975	3 999	4 224	4 100	4 100	4 100	4 100	4 100	4 100	4 100	4 100	4 100	49 098
Rémunérations non titulaires	3 417 671	2 985 039	3 694 453	3 377 241	3 411 014	3 445 124	3 479 575	3 514 371	3 549 515	3 585 010	3 620 860	3 657 068	41 736 941
Majoration de traitement non titulaires	2 630 986	2 306 642	2 841 182	2 571 237	2 596 949	2 622 918	2 649 148	2 675 639	2 702 395	2 729 419	2 756 714	2 784 281	31 867 510
Heures supplémentaires	154 167	58 270	1 979	681 559	350 880	354 389	357 933	361 512	365 127	368 778	372 466	44 100	3 471 160
Indemnités	722 492	328 987	303 713	350 206	353 708	357 245	360 818	364 426	368 070	371 751	375 469	379 223	4 636 109
PPCR - transfert prime/points (TPP)			-44 478	-14 322	-14 322	-14 322	-14 322	-14 322	-14 322	-14 322	-14 322	-14 322	-173 376
Vacations	1 326			1 200				1 300					5 076
Chômage													0
Congés longue durée	34 896	32 580	24 267	24 200	23 200	28 127	27 200	24 085	24 085	25 200	25 200	25 200	318 240
Autres prestations													0
Autres cotisations	2 391 938	1 982 650	2 404 986	2 573 064	2 611 660	2 650 835	2 690 597	2 730 956	2 771 921	2 813 499	2 855 702	2 898 538	31 376 347
sous total HCAS Pensions	9 362 231	7 702 976	9 235 400	9 573 445	9 342 149	9 453 376	9 560 009	9 667 028	9 775 851	9 888 396	10 001 148	9 784 398	113 346 408
CAS Pensions	3 517	3 538	3 737	3 737	3 737	3 737	3 737	3 737	3 737	3 737	3 737	3 737	44 421
total titre 2	9 365 748	7 706 514	9 239 137	9 577 182	9 345 886	9 457 113	9 563 745	9 670 764	9 779 588	9 892 133	10 004 885	9 788 135	113 390 829

Prévisions d'exécution – Titre 2 : Programme 140 : Enseignement scolaire du 1^{er} degré

Masse salariale	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17	TOTAL prévisionnel
Rémunérations titulaires et stagiaires (y compris NBI, IR et SFT)	33 558	33 558	38 328	34 300	34 300	34 300	34 300	34 300	34 300	34 300	34 300	36 000	415 844
Majoration de traitement titulaires	23 485	23 625	21 210	24 100	24 100	24 100	24 100	24 100	24 100	24 100	24 100	24 100	285 220
Rémunérations non titulaires			0										0
Majoration de traitement non titulaires			0										0
Heures supplémentaires			0										0
Indemnités	10 193	10 193	28 371	29 000	10 200	10 200	10 200	10 200	10 200	10 200	10 200	30 000	179 157
PPCR - transfert prime/points (TPP)			0										0
Vacations													0
Chômage			0										0
Congés longue durée			0										0
Autres prestations	132	132	132	200	200	200	200	200	200	200	200	200	2 196
Autres cotisations	4 966	4 981	5 622	5 800	5 100	5 100	5 100	5 100	5 100	5 100	5 100	5 700	62 769
sous total HCAS Pensions	72 334	72 489	93 663	93 400	73 900	96 000	945 186						
CAS Pensions	23 452	23 593	24 412	24 100	24 100	24 100	24 100	24 100	24 100	24 100	24 100	25 000	289 257
total titre 2	95 786	96 082	118 075	117 500	98 000	121 000	1 234 443						

Prévisions d'exécution – Titre 2 : Programme 141 : Enseignement scolaire du 2nd degré

Masse salariale	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17	TOTAL prévisionnel
Rémunérations titulaires et stagiaires (y compris NBI, IR et SFT)	5 388 957	5 388 258	6 140 556	5 883 300	5 862 603	5 817 191	5 822 313	5 945 415	6 006 443	6 055 574	5 998 667	5 880 379	70 189 656
Majoration de traitement titulaires	3 547 134	3 580 503	4 058 558	3 889 300	3 844 600	3 830 600	3 833 500	3 910 600	3 942 700	3 969 300	3 940 600	3 861 400	46 208 794
Rémunérations non titulaires	590 470	181 812	881 813	671 900	693 900	706 700	657 000	723 500	611 000	717 400	656 100	687 300	7 778 894
Majoration de traitement non titulaires	455 913	138 223	672 956	495 800	503 500	526 500	487 100	534 900	456 000	538 000	503 200	535 500	5 847 592
Heures supplémentaires	451 556	97 272	9 173	8 200	585 000	2 479 400	978 900	849 700	901 500	934 900	1 055 900	178 600	8 530 100
Indemnités	685 246	1 872 831	2 627 070	818 600	1 175 000	1 588 000	1 603 800	1 772 000	1 137 700	1 126 800	1 177 000	4 256 700	19 840 747
PPCR - transfert prime/points (TPP)	-600	-565	-38 650	-27 000	-27 000	-27 000	-27 000	-27 000	-27 000	-27 000	-27 000	-27 000	-282 816
Vacations	30 241	4 246	2 886	16 000	32 900	18 600	24 100	26 600	24 500	29 900	38 200	33 700	281 873
Chômage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Congés longue durée	41 494	38 101	36 570	31 800	32 700	33 200	33 500	39 800	39 900	45 300	40 500	41 000	453 865
Autres prestations	118 528	124 118	145 895	169 400	151 800	185 600	132 400	136 700	148 000	139 200	135 300	128 900	1 715 241
Autres cotisations	2 235 629	1 990 908	2 669 179	2 340 700	2 403 600	2 541 900	2 415 600	2 527 800	2 427 100	2 602 900	2 462 200	2 558 100	29 175 616
sous total HCAS Pensions	13 544 567	13 415 705	17 206 004	14 298 000	15 258 603	17 700 691	15 961 213	16 440 015	15 667 843	16 132 274	15 980 667	18 133 979	189 739 561
CAS Pensions	2 134 902	2 095 319	2 629 965	2 479 500	2 429 200	2 408 300	2 419 900	2 398 300	2 471 900	2 484 900	2 486 100	2 365 600	28 803 886
total titre 2	15 679 469	15 511 024	19 835 969	16 777 500	17 687 803	20 108 991	18 381 113	18 838 315	18 139 743	18 617 174	18 466 767	20 499 579	218 543 447

Prévisions d'exécution – Titre 2 : Programme 230 : Vie scolaire

Masse salariale	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17	TOTAL prévisionnel
Rémunérations titulaires et stagiaires (y compris NBI, IR et SFT)	1 067 994	1 078 516	1 121 458	1 138 400	1 133 400	1 133 400	1 149 400	1 143 400	1 155 400	1 153 400	1 135 400	1 130 400	13 540 568
Majoration de traitement titulaires	705 099	720 433	739 494	747 000	748 000	750 000	763 000	754 000	763 000	756 000	751 000	748 000	8 945 026
Rémunérations non titulaires	209 165	227 652	351 741	334 000	318 000	331 000	330 000	336 000	329 000	344 000	328 000	313 000	3 751 559
Majoration de traitement non titulaires	149 774	166 799	257 852	245 000	235 000	246 000	243 000	245 000	232 000	251 000	239 000	235 000	2 745 425
Heures supplémentaires	28 060	28 097	3 129	0	5 000	10 000	14 000	12 000	29 000	19 000	29 000	11 000	188 286
Indemnités	88 543	59 617	183 805	103 000	99 000	94 000	247 000	267 000	227 000	176 000	186 000	262 000	1 992 966
PPCR - transfert prime/points (TPP)	-0	-0	-1 084	-400	-400	-400	-400	-400	-400	-400	-400	-400	-4 684
Vacations	18 943	10 829	830	0	2 000	4 000	8 000	5 000	14 000	9 000	17 000	8 000	97 602
Chômage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Congés longue durée	0	0	0	4 000	0	0	0	0	0	0	0	0	4 000
Autres prestations	68 993	110 312	68 042	62 000	65 000	74 000	69 000	70 000	72 000	73 000	73 000	73 000	878 348
Autres cotisations	521 967	543 907	639 979	626 000	617 000	624 000	645 000	646 000	641 000	707 000	634 000	629 000	7 474 854
sous total HCAS Pensions	2 858 538	2 946 163	3 365 247	3 259 000	3 222 000	3 266 000	3 468 000	3 478 000	3 462 000	3 488 000	3 392 000	3 409 000	39 613 948
CAS Pensions	384 742	381 057	395 754	431 000	418 000	420 000	422 000	422 000	419 000	420 000	417 000	413 000	4 943 553
total titre 2 cf N.B.	3 243 281	3 327 220	3 761 001	3 690 000	3 640 000	3 686 000	3 890 000	3 900 000	3 881 000	3 908 000	3 809 000	3 822 000	44 557 501
N.B. : dans le cadre du protocole d'accord Nouvelle-Calédonie - Etat pour la mise en oeuvre du PENC	0	-28 700	-45 300	-39 300	-37 600	-39 100	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-430 000
Total titre 2 après remboursement	3 243 281	3 298 520	3 715 701	3 650 700	3 602 400	3 646 900	3 850 000	3 860 000	3 841 000	3 868 000	3 769 000	3 782 000	44 127 501

Prévisions d'exécution – Titre 2 : Programme 214 : Soutien

Masse salariale	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17	TOTAL prévisionnel
Rémunérations titulaires et stagiaires (y compris NBI, IR et SFT)	226 705	230 710	228 921	248 950	252 050	229 850	229 550	235 550	238 850	232 950	231 050	231 950	2 817 086
Majoration de traitement titulaires	135 830	138 051	135 572	159 200	150 900	138 100	137 900	141 700	143 400	143 200	137 800	139 500	1 701 153
Rémunérations non titulaires	45 076	41 951	54 348	56 700	47 400	47 600	47 300	46 000	46 300	48 700	47 700	52 500	581 575
Majoration de traitement non titulaires	31 508	31 049	38 602	35 800	31 200	32 400	32 500	32 700	31 500	32 200	33 000	34 800	397 258
Heures supplémentaires	0	0	0	0	0	200	300	0	0	0	0	0	500
Indemnités	77 070	85 700	75 853	113 600	92 800	84 600	87 000	115 200	99 300	83 100	86 300	130 800	1 131 323
PPCR - transfert prime/points (TPP)	-255	-301	-593	-450	-450	-450	-450	-450	-450	-450	-450	-450	-5 199
Dispositif de formation par alternance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Indemnités de jurys et vacations pour les examens et concours	0	0	0	100 000	40 000	25 000	25 000	18 000	15 000	10 000	10 000	10 000	253 000
Vacations (hors examens et concours)	0	0	0	0	0	1 300	900	0	1 800	200	1 700	0	5 900
Chômage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Congés longue durée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres prestations	7 859	8 837	17 118	28 500	9 400	11 300	8 700	7 300	9 800	9 900	8 700	7 600	135 013
Autres cotisations	95 191	95 432	101 911	111 500	105 400	97 900	100 500	101 700	102 200	101 300	99 100	103 800	1 215 934
sous total HCAS Pensions	618 984	631 428	651 732	853 800	728 700	667 800	669 200	697 700	687 700	661 100	654 900	710 500	8 233 543
CAS Pensions	104 850	108 143	111 008	129 700	120 300	109 000	108 300	110 100	107 600	107 100	107 500	108 100	1 331 702
total titre 2	723 834	739 571	762 740	983 500	849 000	776 800	777 500	807 800	795 300	768 200	762 400	818 600	9 565 245

1.3.5 Une démarche de gestion des postes, des emplois et des compétences lancée, une baisse significative des maîtres auxiliaires dans le public, un plan de formation des personnels renoué

1.3.5.1 Bilan des affectations de tous les personnels

Il est constaté une augmentation du nombre de demandes de mutation à l'intra (181 demandes contre 165 pour la RS 2016).

Le pourcentage d'agents ayant obtenu satisfaction est en baisse : 45% contre 58% en 2016.

Cette diminution peut être expliquée notamment par deux facteurs :

- impératif de stabilité des équipes qui a conduit à ce qu'il ne soit pas donné une suite favorable aux demandes de mobilité des personnels en séjour à la fin de la 3ème année ;
- diminution des postes vacants sur la zone Nouméa-Grand Nouméa (notamment en raison du nombre de stagiaires à temps partiel qui doivent être affectés dans la zone).

La campagne ouverte pour la 1ère fois en 2016 des postes à profils particuliers a permis de pourvoir 10 postes parmi les 12 proposés, majoritairement en raison de bivalence, par des personnels titulaires.

Pour cette rentrée 2017, nous constatons une augmentation du nombre de personnels titulaires en poste dans des établissements isolés et sensibles.

Ainsi, à Thio, 4 personnels titulaires étaient affectés sur les 7 postes chaires en 2016 ; ils sont 6 pour cette rentrée.

De même, à Houaïlou, sur 10 postes chaires dont 1 création, l'équipe est composée de 7 personnels titulaires contre 5 en 2016.

Enfin, à Poya, 11 personnels titulaires sont présents à cette rentrée contre 8 en 2016 pour 12 postes chaires dont 2 créations.

S'agissant des personnels issus du mouvement extra territorial (hors néotitulaires), on constate une augmentation des mises à disposition pour cette rentrée 2017.

132 agents nouveaux arrivants contre une centaine les 3 dernières années.

Cette augmentation peut être expliquée notamment par 3 facteurs :

- 128 personnels en départ définitif en décembre 2016 ;
- campagne des postes à profil particulier qui a permis de mettre au mouvement des postes à bivalence ;

- remplacement des personnels en poste en Nouvelle-Calédonie retenus au mouvement spécifique par des personnels de l'extra.

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de NA	138 nouveaux arrivants tous corps confondus	105 nouveaux arrivants tous corps confondus	100 nouveaux arrivants tous corps confondus	104 nouveaux arrivants tous corps confondus	132 nouveaux arrivants tous corps confondus
Académies les plus représentées	Nice (17) La Réunion (15) Grenoble (11) Rennes (10)	Nice (13) La Réunion (12) Guyane (8)	Nice (12) La Réunion (9) Montpellier (7)	Montpellier (12) – Nice (8) – Réunion (7) – Guyane (7)	Nice (15) - Montpellier (11) - Aix-Marseille (10) - Toulouse (9) - Réunion (9)
Moyenne d'âge	44 ans	43 ans	41 ans	45 ans	46 ans
Nouvel arrivant le plus jeune	24 ans	25 ans	25 ans	25 ans	29 ans
Nouvel arrivant le plus âgé	62 ans	61 ans	61 ans	61 ans	62 ans

Nous constatons dans le même temps une stabilité dans le nombre de lauréats de concours et donc dans le nombre de néotitulaires.

Ainsi, 76 néotitulaires ont été affectés en 2015, 88 en 2016 et 68 en 2017. Ils seront à priori 79 dans le cadre des opérations pour la RS 2018.

S'agissant des 1ères affectations de ces personnels, il est possible de constater que les aménagements du barème au mouvement intra territorial et la diminution des postes vacants dans la zone Nouméa-Grand Nouméa ont permis d'augmenter les affectations de ces personnels en province Nord et des îles Loyauté : 65% en 2017 contre 47% en 2016 et 55% en 2015.

	2015	2016	2017
province Sud	34 (45%)	47 (53%)	24 (35%)
province Nord	30 (39%)	34 (39%)	31 (46%)
province des îles	12 (16%)	7 (8%)	13 (19%)
total	76	88	68

La forte réussite des maîtres auxiliaires et étudiants de l'UNC aux concours nationaux et mesures exceptionnelles impose de mettre en place une GPEC.

Ainsi, 33 capacités d'accueil ont été bloquées au mouvement extra territorial pour ce motif.

Ce sont en revanche 35 postes qui n'ont pas été pourvus en raison de l'absence de candidatures satisfaisantes en nombre suffisant au mouvement SIAT.

Un focus sur deux disciplines permet d'expliquer ces éléments :

Documentation	Nombre de postes vacants	19	Espagnol	Nombre de postes vacants	16
	Nombre de postes ouverts à l'extra	17 car 1 stagiaire et 1 néotit CT		Nombre de postes ouverts à l'extra	11 car 2 stagiaires + 3 GPEC
	Nombre de candidatures SIAT	17		Nombre de candidatures SIAT	28
	Nombre de dossiers non reçus / irrecevables	2		Nombre de dossiers non reçus / irrecevables	2
	Nombre avis TF	9 dont 3 dont les cjoins ne sont pas entrants (EPS et arts plastiques) = 6		Nombre avis TF	4 dont 2 dont les cjoins ne sont pas entrants (Anglais et biotechnologie)= 2
	Nombre avis F	6		Nombre avis F	14 dont 3 dont les conjoints ne sont pas entrants (let-anglais, EPS et GSM)= 11
	Nombre de refus	1 refus avant le mvt intra		Nombre de refus	1 refus avant le mvt intra 4 refus post mouvement intra (LPCH, Kela, Haudra, tuband) = 5
	Nombre d'entrants	11		Nombre d'entrants	8

NB : la GPEC effectuée sur la discipline espagnole est due au départ en métropole d'étudiants dans cette filière en 2012 et à l'ouverture de la formation dans cette discipline à l'UNC.

L'augmentation du nombre de personnels de l'extra, le maintien d'un nombre élevé de néotitulaires ainsi que la nécessaire prise en compte de la GPEC conduit au maintien du recrutement de maîtres auxiliaires sur des supports (postes vacants, blocs de moyens provisoires, suppléances) à l'année à quotité complète ou non même si leur nombre diminue.

Ainsi, 296 MA ont été employés à l'année en 2016 contre 255 à la rentrée 2017.

S'agissant du nombre de supports non pourvus le jour de la pré-rentrée, il est passé de 13 en 2016 à 9 en 2017.

1.3.5.2 Focus sur la GPEC

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Etablir un calibrage par discipline des postes au mouvement extra territorial.	Disposer d'état des lieux des moyens, des ressources humaines, des flux d'élèves.
	Appréhender une politique adaptée d'intégration du cadre territorial et des CIMM.
	Préparer et adapter les mouvements des personnels.
	Développer le profilage des postes.
Elaborer une politique de résorption de l'emploi précaire.	Pérenniser les MA : Réfléchir à la pertinence d'un statut « calédonien » des MA.
	Maintenir un contingent de personnels contractuels.
	Accompagner les MA « multi disciplines ».
Proposer une politique de recrutement des enseignants (par voie de concours).	Accompagner les MA à la préparation des concours.
	Interroger la politique de formation de l'ESPE.
Assurer la qualité et la continuité des enseignements (public et privé).	Constituer des outils d'aide au pilotage de l'ESPE.
	Envisager une mutualisation des services d'enseignements des MA du public et du privé sous contrat.
	Déterminer des critères de mutualisation des enseignants du public vers le privé.
	Proposer la mise en œuvre d'une mutualisation des enseignants du privé vers le public.
	Déterminer les disciplines et les modalités de mise en œuvre d'un dispositif de TZR.

Plan d'action 2017 (pour une préparation de la rentrée 2018)

Cellule G.P.E.C.

OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS DE MISE EN OEUVRE / GROUPE TECHNIQUE
Mutualisation des moyens public/privé pour des communes « test ».	Mutualisation RH public/privé (pilote GPEC, « ressources », chef de Div, inspecteurs, chef d'établissement, directions du privé).
Etude de la mise en place d'une zone dite « TZR ».	Expérimentation d'un dispositif TZR (pilote GPEC, ressources, chef de Div, syndicat public, inspecteurs, chef d'établissement).
Recensement de l'ensemble des maîtres auxiliaires présentant les conditions d'accès aux différents concours.	Accompagnement des MA à la préparation des concours (pilote GPEC, ressources, inspecteurs, ESPE, DAFPEN, chefs d'établissement).

Mutualisation RH public/privé (exemples)

4 envisager une mutualisation des services d'enseignement des MA du public et du privé sous contrat

Cellule G.P.E.C.

ETAT COMPARATIF PUBLIC/PRIVE À THIO 2016

THIO 2016	COLLEGE F.ROUGE DDEC		COLLEGE DE LA COLLINE		Observations
Disciplines	Grade	Horaire assuré	Grade	Horaire assuré	
Arts Plastiques	Cert	0,50	MA 3C	06.00	Mutualisation à envisager (bloc de 10 h.)
Arts Plastiques	MADA	3,5			
Education musicale	MADI	4,50	Non pourvu	06.00	Mutualisation à envisager (bloc de 10,5 h.)
Sciences et vie de la terre	Cert	6,5	MA 2C	13.50	Mutualisation à envisager (bloc de 18h. + 2 HSA)
Technologie	Cert	7	MA 3C	12.00	Mutualisation à envisager (bloc de 18h. + 1 HSA)

Commentaires :

- Dans cette commune où il est difficile de recruter **4 mutualisations** (arts plastiques, éducation musicale SVT et technologie) pouvaient être envisagées entre les établissements du privé et du public, au regard des besoins horaires de 2016.
- Outre le positionnement d'une personne ad hoc sur une unique discipline, cela aurait permis de proposer l'enseignement de l'éducation musicale dans l'établissement public, qui n'a pu être dispensé, faute de ressources.

ETAT COMPARATIF PUBLIC/PRIVE À HOUAILLOU 2016

HOUAILLOU 2016	COLLEGE DE WANI		SEGPA		COLLEGE DO NEVA ASEE		Observation
Disciplines	Horaire assuré	Grade	Horaire assuré	Grade	Horaire assuré	Grade	
Anglais	18.00	CERT. CLN					Mutualisation à envisager (bloc de 18h. + 3 HSA à répartir)
Anglais	4.00	MA 3C	2.00	MA 3C	15	MADA	
Educ. musicale	8.00	Non pourvu			4	MADI	Mutualisation à envisager (bloc de 12h.)
Espagnol	12.00	MA 3C			7	MACD	Mutualisation à envisager (bloc de 18h. + 1 HSA)
Hist. Géó	9.00	MA 2C			13,5	MACP	Mutualisation à envisager (bloc de 18h. + 4,5 HSA à répartir)
Hist. Géó	18.00	MA 2C					
Phy. Chimie	13.00	MA 2C			8	Cert	Mutualisation à envisager (bloc de 18h. + 3 HSA)

Commentaires :

- Dans cette commune, où il est difficile de recruter **5 mutualisations** (anglais, éducation musicale, espagnol, histoire géographie et physique chimie) pouvaient être envisagées entre les établissements du privé et du public au regard des besoins horaires de 2016.
- Cela aurait également permis proposer l'enseignement de l'éducation musicale dans l'établissement du public.

Dispositif TZR

4 évaluer les disciplines et les modalités de mise en œuvre d'un dispositif de TZR

Cellule G.P.E.C.

La mise en œuvre d'un dispositif de TZR nécessite une analyse comparative des disciplines, au regard :

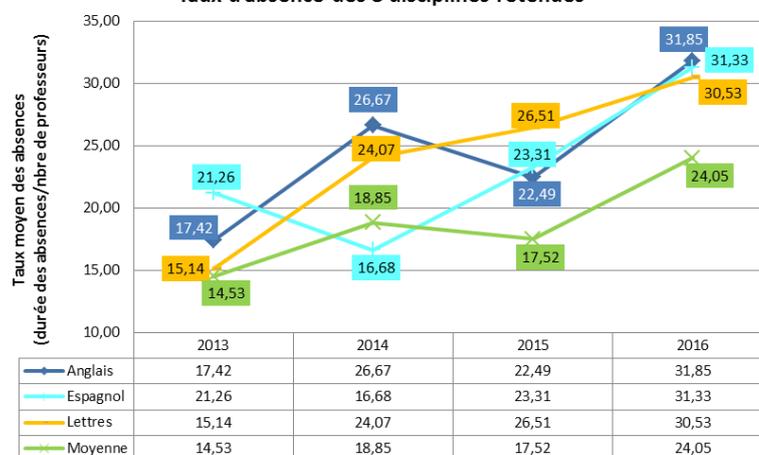
- de leurs effectifs respectifs ;
- du taux et de la nature des absences constatées (basé sur un historique) ;
- de la faculté de recruter des suppléants ;
- du contexte géographique de la zone de remplacement.

A titre d'exemple, nous avons circonscrit notre étude aux disciplines significatives, au regard de ces critères : anglais, E.P.S., espagnol, histoire géo, lettres, maths, S.P.C., S.V.T. et techno.

EVOLUTION DES TAUX D'ABSENCE DES ENSEIGNANTS TITULAIRES (2013 à 2016)

Disciplines	2013	2014	2015	2016	Moyenne
Anglais	17,42	26,67	22,49	31,85	24,61
E.P.S.	11,57	16,01	12,80	18,81	14,80
Espagnol	21,26	16,68	23,31	31,33	23,14
Histoire Géo	14,02	13,72	13,48	21,75	15,74
Lettres	15,14	24,07	26,51	30,53	24,06
Maths	10,56	20,48	16,16	16,45	15,91
S.P.C.	18,30	22,36	14,92	18,01	18,40
S.V.T.	13,57	18,16	16,18	24,28	18,05
Techno	8,97	11,51	11,79	23,47	13,93
Moyenne	14,53	18,85	17,52	24,05	18,74

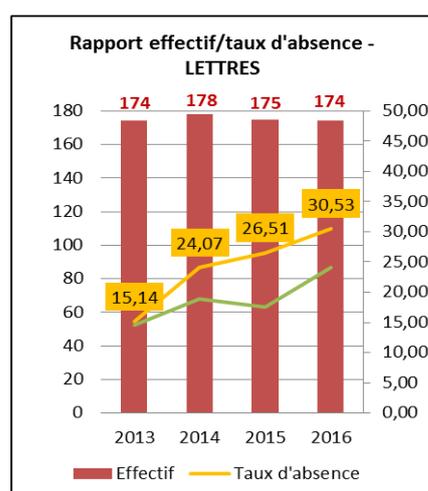
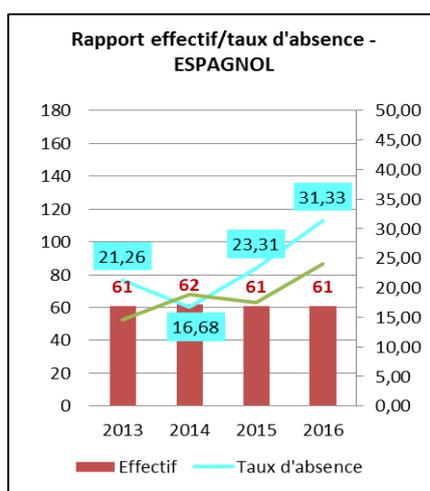
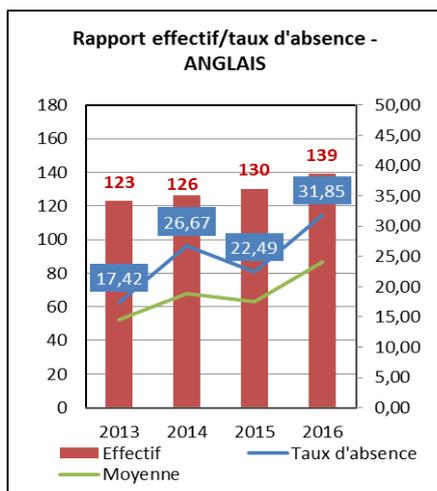
Taux d'absence des 3 disciplines retenues



Commentaires :

- Les chiffres présentés ici concernent les enseignants « titulaires » du public (hors MA) de ces neuf disciplines.
- Le tableau recense le taux d'absence pour chacune de ces neuf disciplines.
- A partir de ce tableau, trois disciplines dont les courbes d'évolution se situent au dessus de la moyenne font l'objet d'une étude comparative.

ETUDE COMPARATIVE ANGLAIS/ESPAGNOL/LETTRES/SVT (2013 à 2016)



Commentaires :

- Les histogrammes recensent les effectifs de professeurs titulaires par disciplines, depuis 2013.
- Les courbes présentent l'évolution du taux d'absence par discipline depuis 2013, au regard d'une courbe moyenne (des neufs contingents étudiés).

Accompagnement des MA

Pérenniser les MA : réfléchir à la pertinence d'un statut « calédonien » des MA

Cellule G.P.E.C.

ETAT DES MA ELIGIBLES EN LETTRES

Inspecteur référent	CD	CP	DA	DI	Total Privé	CONTR	Total Public	Total général
IA-IPR Anglais	20	13	36	1	70	56	56	126
IA-IPR Arts plastiques	1	2	13		16	17	17	33
IA-IPR Eco Gestion	13	10	29	2	54	27	27	81
IA-IPR EPS	10	1	15		26	28	28	54
IA-IPR EVS	4	2	8		14	11	11	25
IA-IPR HG	11	11	12		34	31	31	65
IA-IPR Lettres	19	15	33		67	49	49	116
IA-IPR Maths	11	4	24	1	40	40	40	80
IA-IPR SPC	1	3	6		10	21	21	31
IA-IPR STI	16	18	19	2	55	45	45	100
IA-IPR STVST	16	8	13		37	25	25	62
IEN ASH	2	2	13	4	21	39	39	60
Total général	124	89	221	10	444	389	389	833



Répartition par type de contrat

Type de concours	CD	CP	DA	Total Privé	CONTR	Total Public	Total général
Concours externe	5	4	5	14	20	20	34
Concours interne	19	15	10	44	36	36	80
Concours réservé			1	1	22	22	23

Répartition par province - secteur PRIVE

Type de concours	Privé			Total Privé
	Province Iles	Province nord	Province sud	
Concours externe		4	10	14
Concours interne	4	18	22	44
Concours réservé			1	1

Répartition par province - secteur PUBLIC

Type de concours	Public			Total Public
	Province Iles	Province nord	Province sud	
Concours externe		4	16	20
Concours interne	4	8	24	36
Concours réservé	4	5	13	22

Commentaires :

- Les effectifs recensés (MA courte et longue durées) tiennent compte des bivalences (lettres-anglais, lettres-histoire) et des affectations sur plusieurs disciplines.
- Deux tris sont proposés : le premier par qualité d'engagement, le second par province et par secteur.

1.3.5.3 Plan de formation des personnels

La mise en œuvre du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie dès la rentrée 2017 permettra de se doter d'un enseignement ambitieux, responsable et attentif à l'égalité des chances, mobilisant ses acteurs pour la réussite de tous les élèves. Cet objectif requiert un dispositif de formation des personnels conséquent et cohérent, que l'État accompagne très favorablement ; la dotation des crédits pour la formation continue des enseignants est en effet augmentée de 50%, soit 28.000€ par an, sur trois ans.

La stratégie du plan académique de formation des personnels du second degré public pour l'année 2017 repose sur la définition de trois priorités académiques sur lesquelles 80 % des engagements sont concentrés :

1. l'accompagnement des équipes pédagogiques sur une réforme du collège contextualisée à la Nouvelle-Calédonie comme sur la mise en œuvre des nouveaux programmes d'enseignement de l'École du socle qui seront applicables à la rentrée 2018 ;
2. l'accompagnement à la mise en œuvre des cinq axes (performance et offre de formation, numérique, ouverture culturelle, ouverture internationale, action éducative) du projet d'établissement des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (EPENC) ;
3. l'accompagnement et la montée en compétences d'un certain nombre de personnels pour un rééquilibrage des emplois, plus particulièrement afin de palier, la résorption de l'emploi précaire avec l'accompagnement des professeurs maîtres auxiliaires aux concours de recrutement, la préparation au concours de personnel de direction, la montée en compétence des agents techniques, la montée en compétence des personnels administratifs, et l'accompagnement sectoriel des professeurs de langue et culture kanak.

Enfin, sont présentes au plan académique de formation 2017, les formations d'habilitation ou de mise à niveau des formateurs responsables de la sécurité ainsi que toutes les initiatives pour la formation continue des personnels.

- **Une stratégie en trois axes**

1. pour l'accompagnement des équipes pédagogiques des collèges à la mise en œuvre et à la contextualisation à la Nouvelle-Calédonie de la réforme du collège, le plan de formation 2017 prévoit deux journées spécifiques de formation des personnels de direction et cinq à six journées de formation pour l'ensemble des enseignants (dont une à deux journées plus particulièrement dédiées aux usages pédagogiques du numérique). Ce dispositif de formation débutera dès le 20 mars 2017 et s'échelonnera jusqu'à la fin du mois de septembre 2017 avec une mobilisation massive de l'ensemble du corps d'inspection et des formateurs académiques ;

2. dans le cadre de la mise en œuvre des projets d'établissement des EPENC, les collèges et lycées publics de la Nouvelle-Calédonie ont fait remonter des besoins en formation. Le plan académique de formation 2017 répond par la mise en œuvre d'un accompagnement spécifique des équipes éducatives en établissement. Cette volonté d'adapter la formation aux besoins du "terrain" va nécessiter l'organisation de formation sur site avec des problématiques aussi diverses que la gestion des conflits, la différenciation pédagogique ou les usages pédagogiques du numérique éducatif ;
3. cet axe se décline en plusieurs actions spécifiques :
 - les professeurs maîtres auxiliaires récemment recrutés (ou n'ayant pas eu l'opportunité de suivre un accompagnement) bénéficieront tous d'une journée de formation avec une information institutionnelle, des conseils sur la gestion de classe et une approche didactique de la discipline qu'ils enseignent. Ces formations seront organisées sur des regroupements d'établissements pour s'adapter au mieux aux contraintes des établissements ;
 - pour anticiper l'augmentation des élèves issus des classes de troisième dans les sections de certificat d'aptitude professionnelle, un plan spécifique d'accompagnement de toutes les équipes éducatives des établissements qui proposent cette offre d'orientation est prévu. Ces formations sur site auront pour ambition de former les professeurs de l'enseignement général comme de l'enseignement professionnel à la gestion de l'hétérogénéité des élèves, à la différenciation des enseignements dans le cadre des groupes de niveau comme de l'aide individualisée, de l'optimisation des dotations horaires hebdomadaires et enfin sur la mise en œuvre des projets pluridisciplinaires à caractère professionnel (PPCP) ;
 - comme chaque année, un certain nombre de formations à la préparation aux différents concours de recrutement est programmé au plan académique de formation, mais pour l'édition 2017 du plan académique de formation, ce sont treize disciplines qui proposent une formation spécifique pour une montée en compétence des professeurs maîtres auxiliaires et une tentative de résorption de l'emploi précaire ;
 - par ailleurs, un certain nombre de formation sont particulièrement orientées à la formation des personnels administratifs et des agents techniques.

- **Une offre diversifiée**

Le plan académique de formation 2017 offre un panel de deux cent soixante-quatorze modules de formation. Une part importante de ces formations sera à public désigné pour cibler au mieux les besoins spécifiques des personnels. Le choix a été fait d'organiser ces formations en établissement ou sur des

regroupements d'établissements pour réduire les coûts de transport, mais aussi pour limiter les absences des professeurs.

La formation continue apporte un temps de réflexion et d'échanges de pratiques et d'informations. L'offre de formation continue présentée n'est toutefois que la première étape d'une démarche articulant chaque action de formation à un projet précis entre les publics ciblés et l'équipe de formateurs. Au final, la formation continue contribue à la réussite des élèves dans des parcours où l'utilisation du temps scolaire est optimisée.

Au regard de l'évolution des métiers, il s'agit ici de formaliser l'objectif de conciliation des compétences de chacun aux réalités professionnelles.

1.4 La mise en œuvre du protocole d'accord entre l'État et le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie du 26 octobre 2016

1.4.1 Le sens du protocole et sa valeur symbolique et politique

Outre les avenants relatifs à la convention du 18 octobre 2011 concernant l'évolution du vice-rectorat en direction générale des enseignements, et les nouvelles modalités de recrutement et de nomination du vice-recteur, le protocole d'accord signée entre la ministre et le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie se caractérise par :

1.4.1.1 Un protocole d'accord dans le prolongement des accords de Matignon et de Nouméa

Dans la suite des accords précités, les compétences de l'État et de la Nouvelle-Calédonie en matière scolaire s'exercent selon une répartition régie par la loi organique du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie et selon le fonctionnement déterminé par la loi du pays du 28 décembre 2009 relative au transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences de l'État en matière d'enseignement secondaire public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire et de quatre conventions relatives au transfert de l'enseignement signées le 18 octobre 2011.

Cet ensemble législatif et réglementaire permet à la Nouvelle-Calédonie d'exercer pleinement ses responsabilités en matière scolaire du 1^{er} et second degrés, l'État gardant notamment la collation des diplômes et les programmes du second degré.

Cet exercice est facilité par la mise à disposition globale et gratuite des personnels rémunérés sur le budget de l'État au titre de l'exercice des compétences susvisés et par ailleurs par la création d'un service unique dénommé vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie qui est en charge de la mise en œuvre des compétences spécifiques de l'État et des compétences spécifiques de la Nouvelle-Calédonie. Celle-ci bénéficie enfin d'une dotation globale de compensation pour financer en toute autonomie son système éducatif.

Le protocole d'accord signé entre l'État et la Nouvelle-Calédonie le 26 octobre 2016 s'inscrit dans l'histoire de l'émancipation de la Nouvelle-Calédonie et dans la reconnaissance de ses compétences. Il conforte une pratique de convention déjà établie.

1.4.1.2 Une manière de concrétiser, une nouvelle fois, le mode de coopération entre l'État et la Nouvelle-Calédonie

La Nouvelle-Calédonie du fait de ses compétences est pleinement souveraine de ses décisions. L'État dans le respect de ses compétences et des principes républicains agit en tant qu'accompagnateur. Cette

attitude de l'État vaut dans le domaine de l'Éducation comme dans d'autres domaines politique, économique et social.

La Nouvelle-Calédonie s'est dotée le 15 janvier 2016 d'un projet éducatif qui détermine les grandes orientations de l'école et s'appuie sur l'héritage des valeurs républicaines et de la société calédonienne.

Aussi cet accord concrétise l'accompagnement de l'État pour la première période 2017/2019 de mise en œuvre du projet Éducatif calédonien.

Il faut souligner que c'est un acte inédit par son contenu et par son ampleur dans les départements d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer qui témoigne de l'attachement de l'État à la Nouvelle-Calédonie.

1.4.1.3 Une reconnaissance par l'État de la qualité du contenu et de la démarche du projet éducatif de Nouvelle-Calédonie

Le projet éducatif de Nouvelle-Calédonie est le résultat d'un processus de co construction de politique publique engagé depuis nombreuses années et qui trouve désormais sa traduction par le projet lui-même et par la mise en œuvre d'une charte d'application.

Cette démarche de démocratie participative rencontre évidemment les aspirations de l'État. Par ailleurs le contenu du projet par ses principes et ses objectifs généraux trouve aussi écho dans la loi de Refondation de l'école.

Mais cette rencontre ne signifie pas que le projet de Nouvelle-Calédonie est un copier - coller de la loi de refondation de l'école, c'est avant tout la réponse donnée aujourd'hui et pour demain à la réussite de tous les jeunes calédoniens par les décideurs de ce pays.

Par ce protocole d'accord l'État et la Nouvelle-Calédonie souhaitent reconnaître le travail effectué et contribuer à sa mise en œuvre et ceci pour répondre à la pleine mesure des besoins des élèves tels que les calédoniens eux-mêmes les ont définis.

1.4.2 Les engagements de l'État de 2017 à 2019

1.4.2.1 Les aides en emplois

- 10 postes d'enseignants pour les Langues et Culture kanak,
- 28 postes d'enseignants pour les BTS de Pouembout et Mont-Dore,
- 6 postes d'enseignement agricole,
- 31 postes divers pour le fonctionnement de Pouembout et de Mont-Dore (du personnel de direction, CPE, infirmier, agent technique, surveillant).

Total : 75 postes

Coût moyen d'un emploi dans le cadre de la MADGG : 9 680 300 FCFP

Coût total des 75 emplois annuellement : 726 022 500 FCFP

1.4.2.2 Les aides en crédits

- Financement des équipements pédagogiques supplémentaires par les lycées de Pouembout et de Mont-Dore : 334 128 878 (2,8 millions d'euros).
- Doublement de la formation continue pour l'accompagnement des professeurs : 3 341 289 chaque année.
- Prise en charge des budgets de fonctionnement des 2 lycées selon la montée pédagogique.

	2017		2018		2019		Total	
Lycées	Euros	Fcfp	Euros	Fcfp	Euros	Fcfp	Euros	Fcfp
Mont Dore	192 740	23 000 000	217 880	26 000 000	234 640	28 000 000	645 260	77 000 000
Pouembout	132 404	15 800 000	217 880	26 000 000	251 400	30 000 000	601 684	71 800 000
Total	325 144	38 800 000	435 760	52 000 000	486 040	58 000 000	1 246 944	148 800 000

- Accompagnement éducatif (7 900 Heures) : 307 834 euros soit 36 734 324 Fcfp

1.4.2.3 Les aides en Ingénierie

- Mise à disposition des compétences pour la rédaction du Code de l'Education de Nouvelle-Calédonie, pour la mise en place de l'Observatoire de la réussite éducative
- Une mission des Inspections Générales selon les besoins du gouvernement

1.4.2.4 Des dispositions administratives

Pour développer :

- une démarche de repérage et d'accompagnement des personnels locaux pour une élévation des qualifications ;
- une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

1.4.2.5 Récapitulatif budgétaire

- Chaque année en fonctionnement
Emplois : 726 022 500 FCFP
Formation continue : 3 341 284 FCFP
Budget des lycées : 58 000 000 FCFP
Accompagnement éducatif : 36 734 324 FCFP
TOTAL : 824 098 108 FCFP

- Un apport de premiers équipements en investissements :
334 128 878 FCFP
- Le financement intégral de la construction des 2 lycées en investissement :
environ 11 000 000 000 FCFP
- En d'autres termes :
Près 824 000 000 FCFP par an d'apport en fonctionnement.
Près 11,4 Milliards pour la construction et l'équipement des 2 lycées.

1.4.3 La situation précise de moyens en date du 30 mars 2017

Article 1: "Pour développer l'identité de l'école calédonienne"

L'État s'engage à apporter pour cet enseignement (LCK)		Programme de financement	Notification	délégation de crédits
En 2017 : 5 postes.		Programme 141 -T2	02/11/2016	inclus dans délégation de crédits T2 - 10/01/2017
En 2018 : 5 postes.		sans objet en 2017		

Article 2: "Pour considérer la diversité des publics et pour une école de la réussite pour tous"

		Programme de financement	Notification	délégation de crédits
une augmentation de 50 % des crédits dédiés à la formation continue des personnels enseignants est accordée pendant trois ans, soit 28 000 € par an,		Programme 141 - HT2	annoncé par Mail du 10/01/2017, Non inclus dans notification du Bop initial reçu en février	crédits reçus en avril 2017
conforter chaque année 7 900 heures d'accompagnement éducatif, moyens destinés en priorité aux élèves des collèges publics des provinces Nord et Iles Loyauté		Programme 230 - T2	notifié dans BOP 230 en février	inclus dans délégation de crédits T2 - 10/01/2017
L'État, dont la collation des diplômes relève de sa compétence, s'engage à proposer au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie des modalités de correction locale et dématérialisée du bac général et technologique,	Dématérialisation = marché national - les copies commandées en janvier à l'imprimerie nationale dans le cadre marché national	Programme 214 -HT2	14/01/2017	inclus dans délégation de crédits HT2
	délibération du congrès du 28 décembre 2016			

Article 3 : "Pour ancrer l'École dans son environnement, un climat scolaire au service de l'épanouissement de l'élève"

D'apporter les moyens nécessaires pour les deux nouveaux lycées de Pouembout et Mont-Dore et l'ouverture de quatre BTS n'existant pas actuellement sur le territoire, moyens ainsi répartis:

	Programme de financement	Notification	délégation de crédits
Rentrée 2017: 7 postes d'enseignants	Programme 141 -T2	02/11/2016	inclus dans délégation de crédits T2 - 10/01/2017
Rentrée 2018: 14 postes d'enseignants	sans objet en 2017		
Rentrée 2019: 7 postes d'enseignants	sans objet en 2017		

De créer 3 7 postes nécessaires au bon fonctionnement de ces établissements :
lycée d'enseignement général et technologique du Mont-Dore: 23 postes

		Programme de financement	Notification	délégation de crédits
Rentrée 2016	- un personnel de direction ;	Programme 141 -T2	01/08/2016	inclus dans délégation de crédits T2 - 10/01/2017
Rentrée 2017	-deux enseignants relevant du ministère chargé de l'agriculture dans le cadre de la création de nouvelles filières agricoles,	DAFE		
Rentrée 2017 (suite)	- un emploi administratif de catégorie C,	Programme 141 -T2	02/11/2016	inclus dans délégation de crédits T2 - 10/01/2017
	- un CPE,	Programme 230 -T2	02/11/2016	inclus dans délégation de crédits T2 - 10/01/2017
	- une infirmière	Programme 230 -T2	02/11/2016	inclus dans délégation de crédits T2 - 10/01/2017
	- deux surveillants,	Programme 123	Notification attendue	Pris en charge provisoire sur délégation Prg 230 T2
	- quatre agents techniques	Programme 123	Notification attendue	Pris en charge provisoire sur délégation Prg 230 T2
Rentrée 2018	deux enseignants relevant du ministère chargé de l'agriculture, un personnel de direction, un administratif de catégorie C, un CPE, un surveillant, trois agents techniques ;	sans objet en 2017		
Rentrée 2019	2 agents techniques.	sans objet en 2017		

Pour le lycée d'enseignement général et agricole de Pouembout: 14 postes

		Programme de financement	Notification	délégation de crédits
Rentrée 2016	- deux enseignants relevant du ministère chargé de l'agriculture dans le cadre de la création de nouvelles filières agricoles,	DAFE		
Rentrée 2017	deux surveillants,	Programme 123	Notification attendue	Pris en charge provisoire sur délégation Prg 230 T2
	deux agents techniques ;	Programme 123	Notification attendue	Pris en charge provisoire sur délégation Prg 230 T2
Rentrée 2018	un CPE, deux surveillants, un agent technique, une infirmière	sans objet en 2017		
Rentrée 2019	deux surveillants et un agent technique.	sans objet en 2017		

D'assurer jusqu'à leur terme, le financement des opérations de réalisation des lycées d'enseignement général, technique et professionnel du Mont-Dore et de Pouembout

		Programme de financement	Notification	délégation de crédits
fin 2016	Crédits de paiement (6M€)	Programme 214	15/02/2017	1,5M€ le 22/11/2016 4,5M€ le 01/12/2016
2017	Autorisation d'engagement: 10,1 millions d'euros	Programmes 123 et 214	Notification initiale du 16 mars 2017 : 6 195 280€, reste à notifier 3 904 720€	6 195 280€ le 6/02/2017, reste à déléguer = 3 904 720€ en AE
	Crédit de paiement : 34,3 millions d'euros moins 6M€ délégués fin 2016 restent à recevoir en 2017 : 28,3M€		Notification initiale du 16 mars 2017 : 24 728 680€, reste à notifier 3 571 320€	10 000 000€ le 6/02/2017, 14 728 680€ le 10/03/2017, reste à déléguer 3 571 320€ en CP
2018	Autorisation d'engagement: 1,5 millions d'euros Crédit de paiement: 10,7 millions d'euros.	sans objet en 2017		

De prendre en charge les budgets de fonctionnement des lycées de Pouembout et Mont-Dore .

		Programme de financement	Notification	délégation de crédits
2017	attendus (AE/CP) : 287 434€	Programme 230	Notification attendue	crédits attendus

Article 6 : "Pour accompagner juridiquement et institutionnellement la mise en œuvre du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie"

L'État s'engage à mettre à disposition une aide contribuant à la rédaction du code de l'éducation de la Nouvelle-Calédonie l'agriculture apportera également sa contribution.

	Programme de financement	Notification	délégation de crédits
diligenter une mission d'inspection générale de l'administration de l'enseignement supérieur et de recherche selon les besoins exprimés par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.	Programme 214/ BOP Centrale	sans objet	sans objet BOP de la CENTRALE

Annexe : Protocole d'accord Nouvelle-Calédonie-État pour la mise en œuvre du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie

REPUBLIQUE FRANÇAISE



PROTOCOLE D'ACCORD

NOUVELLE-CALEDONIE – ÉTAT

POUR LA MISE EN ŒUVRE DU

PROJET EDUCATIF DE LA

NOUVELLE-CALEDONIE

Entre

L'État, représenté par

Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Stéphane LE FOLL, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Ericka BAREIGTS, ministre des outre-mer

Thierry LATASTE, Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie

ET

La Nouvelle-Calédonie, représentée par

Philippe GERMAIN, président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment ses articles 56, 56-1, 59-1 et 202 ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu la loi du pays 2009-09 du 28 décembre 2009 relative au transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences de l'État en matière d'enseignement du second degré public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire ;

Vu l'ordonnance n° 2014-693 du 26 juin 2014 portant extension et adaptation dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, notamment son chapitre III ;

Vu la convention relative à l'organisation d'un service unique de gestion de la compétence de l'État et de la compétence transférée à la Nouvelle-Calédonie en matière d'enseignement du second degré public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire signée le 18 octobre 2011 ;

Vu la convention relative aux modalités de mise à disposition de la direction de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement dans le cadre de la compétence transférée à la Nouvelle-Calédonie en matière d'enseignement du second degré public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire signée le 18 octobre 2011 ;

Vu la convention portant sur la mise à disposition globale et gratuite – MADGG – des personnels rémunérés sur le budget de l'État au titre de l'exercice des compétences en matière d'enseignement du second degré public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire signée le 18 octobre 2011 ;

Vu la convention relative à la gestion des classes d'enseignement supérieur des établissements d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 106 du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'école calédonienne prise par le congrès de la Nouvelle-Calédonie.

2

92

Convient de ce qui suit :

Préambule

Dans la suite des accords de Matignon et de Nouméa, les compétences de l'État et de la Nouvelle-Calédonie en matière scolaire s'exercent selon une répartition régie par la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie et selon le fonctionnement déterminé par :

- la loi du pays du 28 décembre 2009 relative au transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences de l'État en matière d'enseignement public et privé, d'enseignement primaire privé et de santé scolaire.
- quatre conventions relatives au transfert de l'enseignement signées le 18 octobre 2011.

L'État et la Nouvelle-Calédonie ont aussi décidé d'exercer leurs compétences au sein d'un service unique dénommé vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie qui est en charge de la mise en œuvre des compétences spécifiques de l'État et des compétences spécifiques de la Nouvelle-Calédonie. En outre, l'État met à disposition de la Nouvelle-Calédonie, en tant que de besoin, la direction de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement pour l'exercice des compétences transférées en matière d'enseignement agricole.

La Nouvelle-Calédonie s'est dotée le 15 janvier 2016 d'un projet éducatif.

La délibération du congrès n°106 du 15 janvier 2016 détermine en effet les grandes orientations de l'École et s'appuie sur l'héritage des valeurs républicaines et de la société calédonienne. Elle pose les bases d'une école adaptée aux réalités du pays, fondée sur le respect mutuel, la solidarité et la tolérance afin de nourrir concrètement les vertus du "vivre ensemble" et faire de l'école "le creuset du destin commun".

Aussi compte tenu de la nature, du contenu et des enjeux du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie, l'État et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'accordent-ils par le présent protocole, à définir les modalités d'accompagnement par l'État de la mise en œuvre de ce projet sur la période 2017 /2019.

Les mesures d'accompagnement décrites dans les clauses du présent protocole précisent l'aide et les moyens apportés par l'État, sous réserve de leur disponibilité en lois de finances 2017, 2018 et 2019.

Article 1 : " Pour développer l'identité de l'école calédonienne"

La tolérance et l'ouverture à autrui sont promues par le développement d'une culture humaniste et la connaissance de l'histoire, de la culture et de la langue des communautés de la Nouvelle-Calédonie. À ce titre, un enseignement des éléments fondamentaux de la culture et des langues kanak est proposé dans chaque établissement selon les principes d'enseignement des langues et cultures régionales.

L'État s'engage à apporter pour cet enseignement :

En 2017 : 5 postes.

En 2018 : 5 postes.

et à arrêter les modalités d'une habilitation d'enseignement en langue et culture kanak pour des enseignants du second degré au plus tard au terme du présent protocole d'accord.

Article 2 : "Pour considérer la diversité des publics et pour une école de la réussite pour tous"

L'enseignement dispensé dans les écoles, collèges, lycées publics et privés sous contrat repose sur l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de valeurs¹ par chaque élève. Cet ensemble fonde le contenu des programmes enseignés.

Aussi est-il convenu que la Nouvelle-Calédonie contextualisera ou adaptera les programmes nationaux du collège et définira le socle commun de connaissances, de compétences et de valeurs. Le conseil supérieur des programmes et l'inspection générale de l'éducation nationale sont susceptibles d'être appelés à apporter leur expertise.

Ces programmes et ce socle seront soumis au congrès de la Nouvelle-Calédonie.

La Nouvelle-Calédonie s'engage aussi à examiner les objectifs et les modalités d'un projet de réforme du collège, et à faire connaître sa position à l'État, avant la fin de l'année 2016 dans le cadre de la charte d'application du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie.

La réforme du collège et les nouveaux programmes adaptés ou contextualisés pourraient ainsi être officiellement mis en œuvre en février 2018, après une année de préparation en 2017 pour la formation des équipes enseignantes. A cette fin, une augmentation de 50 % des crédits dédiés à la formation continue des personnels enseignants est accordée pendant trois ans, soit 28 000 € par an à partir de 2017.

En outre, compte tenu de la structure sociale des familles, du retard scolaire à l'entrée en sixième (27% des élèves ayant au moins un an de retard) et de la difficulté de la prise en charge éducative dans les territoires les plus isolés, l'État s'engage sur la période concernée à conforter chaque année 7 900 heures d'accompagnement éducatif, et la Nouvelle-Calédonie, à ce que ces moyens bénéficient en priorité aux élèves des collèges publics des provinces Nord et des Iles Loyauté.

S'agissant des établissements privés sous contrat, en dépit des perspectives démographiques à la baisse, il est convenu que l'État ne reprenne pas les moyens en emplois tant que l'expertise sur les créations nouvelles d'établissements n'aura pas abouti.

A l'issue de cette expertise, les ressources seront ajustées à hauteur des besoins nécessaires.

Par ailleurs, pour permettre aux lycéens et collégiens de bénéficier d'un troisième trimestre le plus complet possible, il est convenu d'examiner les modalités de correction du baccalauréat d'enseignement général et technologique en Nouvelle-Calédonie qui soient conformes aux exigences nationales.

Cette correction étendrait ainsi le dispositif mis en place lors de la session 2016 des épreuves anticipées de première, des épreuves de terminale en histoire-géographie et dans certaines langues vivantes ainsi qu'à toutes les épreuves de bac professionnel et de BTS. L'État, dont la collation des diplômes relève de sa compétence, s'engage à proposer au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie des modalités de correction locale et dématérialisée du bac général et technologique, tenant compte de préconisations issues de la concertation engagée sur le territoire calédonien.

Enfin, afin d'installer une culture de l'évaluation sur le territoire et conforter la démarche initiée par la Nouvelle-Calédonie concernant l'observatoire de la réussite éducative, l'État s'engage à intégrer les lycées publics et privés dans la démarche des indicateurs de valeur ajoutée au pilotage des établissements et à faire passer en 2017, dans tous les collèges, des évaluations à l'entrée en sixième

¹ Termes choisis par les autorités néo-calédoniennes – Article 11 de la délibération n°106 du 15 janvier 2016

destinées à renforcer le pilotage pédagogique. Il met aussi à disposition un appui méthodologique ponctuel pour aider à la mise en place de cet observatoire de la réussite éducative.

Article 3 : "Pour ancrer l'École dans son environnement, un climat scolaire au service de l'épanouissement de l'élève"

L'adaptation de l'école à son environnement s'appuie sur les évolutions des structures éducatives et pédagogiques des collèges et des lycées publics et privés sous contrat. La carte des formations arrêtée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et ses évolutions sont prioritairement décidées au regard du contexte calédonien.

Dans ces conditions, pour les deux nouveaux lycées de Pouembout et du Mont-Dore, sous réserve de la disponibilité de ces emplois en loi de finances, l'État prévoit :

- D'apporter les moyens nécessaires à la création de quatre BTS n'existant pas actuellement sur le territoire, moyens ainsi répartis:
 - Rentrée 2017: 7 postes d'enseignants ;
 - Rentrée 2018: 14 postes d'enseignants ;
 - Rentrée 2019 : 7 postes d'enseignants ;
 - Soit 28 postes d'enseignants.
- De créer 37 postes nécessaires au bon fonctionnement de ces établissements.

Pour le lycée d'enseignement général et technologique du Mont-Dore : 23 postes

Rentrée 2016 : un personnel de direction ;

Rentrée 2017 : deux enseignants relevant du ministère chargé de l'agriculture dans le cadre de la création de nouvelles filières agricoles, un emploi administratif de catégorie C, un CPE, deux surveillants, quatre agents techniques et une infirmière ;

Rentrée 2018 : deux enseignants relevant du ministère chargé de l'agriculture, un personnel de direction, un administratif de catégorie C, un CPE, un surveillant, trois agents techniques ;

Rentrée 2019 : 2 agents techniques.

Pour le lycée d'enseignement général et agricole de Pouembout : 14 postes

Rentrée 2016 : deux enseignants relevant du ministère chargé de l'agriculture ;

Rentrée 2017 : deux surveillants, deux agents techniques ;

Rentrée 2018 : un CPE, deux surveillants, un agent technique, une infirmière ;

Rentrée 2019 : deux surveillants et un agent technique.

Pour ce dernier établissement, un point sera fait au moment de la préparation de la rentrée 2018 sur la capacité à assurer la couverture en ressources humaines des emplois ainsi calibrés et pour examiner les solutions en cas de difficultés.

- De financer ces emplois de surveillants et techniciens .
- D'assurer jusqu'à leur terme, le financement des opérations de réalisation des lycées d'enseignement général, technique et professionnel du Mont-Dore et de Pouembout qu'il a engagées avant que le transfert ne soit effectif et de ce fait conforter le suivi des autorisations d'engagements et des crédits de paiement pour l'achèvement des opérations immobilières selon la programmation établie ainsi que l'acquisition et l'installation des premiers équipements compte tenu de l'évolution de l'offre de formation.

A mobiliser :

- entre la fin de gestion 2016 et l'année 2017 :
 - o Autorisation d'engagement : 10,1 millions d'euros
 - o Crédit de paiement : 34,3 millions d'euros.
 - en 2018 :
 - o Autorisation d'engagement : 1,5 millions d'euros
 - o Crédit de paiement : 10,7 millions d'euros.
- De prendre en charge les budgets de fonctionnement des lycées de Pouembout et Mont-Dore .

Article 4 : "Pour ouvrir l'école sur la région Océanie et le monde"

La Nouvelle-Calédonie encourage le développement et l'appropriation des outils numériques et favorise l'innovation pédagogique notamment pour réduire les inégalités d'accès aux ressources numériques.

Outre la mise à disposition des diverses ressources numériques existantes, l'État s'engage à apporter une aide en ingénierie sous la forme d'un audit réalisé par les inspections générales du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la stratégie territoriale de développement des usages numériques. Cet audit examinera l'exercice de leurs compétences par les provinces et les communes, les besoins des élèves ainsi que les conditions de participation aux formations " m@gistère " des enseignants.

Compte tenu par ailleurs du positionnement de la Nouvelle-Calédonie dans le Pacifique, le développement de partenariats éducatifs, notamment avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Japon, apparaît judicieux.

Aussi l'État s'engage-t-il à soutenir l'expérimentation des premières sections internationales mises en œuvre en Nouvelle-Calédonie conformément à l'arrangement administratif du 3 septembre 2015 conclu entre les autorités australiennes, françaises et calédoniennes.

Ces sections seront mises en place à compter de février 2017, d'abord dans deux collèges publics.

Article 5 : "Pour accompagner le projet éducatif de Nouvelle-Calédonie en ressources humaines appropriées "

Pour répondre aux besoins en ressources humaines contribuant à la mise en œuvre du projet éducatif, il convient de mener conjointement une stratégie d'apports métropolitains davantage fondée sur un

W

recrutement sur profil d'enseignants, de personnels d'éducation, de corps d'inspection et de personnels de direction, et sur une démarche de repérage et d'accompagnement de personnels locaux vers un accès à une certification de qualification dans une logique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Dans ce cas, il est convenu que l'État s'engage à :

- Publier les différents postes à pourvoir en précisant les éléments de contexte local d'exercice des missions.
- Réserver au moins un poste par an en situation de détachement pour permettre un rééquilibrage des personnels dans l'accès au corps des personnels de direction.
- Créer les conditions permettant un rééquilibrage, au niveau des cadres supérieurs, entre les personnels relevant des cadres État soumis à séjour et ceux relevant des autres statuts, ceci en lien avec des initiatives du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Enfin il est convenu entre les parties que pour tous les postes à responsabilité (inspecteur de l'éducation nationale, IA-IPR, chef d'établissement) la sélection soit effectuée conjointement par des représentants du gouvernement de Nouvelle-Calédonie et par des représentants de l'État.

Article 6 : "Pour accompagner juridiquement et institutionnellement la mise en œuvre du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie"

L'État s'engage à mettre à disposition une aide contribuant à la rédaction du code de l'éducation de la Nouvelle-Calédonie et à diligenter une mission d'inspection générale de l'administration de l'enseignement supérieur et de recherche selon les besoins exprimés par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Le ministère chargé de l'agriculture apportera également sa contribution.

Article 7 : Le suivi et l'évaluation du présent protocole

Dans le cadre des réunions annuelles de travail portant sur les résultats des élèves et la gestion des moyens, entre la Nouvelle-Calédonie, le ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, un suivi des réalisations des mesures est présenté.

Un bilan du présent protocole d'accord sera élaboré au plus tard en décembre 2019 auquel seront jointes une rétrospective des emplois délégués depuis le transfert de la compétence ainsi que les exécutions budgétaires de l'État et de la Nouvelle-Calédonie au profit de la mise en œuvre du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie et une étude comparative des performances des élèves.

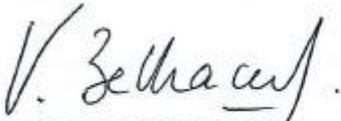
Article 8 - Durée

Le présent accord prend effet à compter de sa date de signature. Il est conclu pour une durée allant jusqu'au début de l'année scolaire 2019 et ne peut pas être renouvelé par tacite reconduction.

FR

Fait à Nouméa, le

La ministre de l'éducation
nationale, de l'enseignement
supérieur et de la recherche



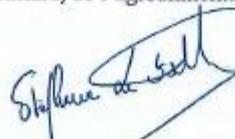
Najat VALLAUD-BELKACEM

La ministre des outre-mer



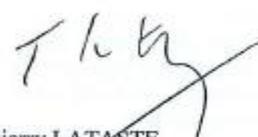
Ericka BAREIGTS

Le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt



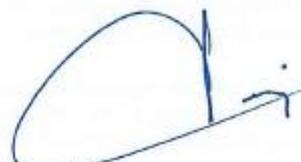
Stéphane LE-FOLL

Le Haut-Commissaire de la
République en Nouvelle-Calédonie



Thierry LATASTE

Le Président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie



Philippe GERMAIN

8